



HAL
open science

Prolégomènes à l'économie des Celtes. Innovations technologiques, entrepreneuriat et marchés financiers en Gaule avant Césaire

Jean-Marc Doyen

► **To cite this version:**

Jean-Marc Doyen. Prolégomènes à l'économie des Celtes. Innovations technologiques, entrepreneuriat et marchés financiers en Gaule avant Césaire. Archaion, 2018, 978-2-87214-001-5. hal-04428353

HAL Id: hal-04428353

<https://hal.science/hal-04428353>

Submitted on 31 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.





**PROLÉGOMÈNES
À L'ÉCONOMIE DES CELTES**



Jean-Marc Doyen

**PROLÉGOMÈNES
À L'ÉCONOMIE DES CELTES**

*Innovations technologiques,
entrepreneuriat et marchés financiers en Gaule
avant César*

ARCHAION



Éditions Archaion

29, rue François Roffiaen
B 1050 – Bruxelles
00 32 (0)2 647 19 16
librairie.archaion@skynet.be
ISBN 978-2-87214-001-5
© Librairie Archaion 2018

AVANT-PROPOS

D'aucuns s'interrogeront sur le sens à donner au titre : pourquoi donc des « prolégomènes » – on pense immédiatement à Kant et à ses Prolégomènes à toute métaphysique future qui aura le droit de se présenter comme science – plutôt que qualifier d'essai ou, plus prosaïquement, d'introduction, ce petit ouvrage traitant de l'économie des Celtes ?

Le dictionnaire Larousse donne à « prolégomènes » deux sens. Celui d'abord d'une « longue introduction présentant les notions nécessaires à la compréhension de l'ouvrage »¹. Ensuite, le terme recouvrirait l'« ensemble des notions préliminaires à une science ». Sans doute est-ce ici le cas, sans pour autant que l'on puisse véritablement parler de « science ».

J'ai en effet tenté de réunir, sans chercher à une quelconque exhaustivité, l'essentiel des pistes qui devraient permettre d'écrire un jour une véritable « Introduction à l'économie des Celtes ».

Celle-ci, au vu de sa complexité, pourrait difficilement être l'œuvre d'un seul et même chercheur. La monnaie, considérée sous l'angle de l'économiste, couvrirait sans doute à elle seule plusieurs centaines de pages. De même, le monde rural nécessiterait plusieurs volumes, consacrés les uns aux techniques et à leur évolution, les autres à la mise en valeur des terroirs. Certains domaines, comme l'élevage et les

¹ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/prolegomenes/64246>.

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

techniques agricoles, ont d'ailleurs fait l'objet d'importantes monographies ; elles seront mises à contribution dans les pages suivantes.

Mon ambition est infiniment plus limitée. Il s'agit en quelque sorte d'un challenge, celui d'une tentative de réhabilitation – teintée, comme nous le verrons, d'une mauvaise foi pleinement assumée – du monde de la Protohistoire, et ce pour des raisons strictement personnelles.

L'intérêt que je porte à l'organisation socioéconomique des Celtes est déjà ancien. Il résulte curieusement d'une réaction aussi épidermique que violente. Je l'ai évoquée à différentes reprises, mais elle mérite peut-être d'être narrée une fois encore, car elle est parfaitement symptomatique de la sclérose actuelle du monde universitaire : un jeune archéologue de mes amis avait eu l'outrecuidance, dans un travail de fin d'études, d'évoquer la « cité des Rèmes » en parlant d'une période largement antérieure à l'arrivée de Rome. Il s'était fait vertement tancer, et son professeur d'histoire romaine, pourtant jeune encore et en principe ouvert aux concepts et acquis issus de l'archéologie de terrain, l'avait contraint à faire usage du mot « tribu », à son sens le seul acceptable pour un « état de la civilisation » aussi rudimentaire. Encore faut-il s'entendre : il s'agissait bien ici de l'acception la plus péjorative du terme « tribu », puisqu'il était évident qu'avant la Conquête, il était totalement inenvisageable que des Gaulois eussent mis en place une organisation socioéconomique aussi rudimentaire soit-elle. La civilisation organisée ne pouvait évidemment s'être développée que sur les seules rives de la Méditerranée. Et d'imaginer, dans un village de paillotes, les guerriers de la tribu des Rèmes, tatoués et peinturlurés,

AVANT-PROPOS

dansant nus autour d'un totem après une journée consacrée à la chasse aux têtes, leur sport favori...

Il m'a dès lors semblé que ce serait faire œuvre utile en rassemblant dans un même ouvrage les données éparses, souvent mal comprises faute d'avoir été mises en parallèle, qui pourraient donner une image bien différente de certains aspects « modernes » de la Gaule précésarienne. De tels sujets ne manquent pas. Toutefois, les structures économiques du monde celtique, dont je subodorais seulement l'existence et la complexité, me semblaient un angle d'approche nouveau permettant de mettre en lumière certains caractères très modernes de cette culture non méditerranéenne.

Ce petit ouvrage constitue la synthèse de deux cours-conférences donnés au prestigieux Collège Belgique², l'un à l'automne 2013, l'autre trois années plus tard³.

Ceux qui connaissent l'auteur savent sa propension presque viscérale à une certaine forme de provocation vis-à-vis de la doxa, celle que, dans les années 1950, le philosophe Roland Barthes (1915-1980) appelait « le divorce accablant de la mythologie et de la connaissance ». Une provocation que

² Placé sous l'égide du Collège de France, le Collège Belgique de l'Académie royale de Belgique (en collaboration avec l'Académie royale de médecine et l'Académie royale de langue et littérature française de Belgique) a été créé en 2008 à l'initiative de l'ancien secrétaire perpétuel, le prof. Hervé Hasquin. Il accueille dans les auditoriums du Palais des Académies à Bruxelles, mais également dans d'autres villes wallonnes, des professeurs-conférenciers issus du monde académique, culturel ou scientifique, qui viennent présenter le bilan de recherches en cours dans tous les domaines de la science.

³ Cours-conférence présenté le 9 octobre 2013. Le texte et le diaporama l'accompagnant sont accessibles dans leur version complète sur <https://www.youtube.com/watch?v=RUAxx7Ady0&feature=youtu.be>. La version audio seule peut être écoutée sur le site de l'Académie : <https://soundcloud.com/beacademy/emergence-des-etats>.

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

j'assume, je l'avoue, avec une évidente délectation. Je rappellerai à ce sujet la très belle citation de l'essayiste et polémiste François de Closet tirée de son ouvrage La France et ses mensonges⁴, qui ouvre ma synthèse de 2007 sur l'économie de Reims sous l'Empire et que je ne manque jamais de rappeler à mes élèves : « il est sage de poser en principe qu'une idée partout répandue a toutes les chances d'être fausse »... J'ajoute en général, pour les rassurer, que je me suis trop souvent laissé piéger. À méditer !

Le premier cours mentionné plus haut fut intitulé « L'émergence des États celtiques de la Gaule belgique⁵ ». De manière provocatrice, je tentais de revisiter, grâce à l'application d'une grille d'analyse marxiste, les modalités de la création et du développement des États édifiés en Gaule du Nord bien avant l'arrivée des Romains. Mon approche était structurée selon trois axes que je n'avais eu aucun mal à insérer dans la propagande fasciste d'avant-guerre. Ce moule politiquement incorrect, nauséabond certes, mais ô combien pratique - ein Volk, ein Reich, ein Führer ! -, me semblait parfaitement adapté à la division tripartite d'un État : la dimension ethnique et le sentiment volontaire ou imposé d'appartenance à un groupe humain (ein Volk), l'appropriation et la mise en valeur d'un territoire (ein Reich), et la

⁴ Paris, Denoël, 1977.

⁵ Notons au passage que « belgique » est ici un adjectif qui ne prend évidemment pas de majuscule, comme c'est le cas pour la Gaule lorsqu'elle est lyonnaise ou narbonnaise.

Après avoir chassé les Autrichiens en 1790, les provinces méridionales des anciens Pays-Bas se sont brièvement appelées les « États belgiques unis ». Mais dès cette époque, même dans les documents officiels, apparaît une malencontreuse majuscule qui n'a bien sûr aucune raison d'être.

AVANT-PROPOS

gestion politico-économique de ce dernier grâce à des élites que l'on peut qualifier de polymorphes (ein Führer). J'avais alors accordé une place importante à l'occupation du sol, à sa gestion et à cet outil remarquable et trop souvent mal compris que constitue la monnaie. J'avais partiellement laissé dans l'ombre les causes profondes ayant favorisé, dans le courant du III^e s. av. J.-C., l'émergence rapide d'une série de caractères organisationnels propres aux États structurés.

Dans la seconde leçon, présentée le 12 mai 2016 et intitulée « Les Celtes avant César : une "économie substantive" ? », j'avais tenté, toujours dans une approche néomarxiste, celle par exemple de Maurice Godelier (2010), de réunir les données relatives aux innovations techniques qui permirent l'émergence de marchés, l'indispensable substrat à la création d'États structurés et à leur économie. Mais là encore, faute de temps, j'avais limité mon propos aux innovations touchant directement ou indirectement aux techniques agricoles, laissant volontairement de côté d'autres aspects pourtant fondamentaux de la technologie celtique : les arts de la céramique ou du métal par exemple. Forgerons hors-norme, les Celtes laissèrent les Romains ébahis devant la qualité de leur armement lors de l'occupation celtique de l'Italie en 390 av. J.-C.

Quelques mots de méthodologie ne me semblent pas inutiles... Est-il besoin de rappeler que l'historien, quoi qu'il fasse, n'est jamais un observateur neutre - on pense ici aux travaux du philologue et historien Américain Howard Zinn (1922-2010). Un passage très lucide de Marguerite Yourcenar dans « Les

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

yeux ouverts »⁶ montre qu'elle n'est pas dupe : « L'historien ne nous montre pas ses points de départ, soit individuel, soit idéologique, l'un camouflant l'autre. Il en a, pourtant : c'est un bourgeois du XIX^e siècle, ou c'est un militariste allemand, qui admire l'impérialisme romain, ou c'est un marxiste qui voit partout le communisme, ou l'absence de communisme, dans le passé. Il est dominé par des théories, quelquefois même sans s'en apercevoir ».

Nous disposons, en tant qu'historiens de l'Antiquité, d'une suite de récits rédigés selon une trame « classique » : ils sont fondamentalement moralisateurs et leur contenu est plutôt décevant en ce sens qu'il ne répond que rarement à nos questionnements actuels. Composés par des « élites » grecques ou italiennes, ils étaient destinés à d'autres « élites » méditerranéennes. Le fait économique, le fait social ou le fait politique ne trouvaient aucune place dans une telle littérature, du moins en tant que tels. Ils n'interviennent qu'indirectement, souvent par esprit ethnographique - pour faire « couleur locale », dirions-nous - lorsqu'il s'agit d'attitudes fort différentes de celles que connaissaient alors les classes aisées grecques et italiennes. Ils transparaissent encore dans des actes ou faits sociétaux mentionnés dans le discours de César. Texte éminemment politique et propagandiste, un caractère depuis longtemps relevé par les chercheurs, il était avant tout l'occasion pour le proconsul de se mettre en valeur tout en justifiant ses exactions au nord des Alpes, parfois en réduisant à l'animalité le Gaulois hirsute courant nu au combat.

⁶ Paris, Le Centurion, 1980 : 62.

AVANT-PROPOS

L'approche de l'économie des Celtes qui sera mienne dans les pages suivantes sera tout sauf neutre. Je revendique pleinement ce subjectivisme, et je l'assume jusque dans ses excès. On me pardonnera donc de souvent forcer le trait.

L'angle d'attaque sera résolument imprégné des théories dites « de gauche » évoquées plus haut. Je privilégierai dès lors non pas les « luttes de classes », un concept qui, chez les Celtes de l'Âge du Fer n'a guère de sens, mais bien celui de « luttes de strates ». Je ne parlerai donc pas ici des rapports conflictuels entre un évanescent « patronat » opposé à un tout aussi improbable « prolétariat » gaulois. Du reste, comme l'a montré le philosophe et sociologue Raymond Aron (1905-1983), « définir une économie par le statut des travailleurs est possible, mais ce n'est pas la seule définition possible et il n'est pas démontré, au moins au point de départ, que l'ensemble des caractères de l'économie antique ou de l'économie féodale ou de l'économie bourgeoise puisse se déduire de cette caractéristique majeure » (ARON 1962 : 60).

Plutôt que de rechercher d'hypothétiques fractures entre les classes dites laborieuses et les élites, je chercherai à mettre en évidence les véritables moteurs des changements sociétaux. Il me semble cependant assez clair que les élites princières (la noblesse héréditaire au sens large) ne constituent pas, en Gaule du Nord, le groupe à l'origine des véritables changements de l'économie et, indirectement, la cause première des modifications de la structure sociétale. La piste des classes dites entrepreneuriales, voire du grand capital, semble infiniment plus intéressante. Il convient d'insister ici sur le rôle majeur de l'entrepreneuriat que certains, comme l'économiste polygraphe Jacques Attali (1988 : 185-187), désignent sous le nom de « marchands » même si le commerce

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

ne constitue pas - loin s'en faut - le seul champ de leur activité. Encore faut-il s'entendre sur le terme d'entrepreneur. J'y reviendrai plus longuement dans le chapitre 8 du présent ouvrage.

L'approche inspirée du marxisme historique, qui servira de fil conducteur dans les pages suivantes, n'implique bien évidemment aucune arrière-pensée d'ordre politique. Une telle posture n'aurait ici aucun sens. Il ne s'agit pas de porter un jugement de valeur, ni même d'envisager une quelconque opposition entre classes dirigeantes et classes dirigées, comme je viens de l'évoquer. Le système politique mis en place chez les Gaulois était du reste très spécifique. Progressivement, il rejeta au second plan les liens familiaux qui, pendant longtemps, furent l'ossature du monde celtique. Leur gestion de la chose publique fut, à date tardive, sinon « démocratique » au sens où nous l'entendons, du moins « ouverte » dans certaines limites. Cette évolution vers une forme démocratique est un corollaire inhérent au développement de l'économie de marché et donc du capitalisme, celui du partage du pouvoir. Nous verrons que l'invasion des Cimbres et des Teutons (vers 115-101 av. J.-C.) fut un moment charnière dans la redistribution des rôles attribués aux classes sociales. Celle des riches entrepreneurs, une bourgeoisie avant la lettre disposant de ressources financières permettant d'acheter des électeurs, voire d'entretenir des milices privées, exigeait d'avoir plus qu'un simple rôle consultatif. On sent poindre ici, de manière sous-jacente, le même besoin de partage du pouvoir qui mena le tiers-état à la révolution de 1789.

Après les campagnes césariennes, Rome bouleversa l'ordre établi, de type féodal, et réorganisa partiellement l'arborescence des liens de dépendance entre peuples, certains

AVANT-PROPOS

bénéficiant de la traditionnelle « clémence de César », d'autres voués aux gémonies. Le système social laténien fut, lui aussi, proche d'une féodalité : chaque puissant avait à sa solde vassaux, milices et esclaves, tous unis par des liens personnels forts, celui du clientélisme « à la romaine » allant même, selon certains auteurs, de manière sans doute hyperbolique, « jusqu'à la mort ».

Après la guerre contre Rome, tous ceux qui avaient opté pour une politique proromaine - les Rèmes par exemple, que jamais l'historiographie française n'a osé qualifier de « collabos », ce qu'ils furent pourtant, n'en déplaise à certains ! - touchèrent au centuple les dividendes d'un placement au départ hasardeux.

C'est donc un monde complexe d'interconnexions sociales autant que politiques, et donc indirectement économiques, que nous essaierons d'explorer ensemble dans les pages suivantes.

*Bruxelles,
octobre 2018*



INTRODUCTION

« [Les Gaulois] n'ont presque rien construit de durable. Leurs demeures sont restées de misérables masures ; leurs villes n'offraient pas un seul de ces monuments que les cités grecques de la Méditerranée ont légué à l'admiration de la postérité »

THÉVENOT 1946 : 78

Plus personne ne se pose aujourd'hui la question de savoir si les peuples de l'Europe protohistorique ont connu une économie de marché avant l'arrivée des Romains. Pourtant, aucun document original - contrat commercial ou acte de vente, comptabilité publique ou privée, archive de cité ou de grande société - ne nous est jusqu'ici parvenu.

Leur réalité, attestée indirectement comme nous le verrons dans les pages suivantes, ne fait toutefois aucun doute. Il n'est nullement exagéré de parler, à leur propos, d'un véritable naufrage des sources qui n'empêche nullement d'avancer, sur des bases solides, l'existence de marchés financiers performants. Seul le degré de sophistication de cette économie demeure désormais au centre des discussions.

En un mot, quels étaient ces marchés ? Quel était leur niveau de complexité ? Qui les contrôlait ? Quand, sous quelle forme et dans quel but ont-ils émergé ? Autant de questions auxquelles je tâcherai de donner dans les pages suivantes sinon des réponses, du moins quelques pistes de réflexion qui mériteraient d'être explorées à l'avenir.

Mais au fait, qu'est-ce que l'économie ?

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

Souvent complétée d'un adjectif - on parle ainsi d'économie *politique* - elle se définit comme la science de la production, de la répartition et de la consommation des richesses. Dans le langage courant, on associe généralement les termes de « marché » et d'« économie ».

Mais alors, qu'est-ce qu'un *marché*, au sens économique du terme ? Ne s'agit-il pas d'un concept trop moderne, trop complexe même, pour des sociétés anciennes, non méditerranéennes de surcroît ?

La question divise depuis longtemps le monde savant. Historiens et économistes ont tenté d'y répondre, avançant les uns comme les autres des arguments souvent parfaitement justifiés *pro* ou *contra* une notion apparemment très (trop, selon certains...) élaborée.

Les précurseurs de ce questionnement aujourd'hui à la mode furent les « Physiocrates » du XVIII^e s., conduits par François Quesnay (1694-1774), médecin de M^{me} de Pompadour. Leur analyse des flux de richesses entre les divers groupes sociaux cherchait à définir une organisation optimale de la société ; nous sommes pourtant ici un siècle avant Marx !

Qu'en est-il du monde des Celtes ?

À mon sens, la recherche a jusqu'ici sous-estimé la complexité des innovations technologiques et des mécanismes économiques mis en place par les peuples celtiques durant les trois derniers siècles avant notre ère, sinon bien avant. Une vision « méditerranéocentriste », autosuffisante, souvent arrogante et réductrice, a longtemps empêché les protohistoriens, et par conséquent les historiens qui fondent leur raisonnement sur leurs données factuelles, de prendre la

INTRODUCTION

pleine mesure d'une organisation socioéconomique reposant sur des bases sensiblement différentes de celles élaborées vers la même époque par les peuples bordant la Méditerranée.

Il n'est pas inutile de rappeler ici, à propos du concept de « valeur » cher aux économistes, comme le fait, avec une pointe d'ironie, le généticien et essayiste français Albert Jacquard (1925-2013) : prenant comme exemple le calcul du très contesté « Q.I. » (quotient intellectuel), il affirme que le contraire d'« égal » n'est pas « plus grand » ou « plus petit », mais bien « différent » (JACQUARD 1995 : 112).

En outre, pour nous être compréhensibles, les données sociétales relatives aux Celtes, qui nous sont parvenues sous forme de lambeaux à travers les sources littéraires gréco-romaines, doivent subir un soigneux décodage, et ce à différents niveaux.

La notion de « civilisation protohistorique », littéralement « qui vient avant l'Histoire », est un terme traditionnellement appliqué aux cultures préromaines d'Europe tempérée. Il implique sémantiquement l'existence de sources historiques écrites - sinon on parlerait de préhistoire -, mais d'origine exogène plutôt que locale, et de toute façon incomplètes. Il leur manque en effet une dimension, celle de la mémoire factuelle, caractérisée par l'existence d'Annales et de données socio-économiques. C'est le cas d'une bonne partie de l'Europe nord-orientale et septentrionale avant l'An Mil. Certains puristes estiment même qu'il faut attendre beaucoup plus tard, à savoir l'apparition de données économiques quantifiables, pour sortir définitivement de la « proto-histoire ».

Le temps, que l'on peut sans doute ici écrire avec un T majuscule, a fait disparaître à jamais toutes les archives

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

écrites constituées par « nos ancêtres les Gaulois ». Pourtant, l'historien a souvent tendance à surinterpréter les affirmations des Anciens à propos de l'absence de tradition écrite chez les Celtes : l'interdit de fossiliser des mots sur un support physique concernait, à dire vrai, les textes à valeur religieuse, et eux seuls. Les archives économiques ont bel et bien existé ; la présence de tablettes en bois et de styles à écrire est du reste documentée chez les Celtes grâce aux découvertes archéologiques.

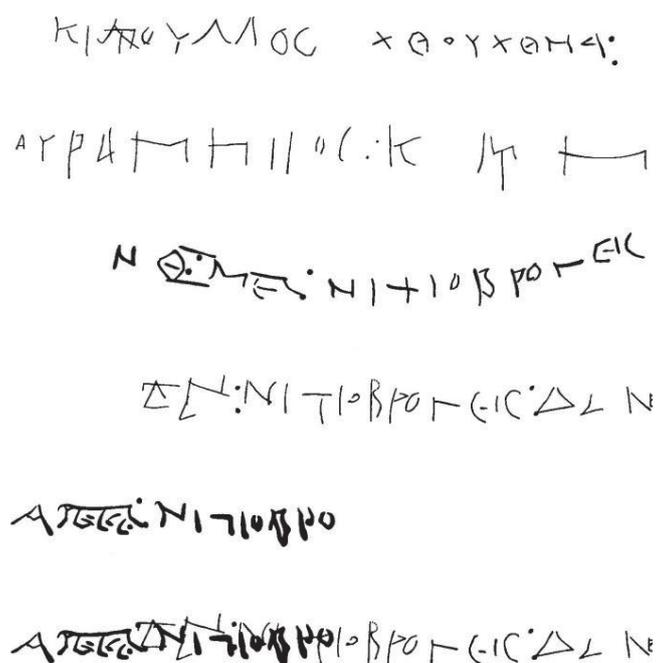


Fig. 1 - Les graffiti en caractères grecs semi-cursifs du torque en or de Mailly-le-Camp (Aube)

Les rares graffitis retrouvés sur des objets métalliques d'origine septentrionale - on pense par exemple au torque en or

INTRODUCTION

de Mailly-le-Camp, mentionnant le peuple des Niotobroges (fig. 1) - montrent que certains Gaulois du nord pratiquaient couramment, grâce aux caractères grecs, l'écriture cursive dont ils maîtrisaient parfaitement la technique. L'historien grec Diodore de Sicile, contemporain de César et d'Auguste, parlant de la croyance des Celtes à la réincarnation des âmes, rapporte qu'ils tentent d'entrer en contact épistolaire avec l'Au-delà. Il écrivait : « aussi jettent-ils dans les bûchers funéraires des lettres pour les défunts » (*Diod. Sic.*, V, 24). Nous verrons aussi qu'il existe la mention de contrats commerciaux très élaborés, impliquant des droits et devoirs réciproques, liant des Celtes à des Italiens, et ce un siècle avant César. Ou encore que les traités entre marchands de la région de Marseille étaient rédigés en grec.

Il est difficile dès lors d'imaginer l'absence quasi totale aussi bien d'archives économiques que d'*Annales* historiques chez les Celtes, d'autant que César, parlant des documents saisis dans le camp des Helvètes après leur défaite, utilise à deux reprises le terme latin *tabula*, sur lequel je reviendrai en détail plus loin. Or, chez Cicéron, les *tabulae publicae* sont les registres officiels, autrement dit les archives d'État.

Comparaison n'est pas raison, certes, mais en fin de compte que nous ont laissé les *Conquistadores* des sources écrites des états précolombiens, remarquablement structurés et parfois plus que millénaires, dont ils n'eurent de cesse de faire disparaître toute trace, en persécutant les témoins de leur exactions et en détruisant leurs monuments ? Tout au plus une poignée de *codices* sauvés par des ecclésiastiques espagnols moins bornés que les autres conquérants.

La Gaule précésarienne n'a pas eu cette chance. Seule l'Irlande, restée au-dehors des zones conquises par Rome,

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

nous a légué une abondante littérature « celtique », bien sûr mise par écrit tardivement, mais qui nous montre l'immensité de la perte pour la Gaule continentale, et le caractère vraisemblablement irréparable de ce naufrage culturel.

Rédigées en grec et en latin dans le cas des Celtes, quelques trop rares sources, d'origine méridionale et remontant au mieux à l'extrême fin de l'Âge du Fer, voire longtemps après, nous documentent pourtant sur certains aspects limités des civilisations protohistoriques d'Europe nord-occidentale, aspects quelque peu « exotiques », sans doute, qui ont de ce fait retenu l'attention d'élites intellectuelles écrivant elles-mêmes pour les classes cultivées du bassin méditerranéen. Premier biais, donc : nos connaissances littéraires du monde des Celtes furent tamisées au filtre des auteurs gréco-romains, des « étrangers » parfois perplexes devant des situations dépassant de toute évidence leur entendement et qu'ils n'étaient pas en mesure de rapporter objectivement, faute de référent. L'historien, philologue et sociologue belge Serge Lewuillon (1951-2017), récemment disparu, évoque à leur sujet ni plus ni moins qu'un « handicap culturel » : « le témoin ne comprend pas ce qu'il voit, mais il ne peut s'empêcher d'en fournir une interprétation de son cru » (LEWUILLON 2003 : 413). C'est ce que l'on nomme communément l'*interpretatio latina*.

Cette méconnaissance, souvent teintée de mépris, du « fait protohistorique » ne se limite pas aux auteurs anciens. N'oublions pas que βάρβαρος / *bárbaros* (« étranger ») qui a donné dans notre langue le substantif « barbare », est au départ un charabia : « *bar-bar* » n'est ni plus ni moins qu'un borborygme indiquant une langue mal dégrossie et incom-

INTRODUCTION

préhensible des Grecs. Ironie de l'histoire, les Grecs plaçaient le latin dans la même catégorie des patois de second ordre (!). Cette pseudo-connaissance des Celtes, jaugés à l'aune des civilisations dites « classiques » - on se demande pourquoi -, demeure de nos jours une constante chez bon nombre d'universitaires chargés d'enseigner l'histoire de l'Antiquité à de futurs historiens qui, eux-mêmes, dupliqueront, sans se poser trop de questions auprès de leurs propres élèves, cette conception d'un autre temps. La perpétuation dans les manuels scolaires, jusque dans les années 1960 au moins, de l'image d'Épinal montrant des Gaulois hirsutes vivant dans des huttes en est la preuve la plus tangible (fig. 2).



Fig. 2 - Les Ménapiens de l'Âge du Fer dans un manuel scolaire de la fin du XIX^e s. (d'après ROLAND 1898)

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

Leurs cabanes, souvent rondes – une forme à peu près absente de l'habitat protohistorique continental ! – sont indubitablement une réminiscence des « villages nègres » exhibés lors des expositions coloniales de la fin du XIX^e siècle. La stagnation épistémologique est affligeante. Qu'importent les avancées méthodologiques pourtant remarquables de l'archéologie protohistorique au cours des deux ou trois dernières décennies : *ex Oriente lux* demeure trop souvent le leitmotiv implicite, sinon clairement exprimé. Comme le rappelle Clara Millot-Richard (2017 : 54-55) « les sciences économiques n'ont jamais été intégrées dans le faisceau de disciplines convoquées par l'archéologie, ce qui explique que les chercheurs se soient tournés vers les sciences sociales et l'anthropologie économique », laissant la part belle au concept de don et contre-don cher à l'anthropologue français Marcel Mauss (1872-1950) et à son collègue polonais Bronisław Malinowski (1884-1942), une hypothèse mise à mal depuis plusieurs décennies (TESTART 2001 : 41-43). Le courant « primitiviste », encore vif, refuse même l'existence en tant que telle d'une économie antique. Alors que dire des civilisations non classiques ? Le « paradigme misérabiliste, presque rousseauiste », pour reprendre les termes de Millot-Richard, déjà citée, leur laisse tout au plus le droit de « faire du troc », même si le concept même du « troc originel », en tant que fondement de l'économie, est aujourd'hui sérieusement mis en doute.

Ce parti-pris, complété d'un impérieux besoin d'apporter un jugement de valeur, touche insidieusement tous les domaines de la vie des Celtes. Ainsi, en 1985, dans *l'Histoire de la France rurale*, un ouvrage qui fait pourtant toujours – et à juste titre – autorité, Marcel Le Glay (1920-1992) consacrait-

INTRODUCTION

il quelques lignes à l'alimentation des Gaulois avant la Conquête. Comme le souligne deux décennies plus tard l'un de ses commentateurs : « l'évolution esquissée en quelques mots [par M. Leglay] oppose le pain à la bouillie de céréales, les viandes assaisonnées aux viandes bouillies ou rôties, une alimentation gauloise rustique à une alimentation romaine « raffinée », mais, ajoute Armand Desbat, « cette vision est encore tributaire des textes » (DESBATS *et al.* 2006).

Si, chez les Celtes, les archives écrites manquent totalement, alors que César atteste de leur existence en parlant des comptes publics et privés (*B.G.*, VI, 14), certaines sources littéraires souvent connues de longue date peuvent être aujourd'hui réinterprétées à la lumière d'une archéologie désormais apte à créer sa propre méthodologie dans l'approche de l'écrit. En effet, les faits bruts observés par les archéologues doivent nécessairement primer sur les données littéraires, quel que soit le degré de confiance que l'on peut accorder à leurs auteurs. L'archéologie classique traditionnelle éprouve encore et toujours bien du mal à l'admettre. Les innombrables observations de terrain, effectuées avec de plus en plus de rigueur, peuvent, doivent même, faire désormais l'objet d'une approche de type cliométrique. Ces données contextuelles, organisées de manière synthétique, nous permettent de dresser aujourd'hui un tableau, partiellement quantifiable du système économique élaboré par les Celtes occidentaux aux alentours de 300 av. J.-C. afin de satisfaire leurs besoins matériels immédiats, puis d'assurer le bien-être des générations suivantes. Cette organisation de l'économie doit être sans nul doute qualifiée de « performante » puisqu'elle s'est développée sur un demi-millénaire

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

et a concerné simultanément plusieurs dizaines de millions d'individus, de la Grande-Bretagne à l'Europe centrale.

Ce système de gestion collective des ressources, entré en crise dans les années 60 av. J.-C. - nous essayerons de comprendre pourquoi -, a vu sa fin hâtée par une véritable tragédie qui, à l'époque de l'expansion coloniale européenne, fut nommée avec autant d'enthousiasme que d'hypocrisie la « romanisation ».

Ce concept, cher à une bourgeoisie paternaliste qui lui accordait alors un caractère éminemment positif, se plaçait dans la droite ligne d'une morale imposant aux peuples dits « civilisés », ou se considérant comme tels, le devoir de propager *urbi et orbi* un mode de vie jugé infiniment supérieur à celui des indigènes, un terme à comprendre ici, une fois encore, dans son sens le plus péjoratif. Dans les conquêtes de Rome, il y avait clairement, dans l'esprit de la plupart des historiens du XIX^e s. et même d'une bonne partie du siècle suivant, des relents du prosélytisme des « bons pères » missionnaires partant en Afrique éduquer les « Nègres », comme on les nommait à l'époque, afin de les mener, de gré ou de force, vers le Progrès et la Civilisation. Progrès à l'occidental, c'est-à-dire impliquant le pillage systématique des ressources. Et civilisation... judéo-chrétienne, bien évidemment.

Ce terme de « romanisation », forgé donc sur celui de la « colonisation » alors en plein essor, provoqua dans les esprits les mêmes dégâts durables que ceux dont l'Occident du début du XXI^e s. ne cesse de payer le lourd tribut face, par exemple, à un monde musulman qui nous reste largement incompréhensible, par exemple dans son rejet du concept de

INTRODUCTION

démocratie ou à la place prépondérante de la religion dans la vie quotidienne, que nous jugeons exagérée.

Comme toutes les guerres coloniales, la guerre des Gaules fut une « sale guerre ». En moins d'une décennie, l'ambition d'un seul homme, porté par des lobbies italiens, a provoqué près d'un million de victimes directes ou collatérales (1.192.000 morts hors Guerres civiles, selon Pline, *Hist. Nat.*, VII, 25), et divers génocides avérés - celui des Éburons étant à mon sens le plus emblématique - génocide qui, de nos jours, auraient directement mené César et ses acolytes devant le Tribunal pénal international de La Haye pour association de malfaiteurs en bande organisée, terrorisme, torture et crimes contre l'humanité. Notons au passage que, suite à des plaintes pour « crimes de guerre » déposées par plusieurs États gaulois bénéficiant, dans certains cas et parfois depuis longtemps, du statut de fédérés, leur conférant des droits considérables, voire exorbitants, le proconsul fut l'objet de plusieurs commissions d'enquête envoyées sur place et diligentées par un Sénat où il ne comptait certes pas que des amis (*Vie de César*, XXIV) : Caton d'Utique avait tenté de mettre César en accusation devant le Sénat, suggérant même, purement et simplement, de le livrer... aux Barbares !

*
* *

Le mot, le concept même de « romanisation », est depuis longtemps contesté : on a un temps proposé de le remplacer par « acculturation », « créolisation », voire « pidginisation »

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

(*sic* !)⁷. Je conserverai toutefois, tout au long de mon exposé, la forme « romanisation », inexacte sans doute, mais passée dans l'usage courant, en faisant toutefois systématiquement usage de guillemets.

⁷ Une brève synthèse lexicographique du terme « romanisation » figure dans FERDIÈRE 2006. « Pidgin », selon Wikipedia, « désigne différentes langues véhiculaires simplifiées créées sur le vocabulaire et certaines structures d'une langue de base ».

CHAPITRE 1

LES COMPOSANTES SOCIALES DE LA GAULE PRÉROMAINE

Si l'on s'en tient aux commentaires de César, on relève que, chez les Gaulois du milieu du 1^{er} s. av. J.-C., « seules deux catégories d'hommes comptent, les *equites* ou « chevaliers » et les druides. Quant aux gens du peuple, ils ne sont guère traités autrement que des esclaves » (*B.G.*, VI, 13). Nous aurions, dès lors, trois « classes sociales » : les chevaliers (*equites*), les druides (*druides*) et le « petit peuple » laborieux (*plebs*). Les esclaves (*servi*), parfois considérés, à tort, comme une quatrième classe, ne sont mentionnés qu'au titre de comparaison. Stéphane Martin, à la suite d'Alain Daubigney, évoque, à propos de cette plèbe, des « liens paraesclavagistes » (MARTIN 2015 : 88).

Notons au passage que, selon le linguiste et mythographe breton Christian-Joseph Guyonvarc'h (1926-2012), le mot indo-européen d'esclave, ou son équivalent, ne semble figurer dans aucune des langues celtiques. Cette absence, si elle se confirme, n'est pas sans poser d'inextricables problèmes. On devrait dès lors s'interroger, à juste titre, sur l'existence même du concept d'esclavage dans le monde des Celtes. Ce terme de *servus* parfois donné par César serait alors à remplacer peut-être par celui d'« otage » ou de « captif ».

Mais, comme le souligne l'archéologue français Jean-Louis Brunaux, la classification césarienne soulève de toute façon

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

de nombreuses difficultés : si la noblesse et la plèbe peuvent être considérées comme de véritables « classes » sociales, puisqu'elles relèvent d'une structure que nous supposons rigide, « on ne saurait en dire autant des druides et des esclaves qui paraissent plutôt des états conjoncturels. On ne naît pas druide, mais on le devient. On ne naît pas forcément esclave, mais on peut le devenir, qu'on appartienne à la noblesse ou à la plèbe » (BRUNAUX 1996 : 19).

Un autre oubli remarquable de la classification césarienne concerne les propriétaires des forces de production et du capital. Nous n'avons nulle trace des entrepreneurs, banquiers et riches commerçants. Relevaient-ils tous de la catégorie des *equites*? On peut en douter! Il est du reste symptomatique de voir dénommée par les archéologues « résidence aristocratique » toute ferme d'une certaine ampleur. J'en prendrai pour exemple le site de La Fosse Muette à Montmartin, dans l'Oise. Ce vaste site rural est décrit par les auteurs de la fouille, Jean-Louis Bruneaux et Patrice Méniel, comme une « résidence aristocratique ». Ils affirment : « la petite taille de l'habitat de Montmartin, qui ne pouvait guère abriter plus d'une centaine de personnes, et les caractéristiques qui ont été évoquées [...] permettent d'avancer l'interprétation d'un domaine aristocratique dont le centre serait l'habitat de La Fosse Muette, une résidence comprenant les maisons patriciennes, celles des clients et des esclaves, les bâtiments agricoles et artisanaux, enfin l'espace politique et culturel » (BRUNAUX & MÉNIEL 1997 : 263).

Du reste, si l'on se reporte à sa définition, le terme même d'« aristocratie » est ambigu⁸.

⁸ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/aristocratie/5251>.

À l'origine, l'aristocratie est, chez les Grecs, une forme de gouvernement dans lequel le pouvoir est détenu par un petit groupe de personnes constituant l'élite. Par extension, il désigne le « groupe de personnes qui détient le pouvoir dans cette forme de gouvernement ».

Pour revenir à Montmartin, le schéma mental des archéologues est le suivant : tout site considéré, à tort ou à raison, comme « hors-norme » est attribué à un seul individu (ou, éventuellement, à sa famille). L'hypothèse exclut donc *de facto* toute possibilité de gestion collective des biens fonciers (par les temples ou par des associations de marchands, par exemple). La richesse supposée de l'hypothétique propriétaire permettrait de lui accorder un statut politique, celui d'aristocrate, et, de ce fait, une fonction décisionnelle au sein de la collectivité. L'accumulation de tant de points d'interrogation rend un tel montage vraiment peu crédible.

À l'intérieur même de la « classe » des *equites* existerait, tout comme à Rome, une véritable évolution des carrières administratives, si tant est qu'elles étaient réservées à un groupe social spécifique. On observerait effectivement une hiérarchisation des magistratures exercées, impliquant de ce fait une modification du statut au sein d'une « classe » en fonction des charges successivement occupées. Ainsi, chez les Lexoviens, un peuple établi le long de la côte normande, le « magistrat » Cisiambos, dont nous ignorons tout sauf le nom, voit-il parfois son patronyme associé au titre de *vergobret*, parfois à celui d'*arcantodan*, deux fonctions qui « pourraient avoir constitué deux étapes d'un *cursus honorum* réservé aux membres du Sénat » (LAUWERS 2018 : 193).

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

L'état de la civilisation que nous décrit César montre une stratification chronologique importante. Entre la société archaïque, celle décrite par Poséidonios - un auteur que le proconsul recopie - et celle qu'il a lui-même observée dans les années 60/50 av. J.-C., les rapports de force ont changé. La noblesse a été contrainte de faire appel à la classe moyenne, celle des entrepreneurs, pour le financement des opérations militaires, et ce dès la fin du II^e s. av. J.-C. L'invasion des Cimbres et des Teutons, la première véritable « guerre collective » portant sur des centaines de milliers d'individus, aurait été le véritable déclencheur d'une révolution politique, débouchant sur une participation populaire de plus en plus évidente.

Jean-Louis Brunaux observe d'ailleurs que c'est chez les peuples qui disposaient de la plus grande puissance guerrière (les Bellovaques et les Nerviens), ou ceux dont la diplomatie était la plus active (les Éduens), que les formes oligarchiques du pouvoir se sont le plus développées et que le pouvoir aristocratique a le plus reculé.

L'essentiel de la population de la Gaule est composé de petits fermiers, de commerçants et d'artisans prospères qui forment une classe moyenne relativement aisée, en ce sens qu'elle est sortie assez tôt d'une économie de survie. Elle dispose effectivement de revenus suffisants pour se mettre à l'abri du besoin, au départ en stockant des surplus agricoles bientôt transformés en capital financier grâce à l'adoption de la monnaie métallique. Pour Jacques Attali, « accumuler de la monnaie, c'est accumuler du temps pour son compte ; c'est aussi produire de la monnaie en confiant celle qu'on a à quelqu'un d'autre qui s'en servira pour produire des biens

réels » (ATTALI 1988 : 185-186). On sait qu'aux III^e/II^e s. av. J.-C., la monnaie d'or était d'un usage courant dans toutes les couches de la population. Dès le II^e s. av. J.-C., en effet, cette classe moyenne évoquée plus haut dispose de ressources financières issues des surplus de production. Nous verrons également l'importance de la diffusion des amphores contenant du vin méditerranéen, une denrée décrite comme extrêmement onéreuse, pénétrant jusque dans les sites ruraux les plus éloignés des centres de pouvoir.

Il existe cependant un groupe – plutôt qu'une classe – social inférieur, une sorte de prolétariat dont l'importance quantitative est malaisée à cerner, et les « inactifs » par obligation tels les malades ou les vieillards, qui n'ont (plus) aucun poids direct dans l'organisation de l'économie et de la société. Notons au passage que cette distinction remarquable et très moderne entre actifs et inactifs, n'est pas de moi, mais bien... de César. Souvenez-vous : dans le camp des Helvètes, après la bataille de 58 av. J.-C., les Romains découvrent les registres de l'état civil comportant deux listes totalisant 233.000 patronymes (B.G., I, 29). L'une d'elles, que je nommerai liste A, comprend les noms de 92.000 Helvètes actifs, ceux des hommes capables de porter les armes. L'autre, la liste B, réunit les femmes, les enfants et les vieillards. Les esclaves ne semblent pas enregistrés nominativement dans cet inventaire digne d'un « Directeur des Ressources humaines » d'une grande société, mais ils existent indubitablement puisqu'ils sont explicitement mentionnés par le proconsul à la fin des opérations (B.G., I, 27), et emportés comme butin. Le contexte montre toutefois qu'il s'agit ici d'esclaves romains (*seruos qui ad eos perfugissent*) réfugiés chez les Helvètes (depuis quand?) et sans doute intégrés à leur population.

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

L'absence de droits civiques leur interdisait-elle de porter des armes et étaient-ils considérés comme des biens mobiliers, voire comme une simple marchandise ? Étaient-ils inclus dans la « liste A », ce qui ne serait pas pour nous surprendre ? Effectivement, ils contribuaient sans nul doute, eux aussi, à la croissance économique, tout comme les femmes, absentes de la première liste, mais que l'on sait avoir joué un rôle non négligeable dans la société celtique. En effet, la femme irlandaise, bretonne ou gauloise possède un statut bien défini, identique en droits à celui de l'homme : elle peut tester, hériter, jouir de ses biens, exercer une profession, avoir sa propre domesticité. Plus étonnant encore : en Irlande, jusqu'au VII^e s., la femme propriétaire de biens fonciers était astreinte, tout comme un homme... au service militaire.

Cette spécificité de la société celtique était sans doute difficile à comprendre pour un Italien de souche. Même si certains estiment que « César n'avait pas à fournir de grille de lecture à son lectorat, ce qui souligne que ces institutions s'inscrivaient sans problème dans un cadre de pensée gréco-romain » (MARTIN 2015 : 89), cette anecdote des listes nominatives rapportée par César montre qu'il n'a strictement rien compris à l'organisation sociale qu'il avait sous les yeux. Elle nous ouvre pourtant une fenêtre sur un aspect totalement nouveau et fondamental du monde des Celtes.

L'état civil des Helvètes aurait dû être logiquement organisé selon les classes sociales ; ceux qui l'ont ordonné et tenu à jour ont préféré un classement strictement économique, celui des « forces de production » dans la plus pure tradition marxiste ! En effet, un noble âgé, donc désormais économiquement improductif, est rejeté d'office dans la « liste B », celle des femmes, des enfants et des vieillards ! En

revanche, riches ou pauvres, esclaves peut-être, tout ceux qui contribuent d'une façon ou d'une autre, en fonction de leurs moyens, au bien-être et, indirectement sans doute, à la défense de l'État, se trouvent placés sur un pied d'égalité et figurent dans notre « liste A ». L'aspect social très remarquable de ces inventaires sur lesquels je reviendrai encore à propos de la gestion de l'état civil gaulois, semble avoir complètement échappé à la recherche antérieure.

Cette observation semble s'opposer à l'idée émise récemment par Christian Lauwers dans sa dissertation doctorale (2018 : 45). Il estime que les sociétés gauloises n'ont pas connu d'échelle d'évaluation comparable aux classes censitaires grecques et romaines : « César décrit les classes sociales dans des termes qui ne supposent ni système de mesure ni réévaluation périodique », nous dit-il. Les registres des Helvètes, à mon sens, prouvent le contraire.

Quoi qu'il en soit, la réunion au sein d'un même groupe d'individus placés apparemment sur un pied d'égalité ne doit pas nous leurrer : il existe, au sein de la société celtique, une fracture dont la profondeur s'accroîtra au fil du temps, pour culminer lors des guerres contre Rome, et qui servira en quelque sorte de déclencheur à l'éclatement d'une situation depuis longtemps explosive. Mais le clivage en question n'est pas celui auquel on penserait d'abord, celui opposant la noblesse héréditaire à la grande bourgeoisie.

Dès lors, dans le propos qui est ici le mien, le fil conducteur sera l'opposition non pas entre classes dirigeantes et classes moyennes, mais bien entre la noblesse d'un côté – les *equites* – groupe conservateur et indépendantiste auquel se ralliait pourtant la population active (la *plebs* de César), et de l'autre

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

ce qu'il convient d'appeler les magistrats, groupe généralement proromain. La première, comme le rappelle Serge Lewuillon à la suite des travaux de l'historien français Marie Henri d'Arbois de Jubainville (1827-1910), « basait sa richesse sur l'élevage, sur le prêt du cheptel et sur l'affermage des *vectigalia* [c'est-à-dire des taxes touchant l'importation ou l'exportation de certaines marchandises], autant de raisons qui nécessitaient le maintien de la possession en commun de la terre. L'autre parti [...] fondait au contraire sa richesse sur l'exploitation de la terre, système incompatible avec la féodalité celtique, et qui réclamait avant tout l'établissement de la propriété foncière. [...]. Petit à petit, la propriété foncière l'emportait, et les magistrats chassaient les rois, répartissant leur pouvoir entre les trois collègues d'une même magistrature, le *vergobret* » (LEWUILLON 1975 : 570-571).

Méfions-nous cependant des raccourcis et des amalgames. Dans son étude sur les fondements de la propriété, parlant d'une strate chronologique plus ancienne encore, Jacques Attali disait : « ... la description des Empires est d'autant plus difficile que les concepts qui y avaient cours ne renvoient pas aux nôtres : on n'y trouve, au sens où nous l'entendons, ni propriété, ni droit, ni juge, ni frontière, ni monnaie. Et la distinction que fait Marx, pour les décrire, entre trois types de forme de propriété - « asiatique », « germanique » et « antique » - qui seraient nées « de la désagrégation de la société primitive » renvoie à des catégories comme « propriété privée » et « collective », ou « moyens de production » qu'on sait maintenant inadaptées à la réalité de ces sociétés » (ATTALI 1988 : 86).

CHAPITRE 2

INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

“The debate on the economy of classical Antiquity has in recent years been dominated by an extreme reaction against Finley’s The Ancient Economy. A tendency has emerged in current scholarship almost automatically to support taking a more optimistic view of ancient phenomena, be it rationality, growth, trade, market integration or the economy in general”.
SILVER 2009 : 421

L’impact des innovations technologiques sur la croissance économique nous semble une évidence, mais cela n’a pas toujours été le cas, même à date récente. Ainsi, dans les années 1950, la prestigieuse *Oxford History of Technology* refusait explicitement la relation entre innovations techniques et progrès économique. Ce point de vue rétrograde fut alors vigoureusement combattu par l’historien et économiste anglais d’origine américaine Moses Finley (1912-1986). Il importe cependant de ne pas confondre croissance et progrès ou, plus précisément, décroissance et diminution ou absence de progrès. N’oublions jamais que la croissance économique est un facteur d’accroissement des inégalités : à partir d’un certain niveau, plus de financiers, c’est moins d’entrepreneurs, moins d’ingénieurs, moins de techniciens. La croissance équitable est donc un mythe.

Les innovations technologiques observées à partir du V^e s. av. J.-C. dans le monde celtique ont vu leur impact économique largement sous-estimé par la recherche moderne. Sans doute,

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

en l'absence de révolution technologique au sens le plus strict, comme le furent en leur temps la vapeur ou l'électricité, découvertes datables avec précision, attribuables à un individu bien connu, et aux répercussions quasi immédiates, l'attention des chercheurs ne fut guère attirée sur une série d'inventions d'apparence mineures, mais dont l'impact sur le développement économique fut cumulatif. Individuellement donc, ces adaptations de techniques, souvent connues de longue date, ne présentent qu'un intérêt mineur. C'est seulement leur imbrication au sein de chaînes de production qui a induit des modifications notables dans l'accroissement des ressources agricoles et des produits manufacturés. Il faut évoquer ici les travaux de l'Américain Kent Flannery, spécialiste de l'archéologie méso-américaine qui a montré l'impact majeur sur l'économie d'une infime modification génétique du maïs dans le sud du Mexique précolombien : « *The more widespread maize cultivation, the more opportunities for favorable crosses and back-crosses ; the more favorable genetic changes, the greater the yield ; the greater the yield, the higher the population, and hence the more intensive cultivation* » (FLANNERY 1968 : 80).

Chez les Celtes, ces modifications technologiques ont permis la création rapide de surplus dont la gestion, sous une forme nouvelle, est mise en évidence par l'archéologie. On assiste alors au remplacement de réserves précédemment constituées de denrées périssables par la monnaie d'or, connue dès la fin du VII^e s. en Asie Mineure et adoptée en Gaule à la charnière entre le IV^e et le III^e s. av. J.-C. Mais la même transformation peut être observée dans l'Italie médio-republicaine, où l'on passe, vers 430 av. J.-C. (*lex Iulia*

Papiria), de la taxation en nature à son estimation en valeur-monnaie : les amendes correspondant précédemment à une brebis ou à un bœuf sont désormais remplacées par le paiement d'une somme de respectivement 10 et 100 as.

Chez les Celtes comme ailleurs, les investissements sont rendus possibles grâce aux innovations techniques et à l'apparition d'individus contrôlant des capitaux aptes à générer des bénéfices. Les innovations, phénomène majeur sur lequel je reviendrai, permettent une augmentation sensible de la rentabilité et donc du profit ; ce sont donc les moteurs à la fois individuels et collectifs de la croissance économique. Celle-ci assure la survie d'abord, puis le bien-être d'une population qui croît dans les mêmes proportions, comme l'atteste l'archéologie rurale. L'origine indirecte, mais peut-être maîtrisée voire planifiée, de cet accroissement de la population serait donc une forme de « capitalisme » avant la lettre. La succession des événements que je propose s'oppose dès lors aux théories de l'économiste britannique Thomas Robert Malthus (1766-1834), un visionnaire de nos jours trop souvent mal lu et mal compris, qui voyait l'augmentation de la population *précéder* celle des ressources. Il accordait de ce fait une place majeure aux réformes agraires.

Dans la Gaule de l'Âge du Fer, le développement de la densité de l'occupation peut être quantifié de génération en génération grâce, essentiellement, à la cartographie des données numismatiques. Celles-ci font désormais l'objet d'un phasage fin, de l'ordre de la génération (25/30 ans).

Les Celtes de Gaule septentrionale échappent largement au phénomène d'urbanisation. Les *oppida*, dans leur grande majorité, relèvent en effet d'une problématique fondamentalement différente, sur laquelle je reviendrai dans le cha-

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

pitre 3. Si certains *oppida* sont - en plus de leur statut primaire, dirais-je - des villes, la plupart ont un rôle bien différent de concentration / redistribution des biens issus du secteur primaire. Dès lors, c'est vers les campagnes, moteurs de la croissance, que doivent se tourner les regards des économistes.

Le monde rural gallo-romain et protohistorique, longtemps négligé, a connu un regain d'intérêt dans les années 1970. Cette remise à la mode culmina par la publication, en 1975, de la monumentale *Histoire de la France rurale* dirigée par l'historien français Georges Duby (1919-1996), qui fit connaître non seulement l'écologie historique, mais également l'historiographie classique de l'agriculture ancienne, avec l'histoire de ses paysages, de ses terroirs et de ses systèmes agraires :

« ... on commença à prendre conscience des difficultés persistantes dans la relation entre la pratique classique de l'histoire rurale et une archéologie agraire qui se cherchait » nous dit Serge Lewuillon (2003 : 403). Toutefois, la vision de Georges Duby a été complètement remise en question dès les années 1990, entre autres par Gérard Chouquer qui notait alors que l'histoire des paysages et de leurs formes avait été, dans la plupart des cas, une utopie.

Une décennie plus tôt, en 1988, Alain Ferdière présentait ses *Campagnes en Gaule romaine*, dont le second tome traitait des productions rurales dans la Gaule post-césarienne. Au même moment paraissait une synthèse consacrée aux *Campagnes de la Méditerranée romaine* (LEVEAU ET AL. 1993).

INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES ET CROISSANCE

En 2003, Serge Lewuillon, dans un article particulièrement stimulant intitulé « *L'improbable méture : histoire rurale et archéologie agraire* » insistait sur l'opposition des points des archéologues d'une part, et des historiens de l'autre. L'auteur montrait que le tableau actuel de la Gaule rurale demeure profondément imprégné d'*a priori* issus de l'école française de géographie historique qui entretient une vision fixiste des structures agraires de la France : opposition Nord dynamique / Sud conservateur, ou surinterprétation de la trilogie bucolico-romantique « champs - bois - prairies ». En outre, des innovations majeures étaient sous-estimées, voire totalement passées sous silence, ou encore considérées comme des influences méridionales, dans un débat comme toujours fortement teinté de méditerranéocentrisme.

Depuis cette date, les colloques et ouvrages collectifs consacrés au monde rural antique se sont multipliés. Dans le domaine francophone, ce sont depuis 1991 les initiatives du groupe AGER qui ont été le moteur d'un véritable renouveau épistémologique. Les recherches menées par Michel Reddé dans le cadre du projet européen « Rurland »⁹ ont abouti récemment à la publication du premier tome de la monumentale synthèse : *Les campagnes du nord-est de la Gaule de la fin de l'Âge du Fer à l'Antiquité tardive*.

Les innovations techniques agricoles celtiques, dont l'importance n'a pas toujours été reconnue à sa juste mesure, demandent que nous nous y attardions un instant, car ce sont bien elles, et elles seules, qui furent le moteur de la croissance économique par la création de marchés parfois

⁹ Acronyme de RURAL LANDscape in north-eastern Roman Gaul : <https://rurland.hypotheses.org/>

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

inattendus. L'aspect banal pour ne pas dire trivial de certaines de ces découvertes ne laisse pas de nous étonner. Ainsi en est-il... de la faux.

Ce qui nous semble un outil emblématique du monde rural fait en réalité une apparition tardive - vers 500 av. J.-C. pour les exemplaires les plus anciens - alors que les céréales sont cultivées chez nous depuis le VI^e millénaire. Mais, plus qu'aux céréales traditionnellement récoltées à l'aide de la faucille, c'est au traitement des graminées que la faux est avant tout destinée. Il s'agit d'une avancée majeure, totalement sous-estimée quant à ses implications directes et surtout indirectes. Il faut effectivement attendre 2002, quand François Malrain, Véronique Matteredne et Patrice Méniel relèvent dans *Les paysans gaulois* que « la récolte et la conservation des fourrages sont [l'un] des aspects essentiels de l'économie agricole, et les techniques qu'elles mettent en œuvre suivent une évolution parallèle à celle de l'élevage. Dans le domaine des techniques, la faux paraît être un témoin significatif d'une telle évolution » (MALRAIN ET AL. 2002 : 126).

Comme le montrent ces auteurs, la faux ne sert à la moisson en France qu'à partir du XVII^e s. L'outil traditionnel du paysan néolithique est la faucille en bois munie d'éclats de silex qui évoluera, à l'Âge du Bronze, sous la forme d'une lame courbe d'alliage cuivreux fixée à un manche de bois. Ce type d'objet restera très fréquent jusqu'à l'apparition des premières faucilles en fer, au milieu du I^{er} millénaire av. J.-C. La faucille est d'une rentabilité médiocre : elle demande l'emploi simultané des deux mains, et la largeur de coupe n'excède par une vingtaine de cm. Elle est essentiellement destinée à la récolte des céréales. La faux, en revanche,

INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES ET CROISSANCE

possède une largeur de coupe moyenne de 37 cm, mais elle peut être parfois beaucoup plus grande, telle celle découverte par Bernard Lambot dans l'habitat d'Acy-Romance, dans le département des Ardennes, objet remarquable qui atteint 56 cm de longueur (fig. 3). Très curieusement, les quelques exemplaires retrouvés encore emmanchés sur le site suisse éponyme de La Tène, possèdent une lame et un manche disposés dans le même plan. De ce fait, le système ne semblait fonctionner qu'avec des manches courts, sans poignée, longs de 75 à 85 cm, dans le cas d'un manche rectiligne. Le faucheur aurait donc dû travailler le corps fortement penché, une position particulièrement inconfortable. Mais dès le III^e s. av. J.-C. apparaissent bel et bien en Normandie (ferme n° 5 du site d'Ifs, par exemple) des faux à queue inclinée à environ 80°, permettant ainsi le fauchage debout.

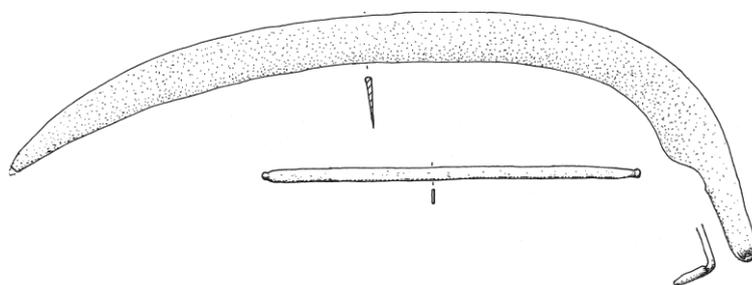


Fig. 3 – Faux en fer d'Acy-Romance « La Warde 2 » (Ardennes),
II^e s. av. J.-C.

La mise au point et le développement de la faux sous-entendent l'existence de prés de fauchée aménagés – sols dessouchés, sans aspérités et sans cailloux risquant d'endommager la lame – et soigneusement entretenus.

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

Considérés par certains comme la clé de voûte de l'élevage, les prairies, les prés et les pâtures attendent encore leur étude par l'archéologie afin de quantifier les espèces, cultivées ou non, mises en œuvre selon leur utilité fourragère. En Europe de l'Ouest, les témoins archéobotaniques contenus dans les déjections des animaux domestiques se multiplient à partir du II^e s. av. J.-C., mettant en évidence une exploitation de plusieurs types de prairies à foin et de pâtures.

La prairie n'est pas un milieu naturel sauvage, comme le pensent souvent les citadins coupés de leurs origines qui y voient de simples friches herbeuses laissées à l'abandon. Il s'agit, au contraire, de zones de culture de plantes fourragères, principalement composées de graminées et de légumineuses, destinées à être pâturées ou fauchées. L'alternance fauchage / pâturage, et l'élimination des végétaux parasites (chardons, orties) assurent dès lors la pérennité des prairies. Cette démarche, note Olivier Nillesse dans un article récent, s'inscrit dans un cycle complexe de coupe, fanage, transport et engrangement éventuel pour *in fine* aboutir à la distribution du foin dans l'étable. L'usage de la faux implique la possibilité de récolter d'importantes quantités de foin, souvent stockées en plein air sur des chevalets soutenant des meules. L'absence de constructions identifiées comme des granges au sein des « fermes indigènes » n'est donc pas un élément probant pour avancer l'absence de pâtures. Cette accumulation de protéines végétales laisse clairement envisager la stabulation prolongée des animaux dans les étables, et en particulier celle du bœuf. La faux, qui marque une étape importante dans l'économie agraire, semble précisément apparaître dans des régions où l'enneigement limitait le pâturage durant une bonne partie

INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES ET CROISSANCE

de l'hiver, sans doute la Bohême. Mais la faux en fer se répand très vite dans la partie occidentale du domaine celtique où, comme nous l'avons dit, elle devient fréquente dès le III^e s. av. J.-C.

La faux aura un impact inattendu sur l'économie rurale et sur la croissance économique. On a en effet longtemps supposé que l'apparition, au II^e s. av. J.-C., de bœufs de grande taille, témoignait d'importations d'animaux méditerranéens (NUVIALA 2015). La tendance est actuellement d'y voir plutôt une évolution locale du cheptel.

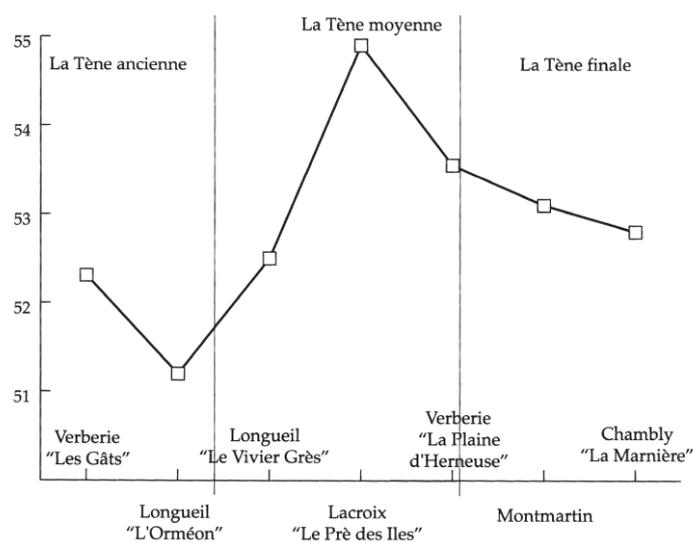


Fig. 4 – Évolution de la stature du bœuf dans la vallée de l'Oise entre 500 et 50 av. J.-C.

Les recherches de Patrice Méniel en Picardie ont en effet montré, après un pic à La Tène moyenne, une nouvelle augmentation de la taille du bœuf dans le courant du I^{er} s., puis une autre au cours du III^e s. apr. J.-C. Les spécialistes de

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

l'archéozoologie estiment désormais que l'accroissement de la taille du bétail, grâce à une alimentation plus abondante et mieux répartie en fonction des saisons, est un phénomène très rapide, de l'ordre de quelques dizaines d'années seulement¹⁰. Il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler l'incroyable augmentation de la taille humaine en un siècle, grâce à une meilleure alimentation, du moins jusqu'au développement de la « malbouffe » : depuis 1951, l'augmentation de la taille humaine en France est de 1,16 cm par décennie. Les caractères génétiques acquis, positifs ou négatifs, sont immédiatement reproductibles comme le montrent les études récentes de généticiens ayant travaillé sur les descendants d'enfants faisant partie de villages hollandais assiégés par les troupes allemandes à l'extrême fin de la dernière guerre, afin d'éliminer par la faim ces populations. Bien que limité à quelques mois, ce traumatisme alimentaire vieux de trois-quarts de siècles se retrouve génétiquement inscrit dans la taille des enfants des générations suivantes, alors que ces derniers ont pourtant bénéficié d'une alimentation tout à fait normale¹¹.

Chez les Celtes, l'amélioration systématique de la taille du cheptel semble avoir été volontairement restreinte. En effet, les anciennes races indigènes de bovins, plus trapues et moins gourmandes au niveau énergétique, ont gardé un intérêt certain auprès des paysans, par exemple en permettant l'abattage de masses carnées moins importantes lorsque les besoins en viande étaient faibles.

¹⁰ Communication personnelle de Sébastien Lepetz.

¹¹ Je dois ces informations au D^r Jacques Mairesse, que je remercie.

INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES ET CROISSANCE

Même si le cheval connaît à l'Âge du Fer un usage accru en tant qu'animal de traction, la force motrice la plus rentable avant la mécanisation au XIX^e s. demeure l'attelage, sous un même joug, d'une paire de bœufs. Mis au point dès le IV^e millénaire av. J.-C., le joug de tête est parfaitement adapté aux bovidés ; il permet d'en tirer un maximum de rendement et, techniquement parlant, ce système n'a plus nécessité de perfectionnement jusqu'au remplacement de la traction animale par la machine. En France, ce type d'attelage disparaît seulement après la Seconde Guerre mondiale et la démocratisation des tracteurs.

Les anthropologues et les spécialistes des techniques agricoles ont particulièrement développé les recherches concernant l'usage du bœuf de traction dans l'Afrique contemporaine. Leurs observations, extrêmement méticuleuses, sont parfaitement applicables aux périodes anciennes. Ils ont ainsi calculé les besoins énergétiques en fonction de la masse corporelle et de l'activité des bœufs, en prenant en compte la période de stabulation. Cette période est particulièrement critique puisque, pendant plusieurs mois, l'animal est totalement dépendant de l'homme, et que de sa forme physique, donc de la qualité et de l'abondance de son alimentation, dépendra la qualité de son travail, la bonne saison revenue.

Le calcul des africanistes porte à la fois sur le fourrage, qui représente les deux tiers de leur alimentation, et les compléments nutritifs, principalement des céréales. L'estimation du seul fourrage pour deux « petits » bœufs de 400 kg, pendant les cinq mois d'hivernage, s'établit à 2,2 tonnes de matière brute. Une prairie artificielle irriguée, toujours en Afrique, produit annuellement d'une à trois tonnes de

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

fourrage par hectare. En Europe, les rendements actuels sont légèrement meilleurs, avec de deux à six tonnes. Un hectare de prairie uniquement destinée à la fauche semble donc suffisant pour procurer les deux tiers de l'alimentation d'une paire de bœufs. Mais il est évident que cette valeur concerne des animaux de petite taille, les grands bœufs anciens pouvant aisément peser 800 kg. Produisant plus d'énergie, et donc plus rentables, ils nécessitent l'accroissement des surfaces à cultiver pour les alimenter. Ici encore, plus que des progrès techniques directs - inutiles dans ce cas puisque depuis le IV^e millénaire le système de traction par joug de tête, plus rentable que le joug d'épaule, était parfaitement mis au point - c'est sur l'alimentation du cheptel destiné au travail agricole que le gain énergétique sera le plus important.

Ainsi, une découverte technique apparemment mineure - la faux - semble être la cause d'un accroissement inattendu des protéines d'origine animale menant sans doute rapidement à la production de surplus commercialisables à l'extérieur de l'État-cité. On sait du reste que les niveaux archéologiques préromains de Reims ont livré une quantité anormale de restes de porcs, une surabondance qui se prolonge sous l'Empire, alors qu'on observe traditionnellement, chez les Rèmes comme ailleurs en Gaule du Nord, une distribution à parts égales du bœuf, du porc et des ovicaprins, ceci afin de limiter les risques d'épizootie. Le principe répond dès lors à l'adage paysan de « ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier ». Concernant les porcs des Rèmes, il s'agit, à n'en pas douter, d'une production destinée à l'exportation, un commerce à longue distance attesté par Strabon un siècle plus tard, qui signale que les jambons gaulois, ceux des

INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES ET CROISSANCE

Ménapiens en particulier, étaient fort prisés à Rome (STRABON, *Géogr.*, VI, 31). Effectivement, les fouilles de Famars, aux confins des cités des Nerviens et des Atrébates, ont montré une surreprésentation des membres postérieurs du porc, impliquant une importante consommation de jambons : ces restes osseux témoignent d'un approvisionnement des sites urbains en viande salée ou fumée. Les jambons de Reims demeurent, de nos jours encore, une spécialité locale très appréciée, mise par les gastronomes français au même rang que le jambon de Bayonne. Or, la représentation du découpage d'un porc figure parmi les bas-reliefs célébrant les Saisons, ornant la célèbre « Porte de Mars » à Reims, un arc monumental généralement daté d'époque sévérienne (fig. 5).

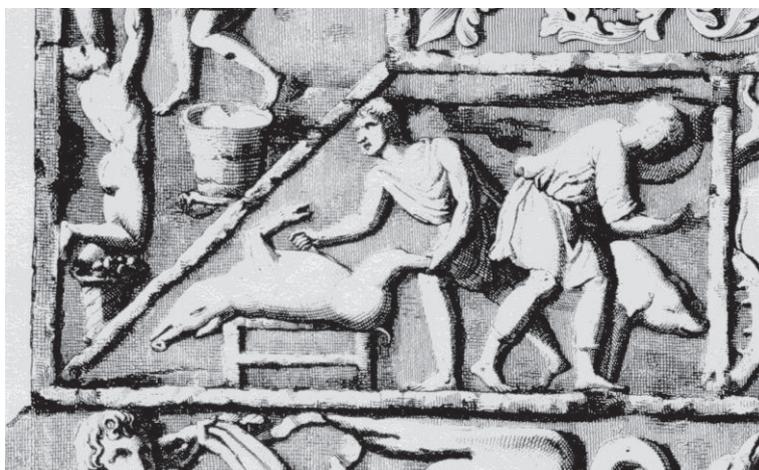


Fig. 5 - Un boucher découplant un porc, bas-relief de la porte de Mars à Reims (vers 200 apr. J.-C.).

Grâce aux fouilles menées dans les niveaux protohistoriques de Reims, l'existence d'un élevage spécifique du porc, dont la

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

viande est spécialement apte à la conservation sous forme de salaisons et à sa transformation en produit « de luxe », est donc assurée localement, et ce bien avant la Conquête.



Fig. 6 - Laboureur et sa charrue dans *Les Très Riches Heures du duc de Berry*, vers 1440.

La deuxième innovation qu'il convient de mentionner pour son impact énergétique éminemment positif est la charrue (fig. 6). Cet outil remarquable est techniquement défini par l'existence d'un versoir qui rejette, sur l'un des côtés, la terre soulevée par le soc. L'instrument doit donc présenter une structure dissymétrique : il s'oppose à l'araire qui trace une simple rainure dans le sol. L'avantage de la charrue est d'enterrer les résidus végétaux de la récolte précédente dont la décomposition enrichit la couche arable. Mais une telle pratique, pour astucieuse qu'elle soit, n'est en réalité pas viable sur le long terme.

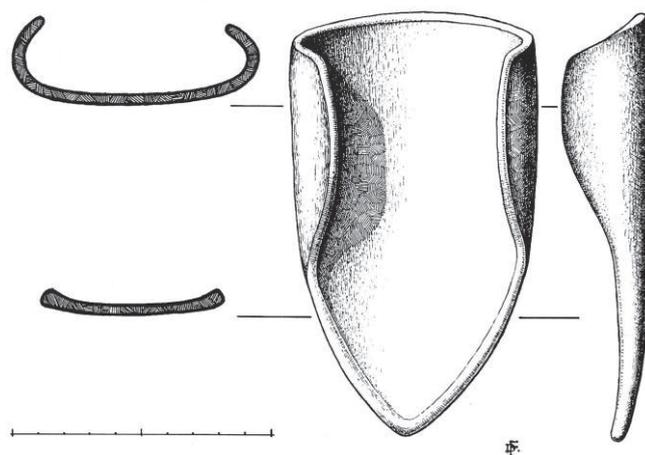
INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES ET CROISSANCE

L'agriculture protohistorique est soucieuse de préserver la qualité des sols: le charruage pratiqué par les Celtes ne touche que la terre végétale et évite de faire remonter la couche stérile sous-jacente. De toute façon, avant la mécanisation, le rapport entre l'énergie à fournir pour un labour profond, et le nombre de calories produites par la récolte était trop défavorable. On observe la même évolution dans l'agriculture contemporaine qui évite désormais de charruer trop profondément ou de sous-soler, comme ce fut systématiquement le cas dans les années 1980/1990, avec des labours descendant parfois à plus d'un mètre de profondeur. L'agriculture naturelle, présentée comme « nouvelle » même si elle fut pratiquée avec succès pendant plus de six millénaires, évite même de remuer le sol, laissant ce soin... aux lombrics. Le semis se fait dès lors dans de simples rainures pratiquées dans le sol herbeux, les céréales étouffant rapidement les espèces indésirables. Autrefois dénommées « mauvaises herbes », elles sont encore et toujours éliminées à grands frais à l'aide de désherbants chimiques - on pense à la lutte acharnée que mènent certaines multinationales de l'agroalimentaire en faveur de la prolongation en Europe de l'usage du glyphosate. Ces produits, éminemment toxiques, sont désormais aussi inutiles que les engrais. L'agronomie actuelle montre la rentabilité de ces pratiques ancestrales remises au goût du jour, ce qui ne semble guère réjouir les multinationales - Monsanto en tête - évoquées plus haut. L'outil agricole de base, l'araire (fig. 7a), inventé au Néolithique, connaît des améliorations technologiques au second Âge du Fer, par exemple par l'adjonction de socs métalliques amovibles, la reille, permettant d'accroître sensiblement la rentabilité énergétique.

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES



A



B

Fig. 7 – (a) Araire à reille-pelle d'époque moderne ; (b) Soc d'araire en fer du II^e/I^{er} s. av. J.-C. découvert à Mellet (Hainaut, B).

En effet, s'il est possible de labourer un hectare en deux jours à l'aide d'un araire rudimentaire, six socs en bois sont nécessaires journallement. Le renforcement de cette pièce par un triangle de métal (fig. 7b) augmente considérablement

INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES ET CROISSANCE

sa durée de vie tout en diminuant la consommation d'énergie à produire par les bœufs, ceci grâce à une meilleure pénétration dans le sol.

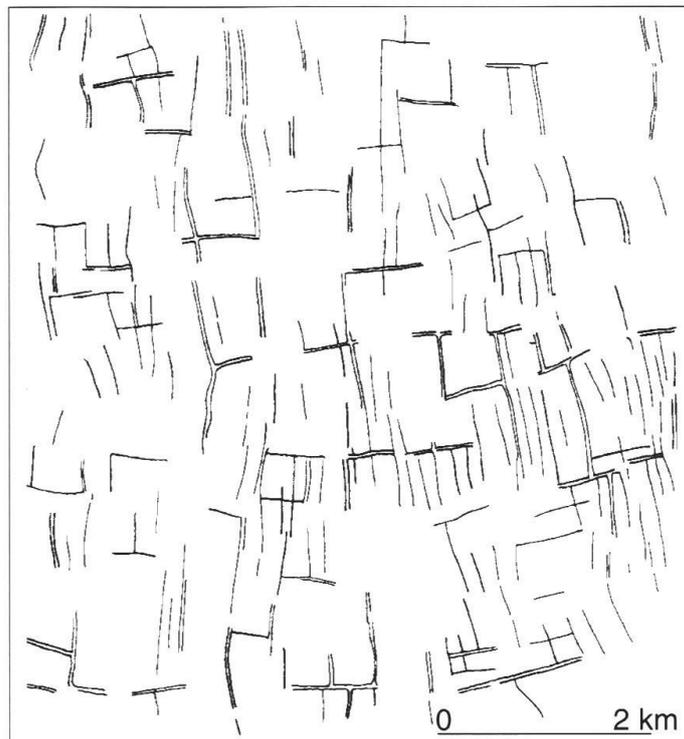


Fig. 8 - « Champs celtiques » fossiles de Scandinavie
(vers 500 av. – 200 apr. J.-C.).

De façon symptomatique, l'archéomorphologie (l'étude des parcellaires anciens) montre que les champs celtiques dont la forme allongée tellement caractéristique apparaît sur les photographies aériennes ou lors de décapages extensifs de terroirs de l'Âge du Fer, présentent généralement une surface

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

équivalant à une journée de travail pour un couple de bœufs (fig. 8).

En Europe tempérée, la charrue *stricto sensu* ferait son apparition quelque part entre le Pô, la haute vallée du Danube et celle du Rhin, au plus tard au changement d'ère. Malgré son attestation tardive dans la littérature latine, son nom dérive pourtant du gaulois **carros* ; il nous est parvenu via le bas latin *carrura*, « petit chariot », indiquant donc la présence de roues.

La date exacte de l'apparition de la charrue véritable est controversée, mais un passage de l'*Histoire naturelle* de Pline l'Ancien, à la fin du I^{er} s., mentionne explicitement le coutre, les roues, et « un soc large qui renverse les gazons » s'appliquant assez bien au verso. Un travail récent d'André Marbach (2006-2007) sur les vestiges de coutres et de socs en Gaule belgique a confirmé l'existence archéologique de véritables charrues dès le II^e s. apr. J.-C., mais l'invention semble plus ancienne sans qu'il soit actuellement possible de la placer clairement avant la Conquête.

Les modifications des techniques de labour - araires évolués ou charrues véritables - auront des conséquences importantes. On observe en effet le passage de la méture, c'est-à-dire le semis simultané d'espèces différentes afin de limiter les risques de mauvaise récolte, à la monoculture. D'une part, l'augmentation des rendements agricoles permet de dégager des surplus qui servent dans un premier temps à améliorer l'alimentation animale et donc, indirectement, à accroître aussi bien la force productive des animaux de trait que les ressources en protéines animales commercialisables. D'autre part apparaît une céréaliculture plus intensive, basée sur l'amidonner et l'orge vêtue, qui s'accompagne de la mise en

INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES ET CROISSANCE

culture de nouvelles terres jusqu'alors non rentabilisées. Dès le III^e s. av. J.-C., les établissements ruraux quittent les fonds de vallée ; ils s'implantent dorénavant sur les pentes, les rebords de plateaux, et même sur ces derniers, largement inoccupés jusqu'alors (fig. 9).

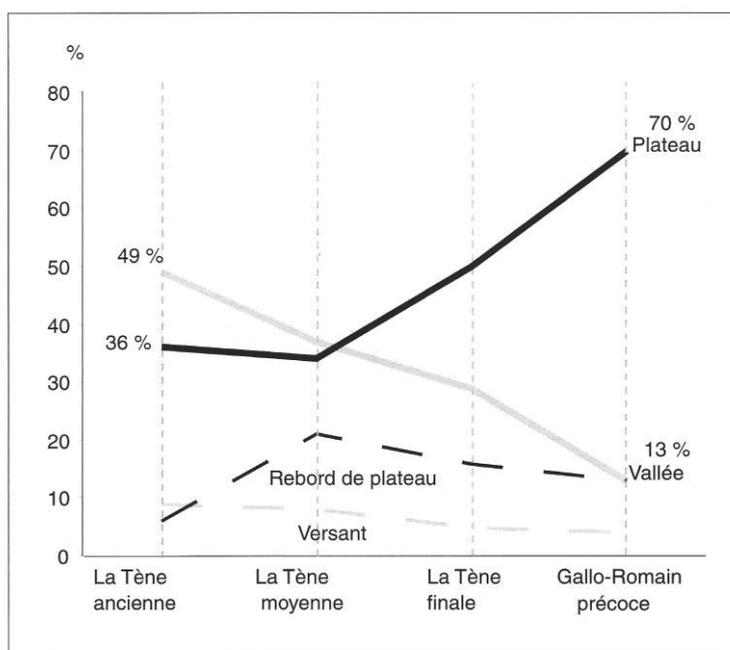


Fig. 9 – Évolution de la localisation topographique des sites entre 500 av. J.-C. et le début de notre ère.

Tous les types de sols, y compris les terres lourdes et fertiles des plateaux, semblent alors pouvoir être travaillés. Comme le prévoit la théorie malthusienne, l'explosion démographique qui en découle est immédiate.

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

Les innovations ne se contentent pas d'ajouter des roues aux araires pour en faire des charrues. En effet, les premiers essais d'une mécanisation apparaissent dans les vastes plaines cultivées par les Trévires et les Rèmes, le long de l'axe Reims-Coblence, avec ce que l'on a appelé à tort le *vallus*. Cette machine rudimentaire, une sorte de grand peigne posé sur un châssis à deux roues poussé par un âne, était destinée à moissonner l'épeautre. Elle est attestée dans deux textes antiques, l'un de Pline l'Ancien, l'autre de Palladius ; le plus ancien se rapporte peut-être à une observation datant de l'année 47 apr. J.-C. À ces textes s'ajoutent une demi-douzaine de reliefs, le plus célèbre étant celui, bien connu, de Buzenol, dans le Luxembourg belge (fig. 10).

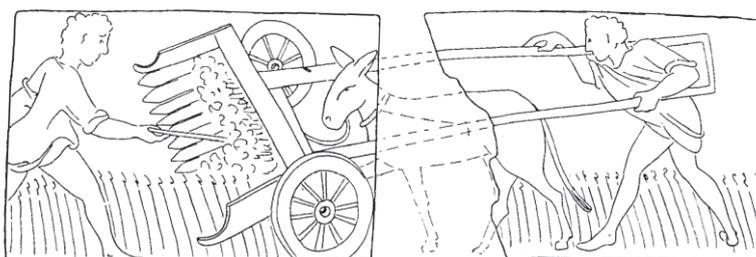


Fig. 10 – La moissonneuse gallo-romaine : assemblage des reliefs de Buzenol (à g.) et d'Arlon (à dr.).

Les multiples tentatives d'utilisation ne se sont pas toujours révélées vraiment probantes, mais comme le note l'archéologue belge Georges Raepsaet en guise de conclusion d'une journée d'étude consacrée naguère à cette problématique : « l'efficacité d'un outil est autant un problème de savoir-faire de l'utilisateur que de qualité, de forme ou de typologie propres de l'outil. Le meilleur outil n'a aucun

INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES ET CROISSANCE

rendement dans des mains inexpérimentées ». Les essais pratiques des années 1960 ont cependant montré que l'usage du *vallus* avait un rendement supérieur au fauchage traditionnel. Notons toutefois que ces expérimentations ont systématiquement mis l'accent sur la récolte des épis, alors que les tiges avaient peut-être autant, sinon plus d'importance dans des régions justement réputées pour leurs élevages de chevaux, grands consommateurs de paille.

Pour pallier la baisse des rendements de sols déjà surexploités, les Gaulois ont mis au point diverses techniques d'amélioration de la couche arable, dont l'assolement et la jachère. Cette dernière implique la mise en culture de parcelles de terre un an sur deux, avec une alternance dans le choix des denrées : céréales ou légumineuses (pois, lentilles) la première année, friche herbeuse, avec parfois un semis d'engrais vert, l'année suivante. Cet engrais naturel est consommé sur place par le bétail dont les « sous-produits » organiques, soigneusement répartis, servent à enrichir le sol. La pratique gauloise de l'amendement des sols est relativement bien connue. Les prétendues techniques nouvelles de l'agriculture « bio » ne font pas autre chose. Chez les Éduens et les Pictons, on assiste au chaulage des sols, qui exige 800 kg de calcaire à l'hectare. Les Belges préfèrent le marnage (d'ailleurs le mot *marna* est gaulois), plus coûteux puisqu'il nécessite, lui, deux tonnes à l'hectare. Les deux techniques sont apparemment très gourmandes en main d'œuvre : les investissements sont donc considérables. Nous ignorons qui finançait de telles opérations, mais, comme le relève Serge Lewuillon, les formes de la propriété des terres chez les Celtes nous demeurent largement incon-

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

nues. La question de la propriété des parcelles orthonormées issues du morcellement volontaire d'une propriété foncière plus vaste s'est posée à propos d'Acy-Romance. Bernard Lambot, le fouilleur de ce site majeur, n'apporte pas de réponse, mais il constate que les maisons y ont été reconstruites jusqu'à cinq fois au même endroit, sur le même plan, impliquant « l'impossibilité " légale " de déplacer les bâtiments au sein de la même parcelle ».

On peut évoquer brièvement ici le bornage des terrains chez les Celtes, corollaire indispensable à l'exploitation rationnelle des sols. L'exemple le plus célèbre est celui de Vercelli, dans le Piémont, daté au plus tôt du III^e s. av. J.-C. : un orthostate porte une inscription bilingue gallo-étrusque et latine débutant par la mention *finis campo quem dedit...* « fin du terrain qu'a donné... », suivi du nom du dédicataire. Bien que réalisé dans un cadre religieux, ce document montre la relation univoque entre un espace clairement délimité et son propriétaire. Le caractère sacré des limites sera d'ailleurs renforcé par des rites et gestes spécifiques, attestés par des dépôts de récipients volontairement brisés (LANDRY 2016). Le même soin présidera par la suite au bornage d'entités plus grandes, comme le montre l'épigraphie.

César (*BG*, VI, 13) nous rapporte par ailleurs que les druides étaient chargés de trancher les différends portant sur les héritages et... sur la délimitation des terrains, laissant supposer, chez les agriculteurs de l'Âge du Fer, une certaine propension à déplacer nuitamment les bornes de leurs champs, un sport autrefois bien connu en milieu rural. Sans doute doit-on rapprocher ce détail des indications que donne au début du III^e s. le juriste Ulpien (*Dig.*, 50, 15, 4) : « on veillera au document du cens, de telle manière que les

INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES ET CROISSANCE

champs soient ainsi recensés : (on indiquera) le nom du domaine et du propriétaire (...) et quels sont ses voisins les plus proches ». Il est difficile qu'il n'en soit pas de même chez les Rèmes de la fin du II^e s. av. J.-C., si l'on examine par exemple le plan orthogonal et la disposition des lots de terres attribués à chaque habitant de Condé-sur-Suippe / Variscourt, dans l'Aisne (fig. 11).



Fig. 11 - Condé-sur-Suippe (Aisne), vers 120-80 av. J.-C. : plan simplifié de l'habitat (fouilles 1987)

Notons de manière anecdotique qu'au II^e s. av. J.-C. apparaissent, en milieu rural, les premières clefs d'habitation, signe clair de la privatisation des propriétés et, d'une manière plus prosaïque, de l'existence, chez les paysans de la fin de l'Âge du Fer, de biens à voler (MALRAIN ET AL. 2002 : 139).

Les innovations décrites plus haut - faux, charrue, moissonneuse - visent à produire plus de protéines, qu'elles soient

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

d'origine végétale ou animale. Reste alors à gérer les surplus dégagés, soit sous forme de stockage pour en reporter la consommation au moment où le besoin s'en fait sentir, soit par leur transformation en vue de leur commercialisation. Le passage d'une simple denrée à une marchandise destinée à être mise en vente sur le marché passe, nous dit Karl Marx, par la fixation « d'une valeur d'échange exprimée en terme de monnaie, c'est le prix ». Cette transformation, sur laquelle nous reviendrons plus longuement dans le chapitre 7, consacré à la formation des prix, a été étudiée en long et en large dès 1857/1858 par Marx dans le premier tome de ses *Grundrisse* (p. 209 et ss.). Mais pour accéder à l'état de « marchandise », les productions agricoles doivent subir différentes manipulations rendant possible leur commercialisation.

Les céréales peuvent évidemment être réduites en farine. La meule rotative fait son apparition à Carthage et en Catalogne au V^e s. av. J.-C. Elle se retrouve dans le sud de la Gaule au siècle suivant, et dans la vallée de l'Aisne au III^e s. av. J.-C. Assez curieusement, les premières meules rotatives de Grande-Bretagne seraient également datées du V^e s. av. J.-C., mais selon Paul Picavet, un spécialiste de la question, le contexte est incertain. S'agit-il d'importations précoces ou sommes-nous en présence d'un second foyer de création ? Les contacts entre le sud des îles Britanniques et la Péninsule ibérique, grâce à la route maritime, sont bien attestés depuis la Préhistoire. On connaît bien sûr l'importance de la route de l'étain. En ce qui concerne la meule rotative, une importation technologique méridionale semble dès lors plus

probable qu'une invention purement locale, qui ne peut cependant être exclue.

Il existe, en Gaule du Nord, de véritables centres de production de meules rotatives, et ce dès le III^e s. av. J.-C. : c'est le cas à Macquenoise, dans le Hainaut belge. La carte de répartition des productions de ce qui deviendra par la suite une véritable « usine » montre la conquête de marchés plus septentrionaux, chez les Nerviens, les Viromanduiens et leurs voisins, plutôt que chez les Rèmes dont relève pourtant ce site préindustriel d'*Isaromagus* / Macquenoise. Nous sommes donc ici en présence d'une production « de masse », spécifiquement tournée vers l'exportation.

La rentabilité du moulin rotatif est de deux à dix fois supérieure à celle du moulin va-et-vient, connu depuis le paléolithique pour le broyage des pigments. Plus de farine implique plus de contenants : il semble effectivement que le nombre de *dolia*, ces grands récipients de stockage pouvant dépasser les cent litres, croît parallèlement à l'augmentation du nombre de meules rotatives. Rappelons au passage, à propos des contenants, la diffusion à grande échelle du tonneau, servant à transporter ou à stocker des denrées aussi bien solides que liquides, même si ces dernières semblent majoritaires. L'invention du tonneau est attribuée par Pline aux Gaulois. L'hypothèse est plausible, car l'origine rhète, prévalant jusqu'ici, est sérieusement remise en question. Le tonneau est de toute façon attesté en Gaule au II^e s. av. J.-C, lors des célèbres festins du roi Luern décrits par Poséidonios, ce dernier cité par Athénée dans les *Deipnosophistes* (IV, 37, 1-19). En tout état de cause, c'est par l'intermédiaire des Gaulois que les Romains découvrent ce moyen commode de réaliser de très grands récipients, légers, solides et aisément

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

transportables par route ou par bateau. Son invention, selon la spécialiste Élise Marlière, « marque la fin du règne absolu de l'amphore dans les circuits commerciaux de l'Antiquité ». Mais, vu les quantités désormais produites, la mouture est rarement possible immédiatement après la récolte. En outre, toutes les céréales ne sont pas destinées à être transformées en farine pour l'alimentation humaine, puisque nous avons vu plus haut que la nourriture réservée au cheptel en utilisait une part croissante. Une phase transitoire de mise à l'abri des récoltes est donc inévitable.

Le stockage des céréales est certainement un enjeu majeur de toute économie agraire. Il s'agit d'une part de préserver les qualités germinatives des graines destinées aux semailles de la saison suivante, et d'autre part de conserver les qualités nutritives, sinon gustatives, d'une denrée qui constitue la base alimentaire de la Gaule, qu'elle soit protohistorique ou romaine. Une unité familiale élémentaire, composée de deux adultes et de deux enfants, consomme annuellement 700 kg de grains permettant la fabrication de 1200 pains d'un kilogramme ou de son équivalent sous forme de bouillies de céréales ou de galettes, une présentation traditionnelle dans l'alimentation gauloise. Le rendement à l'hectare est de l'ordre d'une tonne ; chaque kilogramme de céréales fournit 3100 kilocalories. Reporté à l'échelle d'un peuple comme celui des Rèmes, comptant un minimum de 900.000 habitants¹², cela représente annuellement 85.000 tonnes de

¹² L'estimation est fondée sur la population vivant sous l'Ancien régime dans la généralité de Châlons, à savoir environ 800.000 habitants. Le poids démographique des villes (Reims, Troyes, Châlons) est alors très faible, et le territoire des Rèmes beaucoup plus vaste que la généralité de Châlons. Une estimation de 900.000 à 1.200.000 Rèmes ne paraît pas exagérée si l'on considère

céréales à stocker d'une manière ou d'une autre¹³. Cette masse, bien entendu, concerne uniquement la part réservée à la seule alimentation humaine. S'y ajoutent, en effet, les céréales destinées au bétail et, comme nous l'avons vu, la réserve destinée aux semailles de l'année suivante.

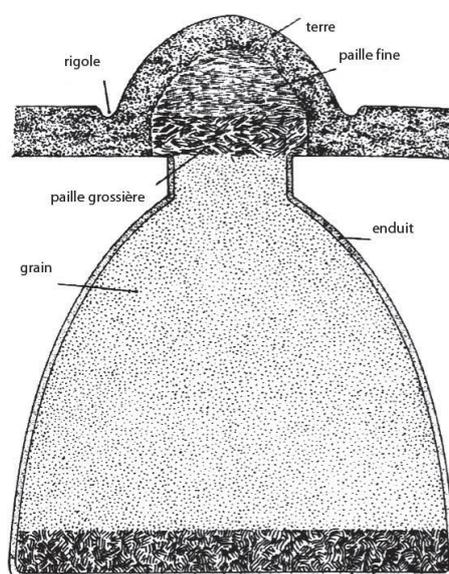


Fig. 12 - Coupe théorique d'un silo « en cloche ».

Depuis longtemps, l'archéologie protohistorique connaît l'existence de grands silos enterrés, généralement en forme

la taille de leurs voisins, les Bellovaques par exemple, qui peuvent aligner 100.000 soldats lors de la coalition de 57 (B. G. II, V), soit une population d'environ 500.000 individus, puisque le rapport entre le nombre de guerriers et le nombre total d'habitants s'établit à 1 : 5. L'estimation haute est parfaitement compatible avec la densité de l'habitat rural à l'Âge du Fer observée en Champagne-Ardenne.
¹³ À Rome, la *lex Aemilia* (78 av. J.-C.) accorde 5 *modii* de blé (43,75 litres) par mois à tous ceux qui en font la demande. Une famille de base (2 adultes, 2 enfants) consomme donc annuellement 525 litres de blé (ou 370 kg, la densité moyenne du blé s'établissant à 700 g/litre). Ceci nous donne une base pour la comparaison.

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

de cloche, dont le volume atteint jusqu'à 12 m³ (fig. 12). À partir des années 1980, ces structures typiques de la phase ancienne de La Tène ont fait l'objet d'études portant sur leur fonctionnalité ; l'archéologue champenois Alain Villes a joué un rôle majeur dans l'interprétation de ces silos.

Le principe de leur fonctionnement est simple : les grains ou les épis sont tassés de manière à laisser un minimum d'air. La fermeture se veut totalement hermétique et les parois de la cloche sont couvertes intérieurement de paille volontairement mouillée au moment du remplissage. La fermentation qui s'ensuit crée un milieu anaérobie permettant une conservation des grains dans d'excellentes conditions, et ce pendant plusieurs années. Après usage, ces silos servent de fosses à détritrus ou occasionnellement de sépulture. Ils sont régulièrement recreusés, mais certains sites concentrent des dizaines voire des centaines de silos contemporains, indiquant une gestion communautaire des ressources, comme ce fut le cas, beaucoup plus tard, au Moyen Âge.

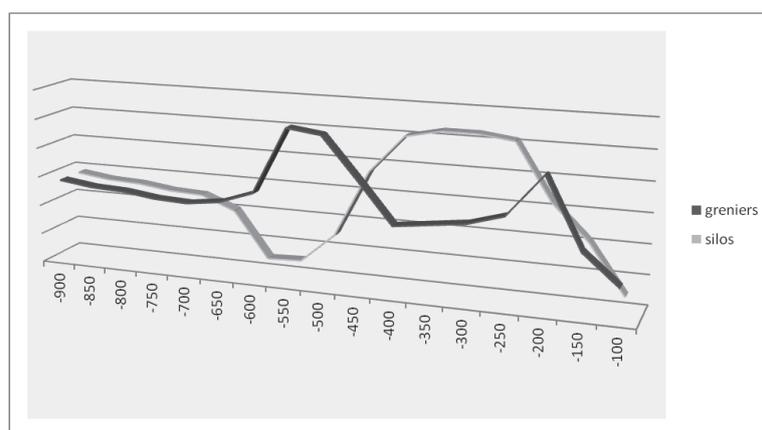


Fig. 13 - Évolution, entre 900 et 100 av. J.-C., du stockage des céréales dans les greniers aériens et dans les silos enterrés.

INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES ET CROISSANCE

Toutefois, les fermes des V^e et IV^e s. présentent, elles aussi, de très nombreuses structures de ce genre, prouvant une gestion essentiellement individuelle des surplus.

Dans le courant du III^e s. av. J.-C., en revanche, les silos enterrés disparaissent quasiment en l'espace d'une génération (fig. 13). Ils sont alors remplacés par des greniers aériens posés sur des poteaux, un type de construction qui apparaît toutefois dès l'Âge du Bronze.

L'usage de ces petites structures aériennes, destinées à protéger les céréales à la fois de l'humidité et des rongeurs, s'est prolongé jusqu'à l'époque subactuelle dans certaines régions de France (fig. 14), mais leur capacité est moindre que celle des silos enterrés.



Fig. 14 - Grenier à grain sur poteau.

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

Les fermes des III^e/II^e s. av. J.-C. présentent dès lors un aspect très différent de celles du début de La Tène, avec une multitude de petits greniers dispersés dans un espace clos par un fossé, bien séparés les uns des autres afin de limiter les risques d'incendie (fig. 15).

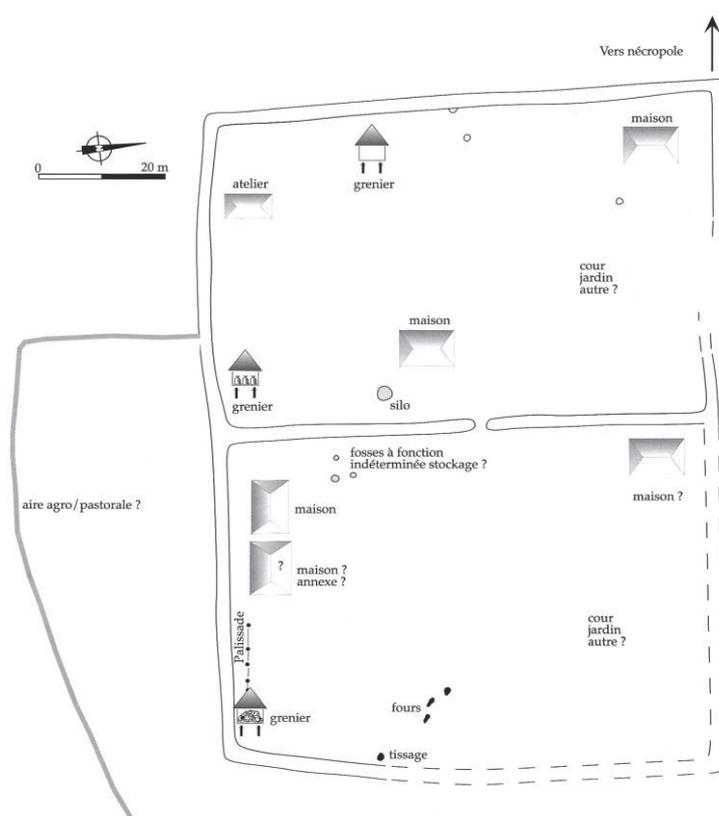


Fig. 15 - Interprétation des structures mises au jour dans la ferme gauloise de Jaux (Oise), I^{er} s. av. J.-C.

La rupture se marque partout au même moment en Gaule septentrionale, mais c'est sur le site du Griffon, à 6 km au

INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES ET CROISSANCE

nord de Laon, chez les Rèmes, que les données sont particulièrement éloquentes (tableau fig. 16). On y passe en effet de 126 m³ de stockage en silo (pour 120 ans), à 93m³ (pour 360 ans), soit une diminution de l'ordre de 75 %, la capacité annuelle chutant ainsi de 1,05 à 0,26 m³. Le stade suivant dans les pratiques de stockage se développe à partir du début du I^{er} s. apr. J.-C., avec désormais l'utilisation de caves et de celliers, s'ajoutant à de grands greniers posés sur 9 ou 12 poteaux, selon une évolution générale observée par Alain Ferdière en 2015 dans son *Essai de typologie des greniers ruraux*.

Structures	LT C2/D1	LTD2 - III ^e s. apr. J.-C.
silos	107,2	17,1
greniers	18,6	75,7
total	125,8	92,8

Fig. 16 – Comparaison des capacités de stockage des céréales (en m³) sur le site du « Pôle d'activité du Griffon » (Aisne)

Contrairement à l'hypothèse du protohistorien français Stéphane Fichtl, qui veut y voir des utilisations différentes, je pense que c'est la fonction même du stockage de réserves/richesses sous forme de grains qui doit être repensée. Il ne me semble pas anodin de constater qu'un système parfaitement rodé depuis le VI^e s. au moins, celui des silos enterrés, disparaît au moment même où apparaît la monnaie qui, justement, permet de stocker sous une forme non périssable et compacte des richesses qui étaient précédemment périssables et volumineuses, tout en étant sans doute moins abondantes, du moins dans la phase initiale de l'Âge du Fer. Nous avons vu plus haut que le

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

même phénomène était documenté dans l'Italie du IV^e s. av. J.-C. Curieusement, la pratique du silo enterré, de petit module désormais, revient localement à la mode à l'époque mérovingienne, précisément au moment de la régression de l'usage de la monnaie, elle-même liée à la fermeture des marchés d'exportation. D'innombrables petits silos familiaux, mais regroupés dans un même endroit, apparaissent au XI^e s. à Jouques (Bouches-du-Rhône) : ils montrent, au cours de périodes faiblement monétisées, le retour sous une forme ensilée de la gestion collective des surplus en milieu rural ou semi-rural.

Il me semble dès lors évident de lier, au moins partiellement, la diffusion de la monnaie métallique et le stockage des céréales. C'est du reste la théorie avancée par l'historien et sociologue britannique Morris Keith Hopkins (1934-2004) : dans le modèle qu'il a proposé en 1980, c'est l'apparition de taxes payables en espèces qui obligea les paysans à produire des surplus dont la vente, sur le marché, leur permit d'honorer leurs obligations fiscales (HOPKINS 1980). Nous reviendrons plus loin, et en détail, sur les rapports entre la monnaie et la fiscalité.

Il faut toutefois insister sur le fait que certains sites très spécifiques montrent encore la coexistence entre les greniers et les silos enterrés, aux II^e et I^{er} s. av. J.-C. C'est le cas à Villeneuve-Saint-Germain, près de Soissons (Aisne), à Acy-Romance, au sud de Reims, dans le département des Ardennes, ou, beaucoup plus au sud, à Corent, chez les Arvernes. Alain Villes leur attribue « une fonction tantôt complémentaire, tantôt interchangeable ». Peut-être devons-nous y voir un centre de collecte de denrées destinées à être

INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES ET CROISSANCE

redistribuées par la suite? L'estimation du volume de l'ensemble des silos du site d'Acy-Romance n'a malheureusement pas encore été réalisée. Il est dès lors impossible de chiffrer avec précision le volume des céréales et légumineuses qui y étaient stockées, comme les archéologues ont pu le faire au Griffon.

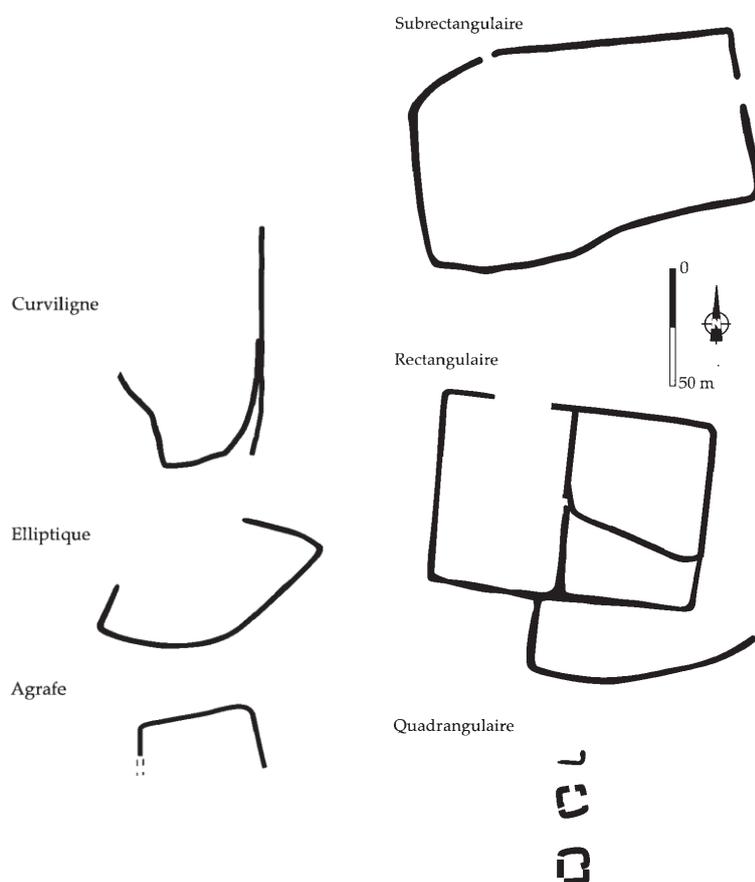


Fig. 17 - Plans des différents types d'enclos laténiens de la vallée de l'Oise, entre 500 et 50 av. J.-C.

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

Les changements technologiques décrits plus haut imposent désormais un cadre nouveau aux exploitations agricoles. Les enclos servant de limites aux exploitations que l'on appelle les « fermes indigènes » depuis les travaux de Roger Agache en Picardie dans les années 1970, ont tendance à abandonner les plans curvilignes pour devenir rectilignes (fig. 17).

Il s'agit, notons-le au passage, tout au plus d'une tendance : la forme orthogonale est un vrai poncif mental moderne appliqué à l'Antiquité classique : on pense ainsi au texte fondateur de Georges Grosjean intitulé *Jagd auf Quadrate* (« La chasse aux carrés » !) (GROSJEAN 1985). Cette vision d'un monde orthonormé touche pourtant d'autres aspects de la vie quotidienne : au II^e s. av. J.-C. apparaissent, dans certaines régions de la Gaule (Bassin parisien, cités des Trévires et des Rèmes), des sépultures intégrées dans des enclos carrés montrant une tendance à la coagulation progressive, formant au final une multitude de cellules accolées.

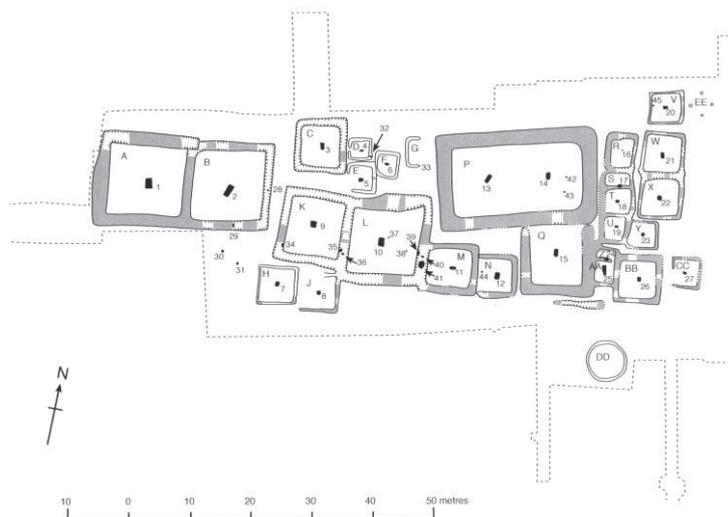


Fig. 18 - Enclos funéraires quadrangulaires accolés de Ville-sur-Retourne (Ardennes)

À Ville-sur-Retourne, dans les Ardennes françaises, vingt-huit enclos sont ainsi agglomérés (fig. 18). C'est également le cas pour les lieux de culte (*fanum*) qui dérivent peut-être des structures funéraires citées plus haut, ou d'autres édifices quadrangulaires.

La densité des fermes laténiennes est remarquable : à La Tène C2, entre 250 et 150 av. J.-C., on peut estimer, grâce aux données archéologiques, à plus de mille les implantations rurales du seul territoire des Rèmes, soit une ferme pour 1500 hectares. Mais dès la génération suivante, le nombre de sites paraît doubler, avec désormais des domaines moyens de 750 hectares. Il s'agit ici, et j'insiste sur ce fait, de superficies minimales résultant de la division de la superficie totale du territoire des Rèmes par le nombre de sites effectivement mentionnés dans la *Carte archéologique de la Gaule*. En réalité, le « seuil de viabilité » des exploitations rurales gauloises se place infiniment plus bas. Les archéologues néerlandais, sur de solides bases documentaires, ont montré que 12,8 ha seulement sont nécessaires à chaque ferme pour dégager des surplus. Cette superficie semble une constante, même de nos jours encore : la réforme agraire engagée au Venezuela en 2001 par Hugo Chávez au début de son premier mandat, a permis d'attribuer à 130.000 familles des parcelles de 11,5 ha. Les mêmes chercheurs néerlandais ont effectué une estimation semblable pour le bétail. Ainsi, un troupeau de 50 bêtes (dont la ventilation entre les espèces est proportionnelle aux ossements découverts sur les sites) consomme annuellement 3.800.000 kcal, un montant qui nécessite un peu plus de 16 ha de pâtures et 10 ha de prés de fauche.

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

En temps normal, un domaine de moins de 40 ha procure donc une aisance plus que certaine à une famille de paysans gaulois.

*
* *

Pour conclure, nous pouvons supposer que chaque innovation induit une augmentation sensible de la productivité, celle-ci permettant une explosion démographique puisque, en Champagne-Ardenne, nous assistons apparemment au doublement de la population rurale dans le courant du II^e s. av. J.-C.

On sait depuis les travaux de Thomas Robert Malthus, déjà cité, que l'augmentation de la population dans les sociétés préindustrielles est essentiellement pour ne pas dire exclusivement due à la diminution de la taille des domaines agricoles. En 1798, il écrivait : « Dans les pays où (pour des raisons diverses) la propriété du sol est divisée en très grandes portions, l'artisanat et les manufactures sont absolument nécessaires pour obtenir une population nombreuse. [...] Mais là où la propriété est divisée en petites portions, ils ne sont pas aussi nécessaires. Il suffit de diviser pour distribuer. [...] Ce motif [...] doit suffire pour inciter chaque propriétaire à cultiver le mieux possible la portion de terre qu'il possède afin de pouvoir nourrir une postérité nombreuse » (MALTHUS 1963 [1798] : 46).

L'accroissement de la population est donc essentiellement le résultat d'une volonté politique, celle en faveur des réformes agraires et de la redistribution des terres au profit du plus grand nombre. On peut évoquer ici un système de

redistribution de type « bolivarien » appliqué dans certains pays d'Amérique latine. Ailleurs en Gaule septentrionale, aux confins du territoire des Bellovaques, cet accroissement de population semble plus tardif : on le situe dans la seconde moitié du I^{er} s. av. J.-C., dans un paysage qui n'était manifestement pas encore totalement anthropisé et qui permettait encore la création de vastes unités agricoles de type laténien. Ces fermes gallo-romaines précoces se définissent par des fossés rectilignes à l'orthogonalité approximative, des plans géométriques irréguliers et des superficies d'environ un hectare. Elles présentent souvent des emboîtements et des systèmes de partition interne.

Il est certain que nous aurions pu ajouter à notre catalogue d'autres innovations gauloises, par exemple celles relevant du secteur dit « secondaire », à savoir les industries de transformation alimentaire.

Le saloir, par exemple, est attesté au II^e s. av. J.-C. à Bâle ou à Roanne, sous forme de vases enterrés dans le sol d'habitations ; ces récipients contenaient généralement des morceaux spécifiques du porc, ceux dont la conservation par salage est la plus aisée : hure, épaule et jambon. Ceci implique la production et la commercialisation à grande échelle du sel, un marché majeur qui fera l'objet d'un chapitre spécifique.

Nous pourrions également évoquer les arts du métal. Les artisans gaulois créèrent en effet, dès la fin du III^e s. av. J.-C., la plupart des outils qui restèrent en usage jusqu'à l'apparition du machinisme au XIX^e s. Des techniques spécifiques furent alors mises au point : maréchalerie, tôlerie,

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

charronnerie, clouterie, menuiserie, etc. (GUILLAUMET 1996 : 40).

Toutes ces innovations induisent, peu ou prou, un accroissement de la productivité et, partant, un développement simultané du bien-être des populations par l'enrichissement de la classe moyenne, celles des artisans.

Il suffit, pour s'en convaincre, d'observer l'augmentation exponentielle du nombre de fibules en bronze et d'autres objets économiquement « inutiles » désormais accessibles à un nombre croissant de personnes : bracelets et perles en verre, colliers et torques en bronze, voire en fer plaqué d'or.

CHAPITRE 3

LES INVESTISSEMENTS COLLECTIFS

Chez les Celtes du Nord, c'est à partir du III^e s. av. J.-C. que l'on voit se développer des grands travaux à usage de l'ensemble de la communauté. Construire des routes, édifier des ponts ou aménager des gués, déboiser et mettre en valeur des friches, drainer des marécages, établir des ports fluviaux, créer des fortifications sont des investissements collectifs à long terme.

Auparavant, aux VI^e et V^e s., ces équipements relevaient essentiellement d'actes d'évergétisme, sans doute de moindre ampleur, réalisés par des élites décrites, de manière hyperbolique et sans doute erronée, comme « princières ». Une évolution semblable est perceptible en Italie, comme l'a mis en évidence en 2011 l'anthropologue et historien de l'économie italien Cristiano Viglietti. Celui-ci constate effectivement l'appauvrissement brutal des mobiliers funéraires vers 620, en application de lois destinées à lutter contre les dépenses somptuaires individuelles, montrant de ce fait la réalité des dons de prestige aux périodes antérieures. Ceux-ci, de toute évidence, sont effectués par de simples particuliers, sans qu'il soit nécessaire de leur attribuer un statut autre que celui de marqueur d'une évidente aisance financière. Peut-être s'agit-il de marchands ou d'entrepreneurs actifs dans des domaines générant de substantiels bénéfices.

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

Progressivement donc, c'est la collectivité qui prend en charge la gestion de la cité et de son infrastructure, même si l'on ne peut exclure que, tout comme en Italie, une large place soit encore laissée chez les Celtes aux élites financières invitées à collaborer au bien commun sous forme d'évergétisme. On pense à la construction de fortifications - fonctionnelles ou non - ou à la création et à l'entretien des grands sanctuaires civiques et lieux de cultes collectifs.

3.1. La mise en place du réseau routier

Les investissements collectifs chez les Celtes de Gaule septentrionale portent sur différents domaines de la vie publique. Je laisserai de côté l'aspect religieux, puisque nous ignorons qui édifie et gère les grands sanctuaires qui fleurissent un peu partout dans le courant du III^e s. av. J.-C. Mon enquête sur les dépenses publiques sera dès lors restreinte à la mise en place du réseau routier qui, de tout temps, constitua l'ossature économique des États.

Relever les facilités des déplacements des troupes en Gaule, ou encore l'extrême rapidité de la circulation des nouvelles relatives à la guerre contre les Romains est devenu un lieu commun de l'historiographie césarienne. Toutefois, si l'on connaît une voirie locale sinon régionale dès l'Âge du Bronze - attestée notamment par l'organisation spatiale de certaines nécropoles tumulaires -, la mise en place d'un réseau routier « national », voire « international » remonte, elle aussi, au III^e s. av. J.-C.

Je me suis penché récemment sur un aspect limité, mais emblématique car bien documenté, de l'organisation du

LES INVESTISSEMENTS COLLECTIFS

réseau routier chez les Rèmes, en mettant en évidence le tracé précis de neuf voies majeures rayonnant au départ de Reims et totalisant plus de 500 km (DOYEN 2014: 83-91). La structure de ces routes est variable : dans certains cas, il s'agit, tout comme à l'époque romaine, d'une chaussée empierrée encadrée de deux fossés bordiers destinés au drainage.

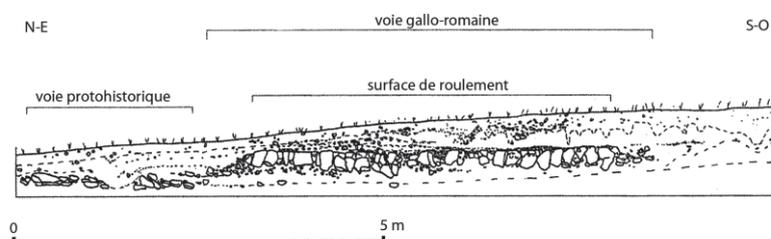


Fig. 19 - Coupe d'une voie romaine à Bricon (Haute-Marne), montrant la structure de la route protohistorique.

C'est par exemple le cas à Bricon, en Haute-Marne, où la route protohistorique a été en partie recouverte par un diverticule romain s'embranchant sur la voie dite d'Agrippa (créée en 39/38 ou 22/21 av. J.-C.), prouvant dès lors l'antériorité de la première chaussée (fig. 19). Ailleurs, il s'agit d'un simple tracé dont les ornières sont régulièrement comblées à l'aide de gravats contenant du matériel archéologique (tessons de céramique, voire monnaies) permettant une datation approximative. À la sortie de Reims, par exemple, les multiples ornières de la route menant vers Dormans ont été comblées à la fin du La Tène C2, vers 150 av. J.-C. Les informations relatives aux autres voies rémoises indiquent des dates qui s'échelonnent entre 190 et 150 av.

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

J.-C. La traversée des rivières et des fleuves (Aisne, Meuse) s'effectuait à l'aide d'ouvrages d'art parfois datés avec précision par la dendrochronologie. C'est le cas à Warcq (Ardennes), où une imposante base de pile de pont permettant de franchir la Meuse a été datée grâce à cette méthode de 176 av. J.-C.

Outre les découvertes archéologiques, la toponymie nous permet de compléter la carte : le franchissement de l'Aisne s'effectue à Brienne-sur-Aisne, un antique *Briva*, « le pont » en langue gauloise. Une importante nécropole de La Tène ancienne et un ensemble de silos y ont d'ailleurs été découverts. D'autres ponts sont attestés par la toponymie celtique sur la Meuse et sur le Bar : Briulles-sur-Meuse dans la Meuse, *Briodorum* au ^x^e s., ou encore Briulles-sur-Bar, dans les Ardennes.

Des agglomérations nouvelles sont créées sur le tracé de ces routes. Elles portent parfois des noms sans équivoque, comme *Noviomagus*, le « Nouveau Marché » en langue gauloise, un toponyme mentionné sur la célèbre *Table de Peutinger*. Cet établissement commercial, implanté à douze lieues de Reims, est à rechercher, selon toute vraisemblance, à Saint-Loup-Champagne. Si les toponymes sont difficilement datables avec précision, puisque la langue gauloise continue à être parlée à l'époque romaine, les trouvailles de monnaies gauloises montrent le caractère préromain de la plupart de ces agglomérations.

Ainsi, la mise en place du réseau routier à la charnière du III^e et du II^e s. av. J.-C. s'accompagne-t-elle de la création de sites nouveaux, des « villes-étapes » à fonction économique dont la mieux connue est celle, déjà évoquée, d'Acy-Romance. On peut sans doute y reconnaître, dans un certain nombre de

cas, des *oppida*. Plusieurs de ces sites montrent même, dès la fin du II^e s. av. J.-C., une organisation spatiale que l'on peut qualifier de proto-urbaine, par exemple à Condé-sur-Aisne / Variscourt, déjà cité. Ici aussi, quelques précisions ne sont pas inutiles.

3.2. La gestion des ressources : les *oppida* et les sanctuaires

Pour Jacques Attali (1988 : 107) ce qu'il dénomme l' « Ordre marchand » est urbain : il naît, nous dit-il « là où l'argent permet de multiplier les échanges. D'abord simple entrepôt redistribuant les produits des Empires, vague rassemblement où de nouveaux propriétaires du sol et des marchandises revendiquent le droit de décider de ce qui les concerne, la ville devient le lieu de l'accumulation du surplus monétaire, et, par là, le lieu de création de positions de monopole » . L'espace économique se structure avec, selon les termes du sociologue américain Immanuel Wallerstein (1979), un « cœur » disposant d'un « milieu » où se vendent les produits, et plus loin, une « périphérie » où le « cœur » achète ses matières premières. Dès lors, la place du marchand devient centrale dans l'organisation sociale de la Gaule (MARTIN 2015 : 93, fig. 20).

La croissance du « cœur » est physiquement limitée par la quantité d'énergie nécessaire pour y importer chaque calorie indispensable à la survie de ses habitants.

Le prix Nobel belge Ilya Prigogine (1917-2003), créateur des « structures dissipatives »¹⁴, a développé le concept d'« auto-

¹⁴ Sans entrer dans les détails, un système dissipatif (ou *structure dissipative*) « est un système qui évolue dans un environnement avec lequel il échange de l'énergie ou de la matière. C'est donc un système ouvert, loin d'un équilibre thermo-

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

organisation » des structures urbaines naissantes. Ce principe est hérité de la seconde loi de la thermodynamique selon laquelle un système fermé évolue de manière irréversible vers une dégradation de son énergie, ce que l'on appelle l'entropie. Nous y reviendrons dans le chapitre 7. Ilya Prigogine fait référence à un processus dans lequel l'organisation interne d'un système habituellement hors équilibre - une ville par exemple - voit augmenter automatiquement sa taille sans pour autant être dirigée par une source extérieure, par exemple une autorité politique.

Pour des raisons diverses, malgré une importante densité de population dans certaines régions de Gaule, la concentration de celle-ci sous une forme réellement urbaine n'y a pas suscité d'intérêt, à de rares exceptions près. Mais, même dans ce dernier cas, le statut de « ville » leur est seulement accordé de manière hyperbolique : il semble manquer à ces sites l'une ou l'autre dimension caractéristique qui en feraient une véritable structure urbaine. C'est pourquoi les préhistoriens ont créé à leur intention le terme de « proto-urbain » montrant que ces groupements humains, pour une raison ou pour une autre, ne réunissent pas toutes les conditions pour mériter le nom et le statut de ville.

Dans l'organisation - souvent imaginée comme pyramidale - des États évolués, apparaît assez systématiquement l'hypothèse de « centres » qui regrouperaient diverses formes de pouvoir. Ce concept moderne de la « polarisation de

dynamique. Un système dissipatif est caractérisé par la balance de ses échanges (échange d'énergie, création d'entropie), et l'apparition spontanée d'une brisure de symétrie spatiale (anisotropie) qui peut quelquefois laisser apparaître une structure complexe chaotique. Le nouvel état du système est stabilisé grâce à sa « consommation » d'énergie issue de l'environnement ».

https://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me_dissipatif

LES INVESTISSEMENTS COLLECTIFS

l'espace » – les « places centrales » du géographe allemand Walter Christaller (1893-1969) ou les « résidences princières » chères au protohistorien allemand Wolfgang Kimmig (1910-2001) – suppose que les réseaux commerciaux sont dominés et placés sous le strict contrôle de ces sites prétendument aristocratiques. Ceux-ci seraient dès lors les seuls interlocuteurs d'un commerce international qui ignorerait volontairement les dynamiques de production interne. Ce principe polarisant des « résidences princières », qui ne prend aucunement en compte les sites producteurs de matières premières – chez les Rèmes, les mines d'or se placent toutes aux marges de la cité –, est désormais vigoureusement remis en question. En réalité, les réseaux commerciaux ne sont pas aussi centralisés que nous pourrions le penser. On observe ainsi, toujours chez les Rèmes, une forme de décentralisation de l'achat du métal destiné à la fabrication de la monnaie. Deux ateliers, l'un septentrional, l'autre méridional, mettent en circulation, au même moment, des monnaies de potin iconographiquement identiques, mais dont la métrologie est légèrement différente, et dont le cuivre a été acquis sur des marchés distincts, l'un local, l'autre situé apparemment dans le Massif central.

En outre, les différentes formes de pouvoir évoquées plus haut ne doivent nullement être réunies dans un même lieu. On peut en effet évoquer ici les capitales itinérantes de l'Empire achéménide (559-330 av. J.-C.), où les cours ambulantes des rois mérovingiens.

Chez les Celtes, les « cœurs », dans le sens que leur donne Wallerstein, peuvent n'être ni importants, ni même permanents. C'est une conception jacobiniste d'imaginer qu'un

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

État doit forcément concentrer en un même lieu et en permanence toutes les formes de pouvoir, alors que les exemples inverses abondent. On pense, par exemple, aux Pays-Bas, où la capitale administrative, La Haye, est distincte de la capitale économique, Amsterdam, à l'ancienne République fédérale allemande, dont la capitale Bonn n'avait aucun poids économique, au Brésil finalement, où la capitale Brasilia n'est que la quatrième ville du pays, largement derrière la capitale économique (São Paulo) et la capitale culturelle (Rio de Janeiro). C'est également le cas chez les Rèmes, puisque César leur attribue deux centres, *Durocortorum* et *Bibrax*, le premier politico-religieux [et commercial], le second avant tout militaire. Aucun n'est décrit par César comme *urbs*, une ville. Reims est mentionné comme simple *locus*, un « endroit » (*B.G.*, VI, 44). Le second est qualifié d'*oppidum Remorum* (*B.G.*, II, 6), un terme qui semble désormais intraduisible comme je vais tenter de le montrer.

Le concept d'*oppidum* a en effet beaucoup évolué au cours de ces deux dernières décennies. Autrefois, l'*oppidum* était considéré comme une structure exclusivement défensive, parfaitement localisable dans l'espace et dans le temps, où pouvaient se dérouler - occasionnellement - certaines activités spécifiques. Plus récemment, les protohistoriens, sous l'influence de l'anthropologie sociale, lui ont attribué un rôle purement socioéconomique. L'*oppidum* s'est dès lors progressivement « dématérialisé ».

On a voulu prêter un rôle strictement défensif aux fortifications entourant un certain nombre de sites définis comme des *oppida*. Le caractère souvent démesuré de ces

LES INVESTISSEMENTS COLLECTIFS

immenses levées de terre en rendait la défense rigoureusement impossible. Il n'est sans doute pas inutile d'évoquer ici les enceintes entourant les villes romaines de l'Antiquité tardive. Leur monumentalité, la mise en scène de leurs portes, leur taille finalement, n'en font rien d'autre que des marqueurs statutaires. C'est le « syndrome du feu rouge » (années 1950), aménagement parfaitement inutile, mais souvent glorifié par des cartes postales anciennes (!), auquel succède dans les années 2000 le « syndrome du rond-point » : chaque village ou villette de France a voulu, à un moment donné, se distinguer de ses voisins par des travaux édilitaires totalement superflus, mais servant de marqueur économique et social. On voit ainsi apparaître, en pleine campagne et sans usage apparent, des ronds-points souvent porteurs d'une « œuvre d'art » d'un goût douteux, généralement le symbole de l'activité de la commune.

L'enceinte protohistorique relève du même statut. Le plus bel exemple dans le nord de la France est celui de Reims : lors de l'urbanisation de la ville vers le changement d'ère, l'enceinte circulaire centrale (90 ha), édifiée dans les années 80/70 av. J.-C., totalement indéfendable étant donné sa longueur, et entourant une zone qui ne fut jamais occupée de façon pérenne, a été soigneusement respectée. Certaines rues romaines précoces ne s'intègrent pas dans le canevas orthonormé tardo-républicain afin de respecter son contour arrondi. C'est seulement à l'époque de Trajan que sera définitivement arasé ce symbole de l'ancien statut urbain. Si l'enceinte avait revêtu un quelconque caractère militaire, nul doute que l'administration romaine l'aurait effacée du paysage lorsque, sous Auguste, la ville est devenue capitale de province.

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

Désormais, dans l'esprit de la plupart des protohistoriens, l'*oppidum* n'est plus localisable dans l'espace, mais seulement dans le temps. Ce conglomerat socio-économico-religieux, éventuellement muni d'une enceinte à un moment de son histoire, est devenu au fil du temps une structure « atopique », c'est-à-dire sans localisation topographique précise [du grec, *a-* privatif (sans) et *topos-* (lieu)], qu'il serait vain de délimiter autrement que par un grisé sur une carte, voire un essaim de points. Seul son « cœur », sur le statut duquel on peut effectivement discuter, porterait un toponyme - souvent en *dunum* - qui nous est occasionnellement parvenu. C'est pendant bien longtemps sur cette seule structure centrale que les regards des protohistoriens se sont portés. C'est là, en effet, que se situe le noyau de l'*oppidum*, avant tout un lieu de pouvoir essentiellement collectif, matérialisé par l'agora, l'indispensable place où se déroulaient les grandes réunions civiques : les candidats aux fonctions électives s'y affrontaient en joutes oratoires, les charges affermées y étaient mises aux enchères, les citoyens y votaient et y élisaient leurs magistrats, les juges y rendaient la justice, les condamnés y étaient exécutés (*B.G.*, VI, 44). Des précédents peuvent être ici évoqués, comme au VI^e s. à la Heuneburg en Bade-Wurtemberg. Ceci concerne les pouvoirs politique et judiciaire, intimement liés.

La religion s'y exerçait également, parfois à proximité de la place publique - comme à Acy-Romance, où sept édicules cultuels bordent l'agora -, parfois au dehors de l'enceinte. Mais ce sont incontestablement les activités économiques, essentiellement temporaires, qui occupent la plus grande place dans les *oppida* si l'on prend en compte le type de

LES INVESTISSEMENTS COLLECTIFS

trouvailles qui y sont faites et leur fréquence. Il suffit, pour s'en convaincre, de regarder les plus grands fournisseurs en monnaies gauloises hors trésor, quel qu'en soit le métal : avec près de 60 %, ce sont essentiellement les « cœurs » de la terminologie de Wallerstein/Attali, les noyaux des *oppida*, qui dominent, et ce largement devant toutes les autres formes d'occupation (tableau fig. 20).

Statut	N ^{bre} sites	%	N ^{bre} monnaies	%	Moyenne par site
agglomérations & <i>oppida</i>	29	10,0	4639	55,7	160
sites ruraux	107	37,0	444	5,3	4,1
sanctuaires	18	6,2	2927	35,1	162,6
contexte inconnu	135	46,7	320	3,8	2,4
Total	289		8330		

Fig. 20 - Répartition des sites rèmes monétisés en fonction de leur statut (vers 200-50/40 av. J.-C.).

Dans l'Antiquité, les sanctuaires occupaient, dans la vie quotidienne, une place très spécifique, autant économique que religieuse. De nombreux gestes d'apparence banale étaient placés sous l'égide des dieux, de l'abattage rituel des animaux destinés au sacrifice et à la consommation courante jusqu'aux activités bancaires. Est-il besoin de rappeler ici l'anecdote bien connue rapportée par l'apôtre Jean (2, 13-16) : « [Jésus] trouva, dans la cour du Temple, des marchands de bœufs, de brebis et de pigeons, ainsi que des changeurs d'argent, installés à leurs comptoirs ». L'expression traitant de « marchands du temple » des individus profitant des lieux de culte afin d'y faire commerce

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

n'est du reste pas totalement tombée en désuétude. L'archéologie a révélé les multiples activités économiques pratiquées au sein des sanctuaires gaulois. La répartition spatiale des monnaies montre parfois que leur usage ne se concentre pas de manière spécifique autour des endroits que l'on peut supposer les plus sacrés. Sous l'Empire par exemple, il est fréquent de constater que les pertes de monnaies se localisent au niveau de l'entrée, à l'extérieur même du sanctuaire. On peut sans doute avancer que l'accès au lieu de culte était, selon toute vraisemblance, payant, et que sa gestion pouvait être, tout comme sous l'Empire, affermée.

À l'Âge du Fer, l'*oppidum* constitue donc la structure socioéconomique de référence, à condition de ne pas la réduire à une fortification dont l'éperon barré par une levée de terre constitue l'archétype. Son rôle économique autant que politico-religieux n'est plus à démontrer. Le caractère défensif n'est en aucun cas nécessaire, et faire de toute fortification un *oppidum* relève de l'abus de langage.

Plus que le prince, le maître de l'*oppidum* est le marchand : les taxes et les fermages y sont payés lors des grands marchés qui s'y tiennent à intervalle régulier, les marchandises y changent de mains, ou sont transformées en argent sonnante et trébuchant, la monnaie y est vérifiée et éventuellement changée par les trapézites, comme nous le verrons dans le chapitre 8.

CHAPITRE 4

L'ÉMERGENCE DES STRUCTURES ÉTATIQUES

J'ai tenté, dans la première partie de cet exposé, de mettre en évidence l'extrême complexité des structures spécifiques aux États celtiques de la fin de l'Âge du Fer. Traditionnellement, les Gaulois sont présentés comme superstitieux, futiles, querelleurs, ripailleurs et se complaisant dans une pagaille permanente, ce que l'historien Tite Live (59 [ou 64 ?] av. J.-C. – 17 apr. J.-C.) nomme le *tumultus Gallicus*, symbole de la désorganisation caractéristique du Barbare. Le passif socio-culturel implicitement attribué aux peuples de la Gaule est lourd, et la recherche peine encore à se défaire d'une image d'Épinal bien loin de la réalité. On comprend pourtant mal comment se serait maintenu et développé, sur plus d'un millénaire, ce monde prétendument inorganisé. Seul le « rouleau compresseur » militaire romain en vint à bout – et ce très incomplètement – après presque deux siècles de luttes acharnées (122 av. – 68 apr. J.-C.).

L'organisation politique des Celtes peut être appréhendée au moins partiellement grâce aux références indirectes que nous pouvons glaner chez les auteurs antiques et par l'archéologie. Les fouilles mettent de plus en plus souvent en évidence des structures spécifiques dédiées à la gestion collective du pouvoir. Leurs dimensions permettent parfois d'estimer le nombre de citoyens présents dans les assemblées dont elles témoignent et donc d'avancer des hypothèses quant à leur rôle. Ainsi, sur l'*oppidum* arverne de Corent (Puy-de-Dôme),

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

un édifice constitué d'un parterre central en U encadré de gradins en bois d'une vingtaine de mètres de diamètre, construit entre le II^e et le I^{er} s. av. J.-C., a-t'il été qualifié de « bouleutérion » par son fouilleur, Matthieu Poux.

J'ai tenté de restituer très succinctement, à partir de données éparses, à quoi pouvait sans doute ressembler la gestion de l'État des Rèmes qui, pour des raisons diverses, demeure archéologiquement l'un des mieux documentés de la Gaule du Nord. J'accepte le caractère hypothétique d'une telle « reconstruction », mais chaque élément avancé peut être argumenté à partir de sources antiques. L'image qui se dessine sera, sinon « authentique », du moins plausible dans ses grandes lignes. Elle est indispensable pour comprendre les chapitres suivants, qui montrent le rôle de l'État, de ses dirigeants et de la société civile dans l'articulation entre les différents niveaux de pouvoir encadrant la vie économique.

César mentionne des « Sénats » chez sept peuples gaulois, mais il est clair que ce terme générique recouvre différents concepts. Ainsi, pouvons-nous supposer que l'assemblée du peuple, l'ἐκκλησία (l'Ecclésia), était distincte de la βουλή (la Boulè), l'assemblée restreinte des citoyens chargés des lois de la cité, une activité généralement confiée à des spécialistes ; elles sont confondues par César qui les nomme indifféremment « *senatus* » (B.G., II, 5). L'Ecclésia des Rèmes aurait pu comprendre six cents membres, à l'image de six cents timouques de Marseille (Strabon, *Géogr.*, IV, 1, 5). Cette assemblée à laquelle ne peuvent, selon la règle, appartenir simultanément deux membres d'un même lignage, mais où, selon plusieurs auteurs dont Plutarque, siègent occasionnellement des femmes, élit des paires

L'ÉMERGENCE DES STRUCTURES ÉTATIQUES

d'« archontes » dont nous avons conservé un certain nombre de noms : Iccios et Andecumborios pour l'année 58/57 (César), Lucotios et Vocarant(os) (les monnaies) après 54, Kraccus Remo et Atesos (les monnaies encore) vers 55-50, puis Vertiscos (César) en 51 (DOYEN 2018). L'approbation du pouvoir religieux, celui des druides en l'occurrence, est parfois nécessaire afin de valider le choix de l'Éclésià : c'est entre autres le cas chez les Éduens (*B.G.*, VII, 33).

À ces archontes, dénommés vergobrets chez les Éduens et les Lexoviens, s'ajoutent d'autres fonctions, comme l'*arcantodan*, parfois attesté sur les monnaies. Peut-être devons-nous y voir l'équivalent gaulois des *tamiai* et *epistates* grecs, ces magistrats chargés de la gestion des comptes de la cité. L'existence d'une administration financière d'État est bien assurée, puisque César nous rappelle l'usage des caractères grecs dans l'établissement de la comptabilité publique, laquelle était gérée au moins partiellement par les druides (*B.G.*, VI, 14).

Certaines de ces fonctions sont peut-être électives, comme les hipparques, tel Vertiscos dirigeant, malgré un handicap dû à son grand âge, la cavalerie des Rèmes. D'autres charges administratives sont mises aux enchères et affermées, telle la récolte des taxes et des droits de douane. C'est le cas pour l'Éduen Dumnorix, contre qui personne n'ose surenchérir vu sa position sociale et le nombre de ses « affidés », un terme qui recouvre sans doute ce qu'il est convenu d'appeler des fonctionnaires (*B.G.*, I, XVIII). Mais le monde des Celtes de la Gaule du Nord est complexe, et différentes formes de gestion étatique (royautés héréditaires ou électives, tyrannies populaires, républiques parlementaires, oligarchies et autres)

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

voisinent les unes avec les autres, au point, comme nous l'avons vu plus haut, que l'on peut parler ici de véritable féodalité.

S'il attribue à la « noblesse » les émissions d'or, afin de remplir son rôle social de redistribution des richesses et d'entretien des guerriers en campagne, Christian Lauwers (2016) pense que ce sont les autorités civiles, et plus précisément le Sénat (à comprendre ici comme la Boulè), qui fournissent aux populations les outils destinés aux petites transactions quotidiennes.

Certains États ont dans leur orbite – mais quels sont les liens de soumission réels ? – des cités parfois importantes. Ainsi, au début de la guerre des Gaules, les Carnutes sont-ils les « clients » des Rèmes, la puissance montante du moment (*B.G.*, VI, 4). Mais en 52 av. J.-C., les Carnutes se sont politiquement émancipés (*B. G.*, VII, 2). Les Rèmes, avant 57, se seraient retrouvés, selon César, sous la coupe du petit peuple des Suessions (*B.G.*, II, 3), une *συμπολιτεία*¹⁵ pourtant formellement démentie aussi bien par l'archéologie que par la numismatique, du moins au I^{er} s. av. J.-C.

D'autres États contrôlent des peuples plus petits, qui leur sont politiquement et économiquement dépendants. C'est le cas pour les Centrons, Grudiens, Lévaques, Pleumoxiens et Geidumnes, cinq peuples minuscules, géographiquement non localisés, relevant, toujours selon César, des Nerviens (*B.G.*, V, 29). On ignore quel était leur degré de dépendance vis-à-vis de l'État central nervien. Une seule chose est claire : ils ne disposaient pas d'un monnayage spécifique. Mais

¹⁵ Ce terme de *sympolitéia* (en grec ancien : « citoyenneté commune ») est utilisé pour désigner un État fédéral constitué de deux cités partageant leur citoyenneté et leurs institutions politiques.

L'ÉMERGENCE DES STRUCTURES ÉTATIQUES

l'exercice de ce que l'on considère, souvent à tort, comme un privilège étatique, n'implique en aucune manière un statut de subordination. Ainsi les puissants *Atuatuci* de l'Entre-Sambre-et-Meuse, dont dépendaient les Éburons qui donnèrent tant de fil à retordre au proconsul, n'ont jamais possédé de monnaie propre. Ils firent usage de l'or des Nerviens et des Éburons et, comme petite monnaie, des potins et des bronzes des premiers cités. Mais la question de l'indépendance monétaire se pose chez d'autres peuples belges, les Ménapiens par exemple, et vouloir à tout prix munir chaque peuple d'un monnayage propre - ce que l'historiographie française considère comme un « droit régalien » - relève sans nul doute de l'utopie.



CHAPITRE 5

TAXES ET IMPÔTS : LA FISCALITÉ CHEZ LES CELTES

Nous avons examiné, dans les chapitres précédents, les différentes fonctions sociales assumées progressivement par les États émergents de la Gaule précésarienne. Parmi celles-ci figurent des investissements au bénéfice de tous, comme les équipements favorisant la croissance économique ou la défense de la cité. Il est évident que ces nouvelles attributions dévolues à la collectivité ont un coût considérable qu'il convient de faire partager au plus grand nombre possible de contribuables, en les trouvant même de préférence... au dehors de la cité. La lourdeur des taxes et leur traditionnel corollaire, l'endettement, sont clairement mentionnés par les sources littéraires. Rien de neuf sous le soleil...

Si, dans la phase prémonétaire, un rôle prépondérant fut vraisemblablement laissé aux « élites » contribuant au bien commun sous forme d'évergétisme, le passage à la collectivité de ces dépenses pour des biens de prestige (par exemple des cadeaux diplomatiques pour acheter la paix) et des services ou des équipements de la vie courante, nécessita des revenus réguliers qui pouvaient seulement être sollicités de deux manières.

La première source de rentrées financières des États, la plus aléatoire il est vrai, est l'imposition d'un tribut aux vaincus (*stipendium*, le tribut ; *stipendarius*, le tributaire), sous forme de « dommages de guerre ». C'est le cas le mieux documenté. L'autre possibilité est la taxation d'un maximum de citoyens

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

appartenant à la cité. Ce système constitue une source de revenus en principe plus constante dans le temps, mais il est plus délicat à mettre en œuvre car il comporte des risques de troubles sociaux,

Pendant longtemps, on peut supposer que cette imposition fut effectuée en nature, sous forme de denrées – les innombrables silos à grains sont là pour le prouver –, ou encore sous la forme de crédit-temps à prester d'une façon ou d'une autre (corvées, service des armes).

La spécialisation progressive de certaines activités a abouti à la production de biens immatériels difficilement stockables, par exemple dans le domaine des services. Un nouveau médium de prélèvement des taxes était dès lors nécessaire afin de permettre à chacun de s'acquitter de ses devoirs civiques.

Parmi les phénomènes liés à l'émergence des États structurés, ou qui les ont immédiatement précédés, la monnaie, à laquelle je consacrerai le chapitre suivant, occupe une place majeure, car elle permet avant tout la démocratisation de la fiscalité. Cette dernière constitue en réalité l'étape particulière qui clôture le cycle de la circulation monétaire. Souvent, nous dit Christian Lauwers (2018 : 30-31), « elle est la cause de la production et de la commercialisation des surplus ».

Fort heureusement pour notre propos, le langage technique utilisé par César ne souffre aucune ambiguïté quand il s'agit de la terminologie portant sur l'argent (MARTIN 2015 : 90).

Le vocabulaire utilisé dans la *Guerre des Gaules* comprend une série de dix termes techniques liés à la monnaie et souvent précis : *aestimatio*, *fructus*, *nummus*, *pecunia*, *poena*, *portorium*, *praemia*, *stipendium*, *tributum* et *vectigal*.

TAXES ET IMPÔTS : LA FISCALITÉ CHEZ LES CELTES

L'*aestimatio* (B.G. VI, 19) est un acte contradictoire, effectué devant témoin, afin de proposer une équivalence en numéraire à des biens, fonciers ou autres.

Les revenus financiers comme les intérêts bancaires sont globalement désignés sous le terme de *fructus* (B.G. VI, 19). Les *vectigalia* (I, 36 ; V, 22) et les *portoria* (I, 18) concernent les marchandises : ce sont des taxes à l'importation (et à l'exportation) prélevées aux frontières par les services des douanes. Sous la République, *tributum* (VI, 14) désignait, en Italie, l'impôt foncier personnel. *Stipendium*, qui apparaît plusieurs fois dans le texte césarien (I, 30 et 36 ; VII, 54) désigne, lui, le tribut, c'est-à-dire l'impôt de guerre imposé sous une forme monétaire aux ennemis vaincus. *Poena* et *praemia* sont les indemnités que l'on verse à la victime après jugement, ou que l'on reçoit en réparation d'un préjudice. Les deux seules occurrences de l'emploi du terme *nummus* concernent l'usage que font les Bretons, en tant que moyens d'échange, du cuivre brut, de pièces d'or et de lingots de fer d'un poids déterminé (V, 12).

César n'entre pas dans les détails techniques, qui n'intéressaient sans doute pas ses lecteurs, mais il ne relève pas non plus des taux d'imposition qui lui paraîtraient usuraires et dignes d'être mentionnés. Les *portoria* sont des droits de douanes calculés sur la valeur des marchandises, aussi bien à l'importation qu'à l'exportation, mais dont le taux de base varie d'un lieu à l'autre. On trouve le plus souvent des prélèvements de 1 à 5 %, avec une préférence pour 2,5 %, mais d'innombrables taxes supplémentaires peuvent venir s'y greffer.

Les différentes traductions de la *Guerre des Gaules* sont souvent trop peu précises dans l'usage de ces termes relevant

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

d'un domaine bien spécifique, celui de la fiscalité. Ces versions françaises, problématiques voire erronées, nous induisent souvent en erreur en parlant mal à propos de tributs, taxes ou impôts pour des prélèvements foncièrement différents.

En réalité, nous pouvons distinguer chez les Celtes trois types de taxes.

D'une part, l'impôt direct (*tributum*), qui est en principe généralisé et peut porter soit sur le patrimoine foncier (impliquant *ipso facto* une matrice cadastrale, un bornage des terrains et une mise à jour des listes des différents propriétaires), soit être appliqué *per capita*, c'est-à-dire sur chaque individu en tant que tel.

D'autre part, il existe des « taxes et accises » (*vectigalia*) qui réunissent de multiples sources de revenus étatiques, dont les droits de douanes ou de passage, appliqués aux frontières et dans les ports aux marchandises entrant dans la cité ou sortant de celle-ci (*portoria*). Je montrerai plus loin que même l'usage de l'eau à des fins industrielles pouvait être une source de revenus. D'autres taxes existaient sans doute. Ainsi, dans le monde méditerranéen, l'accès aux sanctuaires était-il soumis à un « droit d'entrée ». À l'époque romaine, celui-ci pouvait être même affermé et il n'est pas impossible qu'il en fût ainsi en Gaule avant la Conquête. De même, l'accès aux lieux de marché par les commerçants devait faire, comme ailleurs, l'objet d'une redevance. Nous verrons, ci-après, comment de manière pratique l'État prélevait ces taxes.

TAXES ET IMPÔTS : LA FISCALITÉ CHEZ LES CELTES

Un troisième ensemble de ressources fiscales comprend les amendes, les confiscations pour motifs judiciaires et d'autres impositions comme les droits de succession.

Les montants issus de ces différentes formes de fiscalité, qu'elle soit directe ou indirecte, pouvaient être perçus directement par l'administration, ou être affermés à des particuliers qui disposaient de leurs propres fonctionnaires. Le système peut paraître curieux, mais certains pays modernes pratiquent encore l'affermage de certaines taxes, par exemple la vente des péages autoroutiers à des sociétés privées.

La fiscalité de la fin de l'Âge du Fer a été récemment étudiée par Christian Lauwers (2018 : 66 et 169-170) qui a réuni dans son travail, auquel je renvoie, l'essentiel des sources.

1. L'impôt physique (*tributum*)

En Gaule, si l'on en croit César, seuls les druides sont exemptés d'impôt. Il dit : « les druides s'abstiennent habituellement d'aller à la guerre et ne paient pas d'impôt (*tributum*) comme les autres » (*B.G.*, VI, 14). Cette affirmation implique dès lors que le reste de la population aurait été soumis à la fiscalité directe ; c'est du moins ce que laisse entendre le « *cum reliquis* » (« avec les autres ») du texte latin.

Tous les autres ? Peut-être pas, si l'on suit Christian Lauwers (2018 : 220), qui affirme que « tout pointe vers une taxation du peuple au profit des deux classes supérieures, les prêtres et les guerriers ». Or, nous avons vu précédemment que les druides ne constituaient pas une véritable classe sociale. En outre, il convient de ne pas surestimer le manque à gagner de la collectivité du fait de cette exemption. D'une part, les

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

druides ne représentent sans doute qu'une infime partie de la population active, tout au plus une fraction de pourcent. D'autre part, la longueur de leur formation avant d'accéder à ce titre convoité - vingt ans selon César (*B.G.*, VI, 14) - limitait très fort la période pendant laquelle ils pouvaient légalement éluder l'impôt direct.

Quant aux « guerriers » évoqués par Christian Lauwers, les *equites* césariens, je ne vois nulle raison qu'ils ne fussent soumis à l'impôt comme tout un chacun. La « liste A » des Helvètes mentionnée plus haut semble au contraire prouver que toute la population active était réunie dans un seul et unique « fichier » nominatif, dont le caractère fiscal (et social dans le cas d'obligations civiques comme la défense de la cité) ne semble guère faire de doute. La prétendue « classe des guerriers » ne trouve dès lors pas de place dans cette organisation. Leur statut n'a apparemment pas d'incidence économique : le fait de se battre relève donc de la simple « activité », quel qu'en soit le prestige. On pense ainsi à ce que représentait autrefois la chasse à courre pour la noblesse.

2. Les impôts indirects (*portoria* et *vectigalia*)

Les impôts indirects constituent une ressource financière majeure des États celtiques.

En tête vient le *portorium* (*B.G.* I, 18) qui est une taxe à l'importation et à l'exportation touchant toutes les marchandises. On connaît l'exemple des Vénètes d'Armorique, qui levaient des *portoria* dans les ports de la façade atlantique qu'ils contrôlaient (*B.G.* III, 8). On sait par Cicéron (*Inv.*, I, 47) que ces *portoria* étaient mis en adjudication : *portorium locare*.

TAXES ET IMPÔTS : LA FISCALITÉ CHEZ LES CELTES

Un autre terme utilisé par César (*vectigal* au singulier, *vectigalia* au pluriel) désigne les redevances que les États celtiques tiraient de la vente de biens ou de la location d'une partie du domaine public.

La meilleure preuve de l'importance du prélèvement de taxes en Gaule est l'incroyable taux de survie, en France et en Belgique, de toponymes tels Aigurande, Iguerande, Eurande, etc., issus du mot celtique **icoranda* ou **icuoranda* (plutôt que **equoranda* selon LACROIX 2003 : 45). Formés sur le substantif *randa*, « la limite », ils marquent traditionnellement les frontières et désignent, à mon sens, plus spécifiquement les lieux de passage obligé, semblables à nos anciens octrois et péages. Il s'agirait donc, dans la plupart des cas, de ce que nous nommerions des bureaux de douane. Ils sont du reste systématiquement placés sur les frontières : c'est, parmi bien d'autres, le cas des Rèmes chez qui nous pouvons relever une douzaine de toponymes de ce type, tous placés aux confins de la cité, en général sur des cours d'eau marquant avec précision la limite du territoire civique (DOYEN 2014 : 74).

Comme nous l'avons vu plus haut, la perception de ces droits de douane pouvait être affermée. César, une fois n'est pas coutume, est particulièrement explicite à ce sujet. Parlant de l'Éduen Dumnorix, il dit : « Depuis de longues années, il avait à vil prix la ferme des douanes (*portoria*) et de tous les autres impôts (*vectigalia*) des Éduens, parce que, lorsqu'il enchérissait, personne n'osait enchérir contre lui. Cela lui avait permis d'amasser, tout en enrichissant sa maison, de quoi pourvoir abondamment à ses largesses ; il entretenait régulièrement, à ses frais, une nombreuse cavalerie qui lui

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

servait de garde du corps, et son influence ne se limitait pas à son pays, mais s'étendait largement sur les nations voisines » (B.G., I, 18). Nous pouvons déduire de ce texte que l'affermage se faisait sous forme d'adjudication publique, en principe ouverte à tous, mais qu'il ne concernait apparemment que les impôts indirects puisque très logiquement le *tributum* n'est pas mentionné. C'est un modèle économique relativement moderne, qui permettait la compression des frais en évitant une administration fiscale pléthorique avec tous les risques de malversations que cela implique. D'autre part, l'État encaissait à date fixe une somme déterminée par avance, quels que soient les aléas économiques au cours de l'exercice fiscal. À moins évidemment que le contrat de fermage n'implique des recours en cas de mauvaise récolte ou de guerre. Nous verrons plus loin qu'il ne faut pas sous-estimer la complexité des contrats chez les Celtes.

3. Les amendes

Les amendes constituent, chez les Celtes comme ailleurs, une source de revenus dont l'importance nous échappe largement, faute de données précises.

Dans l'Antiquité, les amendes les plus fréquemment mentionnées sont celles qui touchent les manipulations frauduleuses de la monnaie. Ainsi, changer de l'argent au marché noir est formellement prohibé (décret de Mylasa sous Septime Sévère). En Grèce, les cités ont appliqué des amendes lorsqu'elles ont tenté d'imposer un monnayage divisionnaire de cuivre : le décret de Gortyne, en Crète, vers 250-220 av. J.-C., interdit l'usage des oboles d'argent et

TAXES ET IMPÔTS : LA FISCALITÉ CHEZ LES CELTES

même du troc, ceci évidemment afin de pouvoir prélever un agio sur les opérations de change.

En Gaule, on sait par César que ce sont les druides qui fixent le montant des amendes devant les tribunaux qu'ils président. Ils tranchent non seulement les conflits entre particuliers, mais encore ceux d'État à État (*B.G.* VI, 13). Parmi les affaires courantes qu'ils ont à traiter figurent les différends à propos des héritages, et les litiges portant sur la délimitation des terrains. En fonction de la gravité des faits « [les druides] fixent les indemnités à recevoir et à donner » : *praemia poenasque constituunt*. César utilise ici deux termes techniques : *poenia*, qui est l'indemnité que l'on verse à la victime ou à ses ayants droit, par exemple la compensation financière en cas de meurtre, et *praemia*, qui est le dédommagement en espèces que reçoit la victime d'une malversation. En cas de non-paiement des amendes, les druides disposaient d'un recours infailible : l'interdiction d'accès au sacrifice, qui signifiait la « mort sociale » de l'individu. Notons au passage que cette peine ultime pouvait s'appliquer aussi bien à des personnes qu'à des États ! Cette possibilité montre le statut très particulier et le pouvoir coercitif majeur mis entre les mains des druides dans leur fonction judiciaire.

4. La perception des taxes

Comment les taxes étaient-elles physiquement perçues ? Christian Lauwers (2018 : 52-53) évoque à juste titre le rôle majeur des changeurs, et ce dès l'Âge du Fer, même si les sources formelles manquent. Mais le système, connu dans le monde grec, est bien documenté à l'époque romaine. On

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

peut se faire une idée de la manière dont les taxes étaient prélevées grâce au rescrit de Pergame, datant du règne d'Hadrien (117-138). Ce document nous montre que les deniers d'argent devaient être obligatoirement changés en monnaie de cuivre locale afin de servir aux achats sur le marché de la ville. Le taux de change légal était de 17 *assaria* de cuivre pour un denier. À la fin de la journée, les pièces de cuivre devaient être changées de nouveau par les marchands venant des cités voisines, car leur circulation était limitée au seul territoire civique. Mais, petite astuce, il en fallait cette fois... 18 pour acheter un denier. La différence, minime il est vrai, de $1/18^e$, soit 5,5 %, constituait le montant de la taxe prélevée au profit de la ville puisque le changeur était, dans ce cas précis, un employé municipal. Les innombrables petites monnaies, potins puis bronzes frappés, retrouvés sur les lieux de marchés gaulois, pourraient indiquer un brassage de statères changés en métal vil, lui-même retransformé ensuite en or à l'issue des transactions commerciales.

D'une façon ou d'une autre, l'État regroupait dans une caisse centrale les ressources en numéraire pour ensuite les redistribuer sous forme de dépenses (salaires, prestations, fournitures) ou de dons. Nous verrons plus loin que l'État même achetait de façon centralisée l'or non monnayé qu'il répartissait ensuite entre les deux ateliers fonctionnant au sein de leur cité et produisant des monnaies quasi identiques. Le système semble complexe et moderne. Il ne faut cependant pas surestimer les capacités de gestion des finances des cités antiques. Même chez les Grecs et sous l'Empire romain, établir un budget, estimer les recettes et les dépenses à venir, répartir ces dernières en fonction des

TAXES ET IMPÔTS : LA FISCALITÉ CHEZ LES CELTES

rentées, toutes ces activités élémentaires qui semblent de nos jours inhérentes au concept d'État, ne paraissaient pas préoccuper outre mesure l'Administration. Chez les Séleucides, par exemple, un état pourtant fort structuré, on dépensait sans compter jusqu'à ce que les caisses soient totalement vides. Les fonctionnaires se plaignaient ensuite au monarque du manque total de liquidités, auquel l'administration centrale ne pouvait répondre, étant elle-même à sec. Alors, soit on temporisait en reportant les échéances, soit on cherchait de nouvelles sources de financement en créant des taxes supplémentaires ou en pillant le trésor des temples. Tout comme dans de nombreux pays africains actuels, les fonctionnaires des zones éloignées des centres de pouvoir attendaient des mois, voire des années, avant de percevoir leur salaire.

Les conséquences négatives de la fiscalité sont l'endettement d'une partie de la population, un phénomène mentionné par César. Parlant du peuple, il dit : « La plupart, quand ils se voient accablés de dettes (*aere alieno*), ou écrasés par l'impôt (*tributorum*) [...] se donnent à des nobles » (B.G. VI, 13). Ces derniers semblent ainsi racheter, à leur propre profit, les dettes de ces citoyens impécunieux à leurs créanciers, que ceux-ci soient de simples particuliers ou l'État. Ils constituent ainsi une vaste clientèle d'obligés qui restent financièrement leurs débiteurs. Il ne s'agit donc pas - du moins directement - de cadeaux en échange d'un vote, mais bien d'un regroupement et d'un ré-étalonnement de dettes, sans doute avec des taux d'intérêt usuraires. C'est le cas pour l'ambitieux Orgétorix (B.G. I, 4, 2), qui se présente devant le tribunal des Helvètes « avec ses clients et ses débiteurs » (*clientes obaeratosque suos*). Notons au passage qu'on a souvent

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

compris que César estimait que la plupart des membres de la *plebs* étaient endettés, et qu'ils finissaient obligatoirement sous la coupe des riches. Je pense au contraire qu'il faut seulement comprendre que la plupart des citoyens endettés, et eux seuls, subissaient ce sort peu enviable.

Au final, la constitution de réserves métalliques au sein d'une véritable banque centrale grâce à des ressources récurrentes - taxes et impôts, intérêts bancaires, revenus des mines, affermage de certaines charges - permettait non seulement aux collectivités d'honorer les dettes liées à leurs frais de fonctionnement, mais encore d'investir dans des travaux d'utilité collective. Ces réserves en numéraire - une forme de stockage de « temps de travail » - ne constituaient pourtant qu'une partie du capital public, qui comprenait également des propriétés foncières et les ressources du sous-sol. Elles constituaient, pour les États celtiques, des rentes à long terme.

L'existence d'une banque centrale, peut-être placée sous le contrôle d'un sanctuaire particulièrement important, est la seule hypothèse permettant d'expliquer le fonctionnement des deux ateliers rèmes ayant produit des statères d'or. Nous y reviendrons dans les pages suivantes.

CHAPITRE 6

LA PLACE DE LA MONNAIE DANS L'ÉCONOMIE DES CELTES

Selon l'historien et économiste français Jean Andreau, « on prête à la monnaie trois fonctions : c'est un instrument de paiement qui facilite les échanges, un instrument de mesure des valeurs, une réserve de valeur qui permet d'échapper à l'obligation de consommer tout de suite les denrées » (ANDREAU 2001 : 163). Notons immédiatement que ces trois fonctions sont celles qu'Aristote (vers 384-322 av. J.-C.), dans deux textes différents (*Politique*, I, IX, 7-11 ; *Éthique à Nicomaque*, V, V, 10-16), accordait à la monnaie. Toutefois, les recherches récentes des anthropologues ont ajouté une quatrième dimension, issue du monde du droit, celle de « moyen de paiement » (TESTART 2001 : 21). Cette fonction, qui nous semble nouvelle, apparaît pourtant dès le XIX^e s. dans le chapitre 3 du premier livre du *Capital* de Karl Marx. Pour ma part, j'ajouterais une dimension - mais qui n'est pas à proprement parler une fonction - totalement indispensable et jusqu'ici négligée étant donné son caractère trivial, celui de la disponibilité. Il est évident que pour remplir les rôles que les économistes lui assignent, quelles que soient du reste les fonctions que l'on veut leur accorder, il faut naturellement que les signes monétaires se trouvent en quantité suffisante dans la circulation et qu'ils correspondent à des valeurs utilisables. Des monnaies dont la valeur libératoire est trop

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

élevée¹⁶, produites ou diffusées de manière trop limitée – on pense aux statères d'or macédoniens et à leurs copies dites « de première génération » – ne permettent évidemment pas de remplir leurs fonctions aristotéliennes. On peut ainsi s'interroger sur le statut réellement monétaire des premières émissions d'or en Gaule, à la charnière des IV^e et III^e s. av. J.-C.

Les quantités retrouvées physiquement, voire celles réellement produites et dont la masse peut être estimée en fonction du nombre de coins restitué, n'en font apparemment pas de véritables outils économiques avant le milieu du III^e s.

Qui frappe la monnaie ?

Une conception héritée d'une vision centralisatrice typique du XIX^e s. tend à présenter la monnaie comme l'expression d'un très hypothétique « droit régalien ». Les numismates, nous l'avons noté, ont de ce fait tenté d'attribuer à chaque type monétaire gaulois un pouvoir émetteur unique et étatique, et de lier ainsi toutes les variétés iconographiques à un peuple spécifique. Mais cette vue est battue en brèche par les recherches récentes qui favorisent, à côté de monnayages nationaux, l'hypothèse d'émissions monétaires privées, du moins dans certaines régions et à certains moments, voire d'ateliers itinérants fabriquant de la monnaie « à la demande » pour des collectivités voire pour de simples parti-

¹⁶ Par exemple le billet américain de 10.000 \$, émis en 1934, qui a toujours cours légal et dont 336 coupures seraient encore en circulation, malgré sa valeur exubérante :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Billet_de_10000_dollars_américains [02/10/2018].

culiers : « [...] la circulation monétaire en Gaule Belgique est plus morcelée [...] celle du Centre-Est est plus intégrée, avec de nombreux types suprarégionaux qui pourraient être la trace d'accords officiels. Mais rien ne permet a priori d'affirmer que ces derniers auraient été établis entre peuples » nous dit Stéphane Martin dans sa récente synthèse « *Du statère au sesterce* » (2015 : 51). Ce travail fondamental à bien des égards a montré que certaines émissions précoces d'argent (vers 150-130 av. J.-C.) avaient fait usage de prototypes romains bien spécifiques et strictement contemporains des copies. Il suppose dès lors que : « l'archéologie et la numismatique témoigneraient d'une réalité peu documentée par les textes et largement ignorée jusqu'ici, à savoir la forte implication de Rome dans la *Comata* indépendante avant et après la conquête de la Transalpine, avec octroi possible de la citoyenneté romaine à des notables indigènes » (MARTIN 2015 : 78). L'auteur s'écarte - et il faut l'en louer - d'une longue tradition historiographique qui voit dans ces emprunts iconographiques le fruit du seul hasard et démontre, entre autres par la cartographie, que ces choix ne sont en rien aléatoires : ils témoignent, au contraire, de relations fortes entre des notables de Gaule centrale (Auvergne) ou orientale (Moselle), et certaines riches familles entrepreneuriales de la Péninsule, les *Domitii Ahenobarbi*, par exemple, grands fournisseurs du Centre-est de la France en vin toscan. Nous verrons dans le chapitre 8 l'importance qu'il convient d'accorder aux contrats d'exploitation unissant des entrepreneurs celtes à des financiers italiens, attestés dès le milieu du II^e s. av. J.-C., donc bien avant la présence politique de Rome au nord des Alpes hors Narbonnaise.

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

Pouvons-nous voir dans ces rares monnaies d'argent du II^e s. une forme d'*homonoia* entre des pouvoirs émetteurs de Gaule et Rome, entente commerciale fondée sans doute plus sur des liens personnels que sur des accords d'État à État ?

L'initiative et le contrôle des émissions monétaires pouvaient parfaitement relever d'un seul individu, qu'il travaille pour la collectivité ou pour son compte propre. Ainsi, l'apposition du nom de Vercingétorix sur ses statères d'or est-elle l'indication d'une initiative purement personnelle, réalisée sur ses fonds privés, ou bien le leader autoproclamé de l'indépendance gauloise apparaît-il ici en tant que chef des Arvernes, peuple dont le nom n'est cependant pas expressément mentionné sur cette monnaie ?

L'existence de pièces portant à la fois un anthroponyme et un ethnique - ATISIOS REMOS, TVRONOS CANTORIX, PETRVCORI SCINCOVEPVS - tendrait à montrer qu'il existe différents statuts pour les pouvoirs émetteurs. À date tardive, la fonction s'efface au profit de l'individu. Même si le concept de réalisme, voire de vérisme, n'a pas cours chez les Celtes, l'association d'une image et d'un nom crée une relation univoque entre signifiant et signifié : l'image associée au nom de Vercingétorix devient celle de l'Arverne, que ce soit ou non un portrait au sens strict, puisque certains y voient tout au plus une tête d'Apollon (BRUNEAU 2018 : 152-154).

Rien ne dit que, localement au moins, la frappe de la monnaie, comme la collecte des *vestigalia*, n'ait fait l'objet d'un affermage. Ni d'ailleurs que les banquiers, privés ou publics, n'aient pu émettre de la monnaie. Pour certains historiens, comme Laurent Lamoine, les responsables des émissions monétaires gauloises seraient en quelque sorte les

LA PLACE DE LA MONNAIE DANS L'ÉCONOMIE DES CELTES

ancêtres des questeurs des trésors dans les cités de la Gaule du Haut-Empire.

L'hypothèse de monnayages « de temple », bien connus en Grèce, à Delphes par exemple, n'a pas été confirmée jusqu'ici, hors l'abondance de certains types monétaires qui n'apparaissent que dans des sanctuaires.

Soutenue par certains numismates, dont Louis-Pol Delestrée, cette proposition déjà ancienne est, elle aussi, parfaitement recevable.

Le statère d'or gaulois : monnaie réelle... ou monnaie fiduciaire ?

À Rome (*lex Cornelia testamentaria nummaria* ou *de falsis* : 82 av. J.-C.), la monnaie n'est pas une *merx*, une marchandise, mais bien un *pretium*, un prix, contrairement à l'opinion de K. Marx qui, dans ses *Grundrisse*, voit dans la monnaie la « marchandise universelle » (MARX 1968 [1857-1858] : 135 *et passim*). Ce qui décide de sa valeur d'échange, de sa *potentia*, c'est le fait qu'elle est une création de l'État et qu'il est interdit de la refuser. Cela permet à la monnaie d'être partiellement fiduciaire. Selon Christian Lauwers (2018 : 91) « la valeur marchande du contenu métallique de la monnaie est bien un caractère secondaire ».

Qu'en est-il chez les Celtes ?

Il existe, tout d'abord, une monnaie clairement fiduciaire : ce sont les « statères » de laiton émis au nom de Vercingétorix, souvent présentés comme un « monnayage obsidional » (fig. 21). Les numismates ont pourtant relevé qu'au moins un

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

des trois exemplaires actuellement recensés de ces rares « pseudo-statères » au nom du chef arverne avait été découvert en dehors d'Alésia : il ne s'agit dès lors pas de la dernière phase du monnayage des Gaulois assiégés, mais bien d'un moment bien spécifique, largement antérieur, lié au manque de liquidités des Arvernes en vue de financer les opérations militaires.



Fig. 21 - Statère d'or de Vercingétorix (à gauche), et son substitut en laiton (à droite)

Un intéressant précédent existe dans le monde grec, qui éclaire l'initiative de Vercingétorix. Aristote (*Écon.*, II, 16b), en effet, mentionne le fait que les Clazoméniens frappèrent, vers 360 av. J.-C., une monnaie de nécessité en fer : les

LA PLACE DE LA MONNAIE DANS L'ÉCONOMIE DES CELTES

citoyens furent forcés d'échanger leur argent contre ce substitut ferreux destiné à payer une importante dette de guerre. Les utilisateurs touchèrent par la suite un intérêt lorsqu'ils remirent aux autorités la monnaie de métal vil pour celle de bon argent. Une explication de même ordre pourrait être appliquée aux «pseudo-statères» du chef arverne.

Notons au passage qu'imposer une monnaie de nécessité dont la valeur intrinsèque est nulle, ou peu s'en faut, ne fonctionne jamais à l'aide de mesures coercitives. Seul l'appât d'un gros gain légal permet de faire sortir l'or de ses cachettes. Le principe est simple : vous me donnez dix statères d'or, je vous donne momentanément en échange vingt statères de laiton, que je vous échangerai, la paix revenue, contre autant de bons statères, au taux de change de 1 pour 1. Qui refuserait une telle proposition ?

Il est assez aisé de montrer l'importance du coefficient de fiduciaire des statères d'or, du moins ceux émis tardivement, à l'époque de la guerre contre les Romains.

Je prendrai, à titre d'exemple, le trésor de monnaies d'or découvert entre 1997 et 2001 à Heers, dans le Limbourg belge, à quelques kilomètres de Tongres (ROYMANS *ET AL.* 2012 : 125-146).

Le dépôt est constitué de 157 statères ; 116 sont attribués aux Éburons, 38 aux Nerviens, et 3 sont d'origine variée (Trévires, Rèmes, Bellovaques). Les statères des Éburons pèsent de 5,60 à 5,79 g ; ils contiennent en moyenne 37 ± 2 % d'or. Ceux des Nerviens ont une masse quasiment identique (5,63-5,82 g), mais leur teneur en or est nettement plus élevée puisqu'elle s'établit à 55 ± 2 %, soit 45 % au-dessus de celle des statères éburons. Du reste, les deux monnayages se distinguent du premier coup d'œil : jaune doré pour ceux des

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

Nerviens, rougeâtre et cuivreux pour ceux des Éburons. Aucune confusion n'était possible. Or, ces monnaies sont mélangées, comme elles le sont d'ailleurs dans de nombreux autres dépôts de la même région, par exemple à Pont-à-Celles, dans le Hainaut, à Fraire et à Philippeville, dans la province de Namur.

Pour les utilisateurs donc, malgré la différence non négligeable de titre et donc de valeur intrinsèque, le pouvoir libérateur de ces différentes monnaies était apparemment identique. Ainsi, le puissant peuple des Éburons a-t-il réussi à imposer à ses statères de médiocre qualité la parité avec une monnaie nettement plus riche en métal fin. Mais de leur côté, les Nerviens avaient certainement appliqué le même principe à leur monnaie, celui du décrochement entre valeur intrinsèque et valeur libérateur.

Le principe présentait deux avantages : celui de maintenir la monnaie dans la zone d'influence directe de la cité émettrice, et d'autre part éviter la refonte de la monnaie, puisqu'il était plus avantageux d'acheter de l'or avec des statères à cours forcé plutôt que de les envoyer au creuset. Ceci explique pourquoi les analyses ont montré que les objets gaulois en or ne sont en principe jamais issus d'or monétaire, qu'il soit méditerranéen ou d'origine locale.

Ce qui est vrai pour l'or l'est plus encore pour les bronzes coulés (potins), monnaies courantes de faible valeur libérateur. Mais là encore, le fait que le métal ait été muni de l'empreinte d'une autorité lui enlevait son caractère de simple métal. Jamais les Celtes, ni d'ailleurs les Romains, n'envoyèrent au creuset d'anciennes monnaies pour les transformer en artefacts. Toutes les analyses récentes sont à cet égard formelles, même si l'hypothèse – désormais

LA PLACE DE LA MONNAIE DANS L'ÉCONOMIE DES CELTES

abandonnée – de refonte de monnaies d'or grecques voire achéménides (!) avaient été avancée à propos du torque en or de Heerlen, aux Pays-Bas.

L'affirmation de certains archéologues peu ouverts aux concepts économiques, qui voient dans des amas de monnaies romaines, obsolètes ou de peu de valeur, des « dépôts de fondeurs », est une totale aberration. Cela reviendrait à faire de la pâte à papier avec des billets de banque encore en circulation. Du métal monnayé, même ancien, n'a jamais vu sa valeur descendre au niveau du métal brut. N'oublions pas que les monnaies romaines circulaient (légalement ?) encore en relative abondance en Espagne et en France au XIX^e s., voire localement au début du XX^e s. : les refondre n'avait alors toujours aucun sens, même dix-huit siècles après leur fabrication.

La politique monétaire

Ici encore, le poids de la doxa interdit de prendre la pleine mesure du caractère performant de l'économie celtique. Christian Lauwers lui-même s'interroge : « Dans quelle mesure peut-on parler de politique monétaire pour des États ne possédant pas de banque centrale et n'ayant pas de dette publique » (LAUWERS 2018 : 27). Bien sûr, nous ne pouvons formellement prouver l'existence ni de l'une ni de l'autre. Chacun connaît l'adage : « l'absence de preuve n'est pas la preuve de l'absence ». Pourtant, nous avons déjà évoqué l'existence, chez les Rèmes au moins, d'une banque centrale chargée de l'achat et de la répartition de l'or et même du cuivre au sein de deux ateliers monétaires contemporains. Quant à l'autre volet de l'affirmation de Christian Lauwers,

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

celui de la dette publique, n'oublions pas que les indemnités en numéraire imposées après des opérations militaires sont réparties par le vainqueur sur l'ensemble de la population du peuple vaincu ou sur ses dirigeants qui peuvent éventuellement contracter des prêts à long terme pour un remboursement immédiat. Payées au comptant, ou reportées dans le temps grâce à l'emprunt public, elles ne sont dès lors rien d'autre qu'une partie de la dette publique.

Plus curieux, et comme emblématique de la complexité des relations transnationales des Celtes du nord, est le phénomène encore trop peu documenté des « ligues monétaires », dont l'existence ne peut se concevoir que par des tractations au plus haut niveau, d'État à État ou de banque centrale à banque centrale, si on leur accorde le droit d'émettre de la monnaie.

Je prendrai comme exemple deux séries monétaires bien distinctes.



Fig. 22 - Statères unifaces « péri-Ambiani » du type « Gallo-Belgic E » trouvés à Vergnies et à Fontaine-Valmont (Hainaut, B).

On connaît de longue date l'existence, en Gaule septentrionale, de statères d'or unifaces définis par les numismates d'outre-Manche comme « Gallo-Belgic E » (fig. 22).

Ce monnayage a été produit en très grandes quantités : le numismate anglais John Sills avance l'emploi de plus de 2000 paires de coins. Ces statères unifaces ont été découverts en

LA PLACE DE LA MONNAIE DANS L'ÉCONOMIE DES CELTES

abondance en Grande-Bretagne (21 trésors recensés, contre 10 seulement sur le continent), laissant supposer que ce monnayage a essentiellement servi à solder des mercenaires bretons, mercenaires dont l'existence est, du reste, mentionnée par César (*B.G. IV, 20*).

La face considérée comme le droit, bombée, présente occasionnellement une boursouffure rappelant une tête humaine volontairement effacée afin d'en supprimer le caractère de marqueur ethnique. Le revers porte un cheval désarticulé d'un style très caractéristique dit « belge ». Il est accompagné d'éléments divers placés dans le champ : roue, ovale centré d'un point, croissants, globules, esses, etc.

La recherche actuelle privilégie l'existence d'atelier multiples pour ces monnayages autrefois attribués en bloc aux *Ambiani*. Les Atrébates, Morin, Ambiens, et sans doute les Nerviens, auraient participé à leur production. L.-P. Delestrée les désigne désormais comme « péri-*ambiani* », et estime que « les variétés typologiques peuvent mieux s'expliquer par la pluralité des centres d'émission que par une évolution chronologique » (DELESTRÉE & TACHE 2002 : 66). La série est généralement datée de l'époque de la guerre des Gaules ou des années qui l'ont suivie, mais les contextes archéologiques sont souvent obscurs. Une hypothèse récente, très séduisante quoi que non démontrable dans l'état actuel de nos connaissances, met en relation un disque solaire partiellement amputé figurant au revers d'une série de statères uniface et quarts de statères bifaces, avec une éclipse solaire totale visible chez les *Ambiani* et leurs voisins, les Morins. Celle-ci eut lieu très exactement le 28 mai 63 av. J.-C. Si cette hypothèse se vérifiait, nous aurions ici un précieux point d'accrochage chronologique à valeur absolue.

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

La métrologie des six classes de statères unifaces connues à ce jour, ainsi que leur composition élémentaire, montrent qu'elles ont pour origine des entités indépendantes (SILLON 2014: 146-153). Du fait de l'existence d'identités de coins liant les différentes classes, Charlotte Sillon estime que l'ensemble provient d'un seul et même « pouvoir émetteur », bien qu'elle constate des anomalies dans la répartition spatiale de ce matériel. Mais la découverte récente d'un coin de revers de statère uniface à Remiremont, dans les Vosges, à des centaines de kilomètres de leur lieu théorique de production, montre que c'est peut-être notre conception même de la centralisation de la frappe qui doit être remise en cause. Certains numismates, dont Louis-Pol Delestrée et Fabien Pilon, évoquent ainsi la possibilité de monnayeurs itinérants. Cette hypothèse aurait l'avantage d'expliquer à la fois les liaisons de coins prouvant une origine commune, et la disparité dans les alliages utilisés, homogènes au sein d'une même série typologique, mais différents d'une série à l'autre. N'oublions pas que les connaissances technologiques des Celtes leur permettaient de diminuer la teneur en fin tout en conservant une apparence de monnaie d'or à haut titre ; c'est le cas du statère de Vercingétorix cité précédemment (fig. 21). C'est également vrai pour les monnaies de métal vil puisque la septième classe des monnaies unifaces « péri-ambiennes », constituée de monnaies de bronze du même type que celles en or, montre une teneur en étain voisine de 12 %. Cet assemblage de deux métaux dans de strictes proportions a été spécialement réalisé afin d'obtenir un aspect visuel identique à celui des statères d'or de bas aloi. On peut ainsi avancer l'hypothèse d'un organisme supranational qui aurait confié à un monnayeur ou groupe

de monnayeurs itinérants la charge de produire des statères d'or allié dont les caractéristiques physiques (masse, titre) et iconographiques auraient été imposées sur un large territoire, couvrant - dans le cas des statères unifaces - au moins quatre cités-états, ceci afin de pouvoir circuler concurremment et avec une valeur libératoire identique. Les différentes classes sont effectivement mêlées au sein des nombreux dépôts contemporains de cette période troublée, montrant sans doute qu'elles étaient totalement interchangeables du fait de leur coefficient de fiduciaire, c'est-à-dire la différence entre la valeur intrinsèque et la valeur libératoire. L'altération inégale de l'alliage aurait été le produit de deux facteurs : d'une part, l'hétérogénéité du métal destiné à la frappe, et d'autre part le besoin de produire un nombre important de signes monétaires dans un laps de temps très court, en vue de financer un effort de guerre collectif. Le résultat de cette altération fut un important accroissement du coefficient de fiduciaire, permettant aux états impliqués dans cette logique de production massive d'émettre plus de signes monétaires avec moins de métal précieux.

Un autre ensemble typologique se dégage de l'analyse de la composition métallique : il comprend les monnaies d'or aux légendes ROVECA, CRICIRV, VOCARANT et LVCOTIOS, ainsi que les statères rèmes « à l'œil ». Eux aussi semblent apparemment interchangeables. En revanche, les nombreux statères attribués aux Trévires et aux Éburons sont exclus de cette ligue monétaire temporaire, contemporaine de la guerre contre Rome.

Le second cas de « ligue monétaire » évoqué ici est comparable à l'exemple précédent, même s'il couvre un arc

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

chronologique plus étendu et une zone géographique plus vaste. Il s'agit de minuscules monnaies (env. 1,2 g pour 11-12 mm de diamètre) dites « aux segments de cercle » (fig. 23).

D'or pâle au départ, elles finissent par devenir des piécettes de billon puis de cuivre, tout en conservant apparemment un faible pourcentage d'or. Mais elles bénéficient toutes d'une finition spécifique réalisée à l'aide d'une dorure au mercure, qui leur donne l'aspect extérieur de monnaies de métal massif. Il faut y voir des huitièmes de statères plutôt que des quarts, et c'est à ce titre de divisionnaires d'or qu'elles circulaient puisqu'elles se rencontrent régulièrement dans des dépôts de statères, ce qui n'est en principe le cas ni des potins ni des bronzes frappés.

L'image ornant le droit de ces monnaies, dont plusieurs milliers d'exemplaires nous sont parvenus, présente systématiquement trois ou quatre segments de cercles parallèles, aux extrémités bouletées, dans lesquels on reconnaît la partie centrale d'une chevelure humaine traversée par une couronne de laurier. Il s'agit là, à n'en pas douter, de l'évolution ultime de la tête de l'Apollon figurant sur les statères de Philippe de Macédoine. Ces derniers, on le sait, ont servi, dès le début du III^e s. av. J.-C., de prototype à la plupart des monnaies d'or de Gaule du Nord, la Somme exceptée. Les revers de nos piécettes, en revanche, sont traités dans des styles extrêmement différents même si le type générique est identique : un cheval galopant à gauche ou à droite, filiforme ou réaliste, accompagné de légendes, lettres ou symboles à valeur ethnique. Des anthroponymes sont connus chez les Nerviens (VIROS, CO*OC?), chez les Rèmes (LVCOTIOS et VOCARANT[OS]) ou chez les Sénons (lettre S). Les symboles « ethniques » sont la rouelle

LA PLACE DE LA MONNAIE DANS L'ÉCONOMIE DES CELTES

chez les Nerviens, la comète (étoile munie d'une petite queue ou mèche munie d'un renflement) chez les Rèmes, etc.

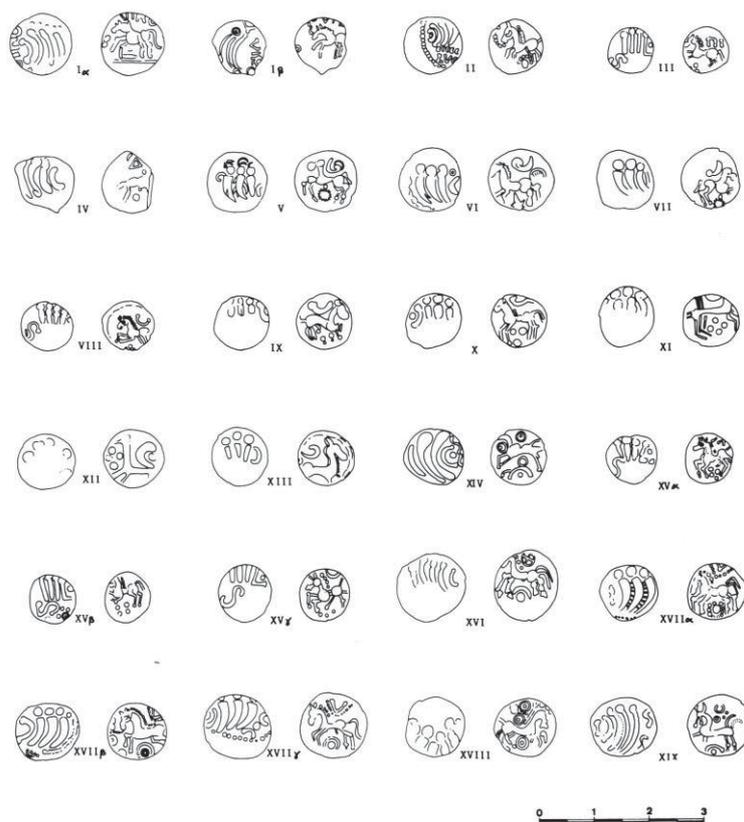


Fig. 23 - Les dix-neuf classes typologiques des fractions de statères
« aux segments de cercle ».

Une vingtaine de classes ont été jusqu'ici reconnues, qui se distribuent de la Seine à la Meuse. Si aucune région de Gaule belge n'échappe à leur circulation, elles sortent en revanche rarement de ces limites. Leur métrologie est étonnamment stable (vers 1,2 g), même si le titre, comme

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

nous l'avons noté, évolue au cours du temps puisque les exemplaires les plus anciens apparaissent dans des contextes datés des années 140/120 av. J.-C. Les types portant une légende semblent les plus récents : ils se placent de façon certaine de l'époque de la guerre contre Rome, ou dans les années immédiatement ultérieures.

Comme dans le cas des statères unifaces évoqués plus haut, ce monnayage ne comprenant que des fractions a été conçu sous l'égide d'une véritable « ligue monétaire » qui a imposé sa métrologie et son iconographie à une dizaine de peuples différents, et ce pendant près d'un siècle. Les trésors en sont rares, étant donné la faible valeur de cette dénomination, mais ceux répertoriés montrent bien que ces divisionnaires sont partout acceptés avec la même valeur libératoire, quel qu'en soit le peuple d'origine.

Les frontières interétatiques étaient dès lors perméables à certains types de monnaies qui ne nécessitaient ni contrôle ni change. L'unification monétaire devait faciliter le paiement des taxes d'entrée de marchandises en transit, en évitant de devoir systématiquement recourir à des changeurs, du moins pour de petites sommes.

Le cas est très différent pour les statères, dont la masse et le titre sont variables, hormis ceux émis dans le cadre de ligues. Ces deux caractéristiques, la masse et le titre, influent donc sur la valeur intrinsèque de la monnaie, au point que, pendant longtemps, les numismates ont refusé d'y voir une monnaie pleinement ou partiellement fiduciaire.

CHAPITRE 7

UNE ÉCONOMIE DE MARCHÉ

Qu'est-ce qu'un marché ? Qu'est-ce qu'une « économie de marché » ? Comment et par qui les prix sont-ils fixés ? Quel est le rôle de la concurrence ?

Une demande importante d'un type de marchandise et son exportation sur de longues distances impliquent-elles l'existence de marchés ? On peut bien sûr évoquer ici la diffusion, dès le Néolithique, des haches dites « cérémonielles », taillées dans des roches alpines (VI^e-IV^e millénaires) ou encore le silex tellement caractéristique du Grand Pressigny (IV^e-III^e millénaires), dont la production annuelle est estimée à plus de dix mille lames, un matériau noble originaire d'Indre-et-Loire qui fut diffusé sur des centaines de kilomètres.

À partir de 3400/3000 av. J.-C., l'ambre est exporté sur de très longues distances, mais il ne totalise que quelques kilos tout au plus, même dans les grands groupes culturels de l'Europe protohistorique. Dès lors, ce type de diffusion ne correspond pas à une notion de commerce faisant appel à des réseaux organisés et, malgré leur incontestable importance, il est difficile de parler à leur propos de « marchés » .

Prix et marchés

Nous avons vu plus haut que la croissance du « cœur » est physiquement limitée par la seconde loi de la thermodyna-

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

mique, selon laquelle un système fermé évolue de manière irréversible vers une dégradation de son énergie, ce que l'on appelle l'entropie. Le principe a été appliqué à l'économie dès 1975 par Jacques Attali, qui constatait que la quantité d'énergie n'est pas infinie : « pour un état donné des connaissances et des techniques, un montant fini de capitaux disponibles et un état des rapports de pouvoirs dans la production, il y a une limite à l'utilisation possible d'énergie. Le caractère limité d'une ressource signifie, pour un certain niveau de prix, sa rareté et donc la nécessité de règles pour la répartir. Le système de marché en est une qui répartit la rareté par un ensemble d'informations (les prix). Le plan est une autre procédure. Cette loi des limites relatives fonctionne non seulement sur l'énergie elle-même, mais aussi sur les patrimoines matériels et abstraits dont l'énergie permet l'utilisation dans les processus de production » (ATTALI 1975 : 62-63).

Le rôle des prix dans une économie de marché

Une économie de marché implique inévitablement de parler du lien unissant le producteur et le consommateur. C'est la fameuse « main invisible » de l'économiste et philosophe écossais Adam Smith (1723-1790), une métaphore par laquelle Smith nous suggérait que les marchés sont auto-régulateurs et qu'ils conduiraient à une forme d'harmonie sociale. Ce lien est matérialisé par la mesure d'une grandeur, ici la valeur. Elle permet d'en préciser la mesure : c'est ce que l'on appelle le prix. Karl Marx, dans le premier volume des *Grundrisse*, s'étend longuement sur le fait qu'un produit quelconque ne devient une marchandise qu'à partir du

UNE ÉCONOMIE DE MARCHÉ

moment où son producteur lui attribue un prix, que ce soit pour la vendre ou pour l'échanger. Marx réfléchit en « temps de travail », qui lui sert de mesure de valeur. Il considère que, même dans une économie qui ne connaît pas la monnaie, l'estimation de la valeur d'un bien passe obligatoirement par une estimation à l'aide d'un médium qui permet de comparer deux produits en principe « incomparables » au sens premier. Échanger une femme contre un troupeau de moutons n'est concevable que si chaque mouton – en fonction de son sexe et de son âge – se voit attribuer un « prix ». Il existe en Afrique de l'Ouest, nous rappelle Marx, des populations qui, avant l'introduction de la monnaie par les Européens, disposaient d'une monnaie virtuelle, la « barre », jamais matérialisée donc, mais qui servait pourtant d'unité de mesure de la valeur d'un bien. Il nous dit : « Telle marchandise vaut 1 barre, telle autre 2. Elles peuvent donc s'échanger entre elles. Pour commencer, les marchandises sont transformées en barres, dans la pensée et dans la parole, puis elles sont échangées. Il faut les évaluer avant de les échanger » (MARX 1968 [1857-1858] : 130). Dès lors, une économie non monétisée peut parfaitement être monétarisée grâce à un médium virtuel.

Jacques Attali, résumant la pensée du philosophe américain John Rawls (1921-2002), estime que « les prix ont à la fois une *fonction allocative* - réalisation de l'efficacité économique - et une *fonction distributive* - répartition des revenus » (ATTALI 1988 : 448). Dès lors, le salaire doit lui-même être compris comme le prix naturel du travail.

Pour le physicien et prix Nobel d'économie Maurice Allais (1911-2010), « le prix n'est pas une quantité inhérente à une chose, comme son poids, son volume ou sa densité. C'est une

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

qualité qui lui vient de l'extérieur et qui dépend de l'ensemble des caractéristiques psychologiques et techniques de l'économie » (cité par JACQUARD 1995 : 119). Dès lors, le prix d'un bien physique ou immatériel - on parle ainsi du « marché du travail » - est obtenu au terme d'un processus qui procède par ajustements successifs. Ce processus, continue Albert Jacquard, « est le jeu du « marché », lieu où s'affrontent ceux qui possèdent un bien et sont prêts à le céder, et ceux qui le désirent et sont prêts à se déposséder d'autres biens pour l'acquérir ».

Il faut toutefois se garder de lier le prix d'une marchandise à son coût de production, qui n'en est qu'un élément parmi d'autres. La proposition de « produire plus pour gagner plus » relève d'une conception naïve de l'économie, car, comme l'a montré Albert Jacquard, « elle n'explique pas certains paradoxes comme l'accroissement de la valeur globale d'une récolte grâce à la destruction d'une partie de celle-ci » (JACQUARD 1995 : 120), et de citer le cas bien connu des producteurs de café qui préfèrent plutôt brûler les surplus dans les locomotives que de laisser son cours s'effondrer. Mais les exemples anciens ne manquent pas, qui créèrent artificiellement la rareté pour limiter l'offre et donc augmenter les prix.

Pour l'économiste britannique David Ricardo (1772-1823), la valeur d'une marchandise dépend de la quantité de travail nécessaire pour le produire, et non du salaire payé à l'ouvrier : « le profit représente un solde après paiement des salaires et de la rente : on est alors au bord de l'analyse de l'exploitation du travail par le capital et de la définition de la plus-value que Marx fera vers 1850 » nous dit Jacques Attali (1988 : 356).

UNE ÉCONOMIE DE MARCHÉ

L'économiste français Jean-Yves Grenier, dans un article stimulant publié en 2014 et qui se place dans la droite ligne des idées de son collègue Alain Bresson, insiste sur l'absence de continuité spatiale – chez les Celtes comme ailleurs – et donc sur l'obligatoire fractionnement des espaces des échanges. Le concept de globalisation de l'économie est ici hors de propos. Il faut cependant se garder de considérer comme clos ces espaces qui fonctionnent à différentes échelles, du local à l'« international », pour autant que ce concept ait un sens quelconque à la fin de l'Âge du Fer. Il faut également admettre qu'un espace économique réduit n'est pas un caractère « primitif » – on pense évidemment aux « circuits courts » qui, de plus en plus et pour diverses raisons (nationalisme économique, qualité plutôt que prix moindre, altruisme), connaissent de nos jours un succès qui va croissant.

Le rôle des *emporía*

Dans l'hypothèse d'une croissance économique liée aux innovations technologiques, l'extrême morcellement de type féodal du monde celtique interdisait un système purement autarcique. Aucun État de la fin de l'Âge du Fer, aussi vaste fut-il, ne pouvait disposer à lui seul de l'ensemble des ressources nécessaires à son développement, voire à la simple survie de ses habitants. Des produits indispensables devaient être obligatoirement importés : on pense par exemple au sel. Dès lors, une part croissante des matières premières puis des produits finis ne pouvait plus être obtenue que par des indemnités en nature imposées aux vaincus ou par les

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

importations. Mais les « marchés », tels que nous les entendons, existaient-ils dès cette époque ?

Si dans le Code Théodosien, le « marché » est défini comme le *forum rerum venalium*, Jean-Yves Grenier estime en revanche plus intéressante l'observation, faite naguère par Jean Andreau, qu'« il n'existe pas de mot latin pour désigner le phénomène de « marché » dont les contemporains depuis Aristote ont pourtant conscience, c'est-à-dire à la fois l'espace où les prix interagissent entre eux et le principe plus abstrait d'échanges créateurs de prix » (GRENIER 2014 : 58). Ainsi à Rome, le prix des céréales est-il intimement connecté au système des greniers publics. Il existe donc une possibilité d'intervention de l'État grâce aux réserves de grains. Reste à savoir, chez les Celtes comme ailleurs, comment et à quel prix étaient remplis les silos puis les greniers sur poteaux décrits plus haut, et surtout par qui, pour qui et à quel prix ils étaient vidés. Mais il est clair que cet hypothétique interventionnisme étatique était limité à ce que les marchés étaient eux-mêmes capables d'acheter, de stocker et de vendre. Du reste, les seuls marchés performants sont ceux qui se libèrent de toute empreinte étatique.

Pour le géographe grec Strabon (*Géogr.*, IV, 3, 2), contemporain d'Auguste, mais recopiant son prédécesseur Poséidonios, Lyon, Narbonne et Arles sont des *emporía*. « La notion d'*emporium* se définit comme un lieu d'échange, une place de commerce, favorisée par la présence de marchands romains ou grecs, avec toujours une étape maritime ou fluviale [...] et où se mêlent différents niveaux de civilisation » nous dit Robert Étienne (1987). Mais on retombe une fois encore dans le travers d'une conception gréco-romaine en dehors de laquelle aucune économie évoluée n'est

UNE ÉCONOMIE DE MARCHÉ

concevable, alors que *Durocortorum* / Reims, par exemple, réunit, même sans la présence avérée de marchands grecs et romains, tous les critères d'un important marché.

Il convient, en outre, d'insister sur l'importance et la multiplicité des marchés économiques chez les Celtes : marchés des capitaux, des matières premières, des hommes mêmes : ce dernier permettait d'envoyer des mercenaires à l'étranger ou de créer des milices privées, comme dans le cas déjà cité de Dumnorix (*B.G.* I, 18) qui finançait ses propres troupes avec l'argent des douanes acquises à vil prix, etc.

Nous ignorons qui, de l'État ou des riches marchands, possédait ou, du moins, gérait ces marchés. Personnellement, je suis plutôt favorable à un contrôle totalement privé des matières premières, en l'absence de toute trace de véritables greniers d'État.

De même, l'ampleur de certaines exploitations minières, dans le Limousin par exemple, montre que de nombreux ouvriers spécialisés y étaient employés, faisant usage de techniques sophistiquées. Une telle organisation, complexe et hiérarchisée, nécessitait d'importants capitaux. Nous les supposons d'origine privée plutôt que publique : l'exploitation minière est du reste la plupart du temps laissée à de riches entrepreneurs qui en assument tous les risques, l'État se contentant d'un prélèvement sans doute minimum eu égard au bénéfice potentiel, mais régulier.

Le marché des métaux

Ce que les économistes appellent aujourd'hui les « commodities » constitue le marché des matières premières. Celui-ci se place indubitablement au sommet des pratiques commer-

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

ciales chez les Celtes, où domine largement le marché des métaux.

Que les Celtes soient un peuple de métallurgistes est devenu un lieu commun. Ils exploitaient l'or, l'argent, le cuivre, l'étain, le fer et le plomb ; ils connaissaient, à date tardive du moins, et empiriquement, le zinc. Ils dominaient depuis longtemps la technique des alliages et le dosage subtil de certains éléments afin d'obtenir la résistance ou la couleur désirée : potin blanc comme de l'argent, laiton semblable à de l'or.

Il convient toutefois, dans un premier temps, de faire la distinction entre ce que l'on appelle un métal stratégique et un métal critique. Le premier est celui qui, pour une raison ou pour une autre, est placé sous le contrôle de l'État. Le second, à un moment donné et à un endroit donné, est indispensable à certaines activités économiques. On pense, de nos jours, au cobalt, au palladium et au lithium, qui ne sont pas des métaux stratégiques, mais qui sont économiquement indispensables dans la production des batteries qui équipent nos ordinateurs comme nos téléphones portables et, de plus en plus, nos véhicules.

Il est très malaisé de définir le passage du statut de métal critique à celui de métal stratégique. Il est certain toutefois que l'État joue un rôle majeur dans cette évolution, qui peut n'être que momentanée.

Le cours des métaux, on s'en doute un peu, évolue en fonction des besoins. De nos jours, assez curieusement, seuls 5 ou 10 % des métaux non ferreux passent par les marchés. Ce sont eux qui fixent une base de discussion, le reste, plus de 90 % de la production, étant négocié de gré à gré entre les producteurs et les industriels. Le prix des métaux augmente

UNE ÉCONOMIE DE MARCHÉ

lorsque la demande s'accroît, mais également lorsque le coût de production augmente lui aussi, par exemple lors de l'exploitation de minerais moins riches quand les gisements principaux sont épuisés. La spéculation est également une cause de l'augmentation de la valeur des métaux. Ce concept étonnamment moderne de spéculation sur le prix des métaux n'est pas inconnu chez les Celtes : nous verrons plus loin leur réaction lorsque le cours de l'or s'effondre sur le marché des métaux précieux en Italie.

Deux types d'actions peuvent modifier le fonctionnement du marché des métaux. Soit l'État légifère, en accordant à un type de minerai le statut de métal stratégique. La collectivité constitue alors, pour l'avenir, des réserves (or, uranium) permettant à l'économie de fonctionner durant une période plus ou moins longue. Mais un métal peut être critique dans un État, et inutile, voire encombrant chez ses voisins. L'uranium est stratégique en France, adepte du « tout nucléaire » ; il ne l'est plus en Allemagne, passée depuis longtemps aux énergies renouvelables. Les États-Unis ont pendant longtemps stocké de l'or, considéré comme stratégique, jusqu'au moment de l'abandon de la convertibilité du dollar en or. Les sanctuaires gaulois ont sans doute joué un tel rôle de lieu d'accumulation de l'or et de l'argent, monnayé ou non, impliquant une vision stratégique à long terme. On pense ainsi aux grandes quantités de métal brut immergées dans les étangs sacrés des Tolosates, mentionnés par Strabon (*Géogr.*, IV, 1, 13) et qui ont fait fantasmer les Anciens comme les Modernes.

L'autre levier permettant actuellement de faire baisser le prix est la modification de la quantité de métal critique nécessaire à l'économie grâce à des modifications technologiques. Nos

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

téléphones portables ou les voitures électriques utilisent des batteries de moins en moins gourmandes en métaux rares ; les Gaulois ont allié leur or à de l'argent et à du cuivre, en imposant sans doute la même valeur libératoire à leurs statères à bas titre. La demande en métaux rares décroît alors sensiblement, mais souvent, à cause de la spéculation, les prix ne diminuent pas de manière significative.

Quelle est la complexité de ces marchés des métaux chez les Celtes ?

On connaît de longue date l'importance de l'étain. Absent du monde méditerranéen, ce métal critique - qui cependant ne semble jamais avoir atteint le statut de métal stratégique - est indispensable à la fabrication du bronze. Il se rencontre sur la façade atlantique de l'Europe (Galice espagnole, Armorique) et surtout dans les Cornouailles. À partir du VI^e s. av. J.-C., le trafic de l'étain occidental est contrôlé par les marchands phéniciens. Pour des raisons commerciales évidentes, les routes maritimes empruntées par ces intermédiaires demeurent obscures.

L'essentiel de la production d'étain transitait par un mystérieux *emporion*, Korbilô, cité vers 150 av. J.-C. par Polybe via Strabon (*Géogr.*, IV, 2, 1 ; voir HIERNARD 1982). Ce comptoir mythique, actuellement non localisé - peut-être Ancenis, en Loire-Atlantique - était situé sur le cours inférieur de la Loire, où se situait une rupture de charge. Les navires venant des Îles britanniques et de Bretagne y étaient déchargés et les lingots transférés sur des chariots en vue d'un long parcours par voie terrestre. Marseille, fondée vers 600 par les Phocéens, passe pour avoir été le principal port de

UNE ÉCONOMIE DE MARCHÉ

réexportation de l'étain vers la Méditerranée orientale. On peut dès lors supposer que Korbilô constituait un marché majeur des métaux en Occident.

Le marché du fer (*īsarnon* en langue gauloise) est lui aussi remarquablement dynamique. Chez les Celtes, ce métal, dont la production nécessite un savoir-faire très spécifique, circule sur de grandes distances, habituellement sous une forme standardisée, celle de lingots pyramidaux de 5 kg environ (fig. 24a).

À date plus tardive apparaissent ce que les archéologues anglo-saxons appellent des « *currency bars* » (fig. 24b).

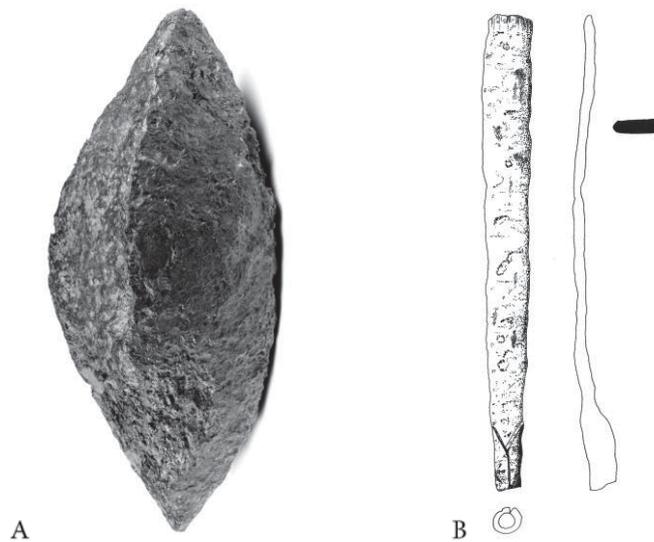


Fig. 24 - A. Lingot en fer de type « demi-produit bi-pyramidé » trouvé à Obernai (Bas-Rhin) : 6,1 kg, h. : 244 mm ; B. « *Currency bar* » (l. : 158 mm) provenant de la fortification celtique de Pont-de-Bonne, commune de Modave, prov. de Liège (fin II^e - début du I^{er} s. av. J.-C.).

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

Ces « *currency bars* », toutefois, pourraient revêtir un statut différent, celui de proto-monnaie. Ces objets rustiques d'une vingtaine de cm de longueur, grossièrement mis en forme et souvent mal identifiés par les archéologues, sont effectivement assimilés par les protohistoriens aux *taleae ferrae* signalées par César (*B.G.*, 5, 12, 4) qui mentionne à leur sujet qu'elles constituaient un moyen de paiement utilisé par les Celtes de Grande-Bretagne, à côté des monnaies d'or et de bronze.

Leur aire de dispersion est fort large puisqu'elle couvre la Grande-Bretagne, la Belgique, la Rhénanie, l'Allemagne méridionale et la Suisse. Le principe de faire usage de pseudo-objets en fer à valeur monétaire se poursuit bien plus tard en Europe (Petite-Pologne, Moravie, Slovaquie), jusqu'aux IX^e-XI^e siècles.

Le marché des minerais de zinc, la blende (sulfure de zinc) et la calamine (carbonate de zinc), nous échappe totalement, alors que ces composés naturels sont indispensables à la production de cet extraordinaire alliage doré qu'est le laiton, utilisé par les Gaulois pour certaines monnaies copiant l'or, mais surtout dans l'*instrumentum* (bracelets, fibules, boucles). Les Grecs avaient donné aux minerais de zinc le nom de *kadmeia*. Le nom français de zinc nous vient de l'allemand *Zink*, qui l'avait lui-même repris du latin *zincum*. Les gisements accessibles aux Celtes sont relativement peu abondants : région de Liège/Aix-la-Chapelle, départements du Lot, sud des Cévennes, Gard. On en rencontre également en Europe centrale, par exemple en Haute-Silésie. Les quantités extraites à l'Âge du Fer ont dû être très importantes, mais les traces de leur exploitation manquent

UNE ÉCONOMIE DE MARCHÉ

encore. Les composés, sulfures et carbonates puisque le zinc lui-même n'a été isolé qu'au XVI^e s., correspondent très précisément à la définition d'un « métal critique ».

Mais d'autres marchés, portant sur des produits non métalliques de consommation courante, méritent d'être relevés. Certains de ceux-ci, comme le vin, ont pris chez les Celtes une importance parfois exagérée aux dires des auteurs anciens (Platon, Diodore, Athénée, Appien, Tite-Live...).

Le marché du vin

Après les métaux (et sans doute les céréales), le marché qui génère le plus de richesses est sans conteste celui du vin, qui se développe dès le VI^e s., et dont les Gaulois faisaient une consommation présentée comme « immodérée » depuis le II^e s. au moins. L'usage du vin est intimement lié aux cérémonies collectives du type « banquet », qui peuvent impliquer la consommation de centaines d'amphores représentant des dizaines de milliers de litres. C'est le cas à Arnac-la-Poste (Haute-Vienne), ou encore sur le site du « Verbe Incarné » à Lyon, où furent découverts les débris de plus de 700 amphores du milieu du III^e s. av. J.-C., totalisant environ cent mille litres de vin (BUCHSENSCHUTZ 2007 : 21). C'est essentiellement à partir des années 150 av. J.-C. que le commerce du vin prend une importance considérable, touchant jusqu'aux sites ruraux les plus éloignés des centres urbanisés (LAUBENHEIMER & MARLIÈRE 2010 : 26, carte 4). Pour Matthieu Poux, « le [marché du vin] s'est développé parce que les Gaulois voulaient du vin et non parce que les Romains voulaient leur en vendre » (POUX 2004 : 192). Les

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

Celtes semblent avoir connu l'introduction de la vigne à date haute, sous l'influence de Marseille. Les premiers vignobles, datés des environs de 600 av. J.-C., se limitent à la zone littorale méditerranéenne. La viticulture disparaît assez rapidement (V^e s.) pour réapparaître au I^{er} s. av. J.-C. Afin de protéger de la concurrence les grands domaines vinicoles aux mains des élites financières italiennes, Domitien interdit en 92 apr. J.-C. les plantations nouvelles et imposa même l'arrachage de la moitié des vignes gauloises. Sa culture fut ensuite prohibée jusqu'à l'époque de Probus (276-282 apr. J.-C.). Le commerce à grande échelle du vin, sans doute, est le meilleur argument en faveur du désengagement de l'État dans la gestion d'un marché important, laissé aux mains de négociants italiens itinérants ou disposant de points de chute, voire de succursales permanentes, et ce bien avant l'implication politique de Rome en Gaule.

Le marché du sel

Mais d'autres marchés, qui ne viennent pas immédiatement à l'esprit, revêtaient à l'Âge du Fer une importance exceptionnelle et supposaient des flux financiers considérables. C'est le cas du sel, une matière rare dans la nature hors les côtes, exploité industriellement sur les rivages atlantiques sous forme de briquetage dès le IV^e millénaire av. J.-C. Cette denrée revêtait un rôle symbolique, social et économique, et a même connu anciennement un statut monétaire puisque le mot français « salaire » vient du latin *salarium*, la « ration de sel » puis, par extension, la pratique du versement, sous une forme pécuniaire, du fruit du travail. L'importance de son exploitation sous une forme

UNE ÉCONOMIE DE MARCHÉ

industrielle, dès le début du 1^{er} millénaire av. J.-C., est soulignée par l'archéologue français Olivier Buchenschutz, qui consacre au sel un chapitre important de sa synthèse intitulée *Les Celtes* (2008 : 119-123).

Le sel joue un rôle majeur dans le développement de ce qui deviendra l'impôt indirect. Jacques Attali, parlant du XIV^e s. occidental, n'hésite pas à affirmer que « partout en Europe, l'État renonce bientôt à la propriété du sel pour se contenter d'en contrôler le prix et de le taxer : l'impôt indirect naît de l'abandon du droit de propriété de l'État » (ATTALI 1988 : 244).

Le commerce du sel, souvent décrit comme « l'or blanc des Celtes », mérite certainement quelques mots.

Si certains marchés, comme celui des métaux précieux ou critiques, ne sont pas vitaux au sens premier du terme, ce n'est pas le cas du sel. Même si l'O.N.S. recommande de limiter à cinq grammes la consommation journalière, les besoins élémentaires atteignent deux grammes par jour et par personne. La quantité semble minime, mais... reportée aux neuf cent mille Rèmes qui nous servent de référents depuis le début de cet exposé, cela représente journalièrement 1800 kg de sel, soit 657 tonnes par an. Cette valeur concerne seulement la consommation de la population pour son alimentation. S'y ajoutent, bien entendu, les usages agricoles (complément alimentaire pour le bétail) et industriels, comme le tannage des peaux. On sait également que le sel est indispensable à la conservation du poisson et de la viande. Strabon (*Géogr.*, VI, 31) vante la qualité des jambons des Ménapiens, et nous avons vu, image à l'appui (fig. 5) que les habitants de *Durocortorum* faisaient un élevage anormale-

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

ment développé de porcs dont la viande est particulièrement apte au fumage et au salage.

L'archéologie peut difficilement mettre en évidence l'usage direct du sel qui était commercialisé sous forme de petits pains prêts à l'emploi, plus rarement conditionné dans de grossières barquettes en terre cuite. Celles-ci commencent pourtant à être repérées sur un nombre croissant d'habitats de l'Âge du Fer situés à l'intérieur des terres ; c'est désormais le cas en Belgique actuelle comme dans le nord de la France. L'archéologie expérimentale a permis de reconstituer les méthodes d'évaporation de la saumure mises au point par les sauniers gaulois, et de prouver la rentabilité de leurs techniques de production de pains de sel (fig. 25).



Fig. 25 - Le travail des sauniers gaulois, lors d'une expérimentation menée en 2014 à Samara, dans la Somme.

Le sel gemme, formant des filons, a été exploité sous forme de mines dans les Alpes ; les gisements les plus célèbres sont

UNE ÉCONOMIE DE MARCHÉ

situés en Autriche, dans le massif du Dürrenberg, aux alentours de Salzbourg - au toponyme transparent - et de Hallstatt, dans le Salzberg autrichien, un autre nom évident. Une première phase d'exploitation y débute vers 1000 av. J.-C., une autre à partir de 730 av. J.-C. ; elle s'achève brutalement au IV^e s. av. J.-C.

Les Rèmes ne possèdent aucune ressource en sel, mais des barquettes à sel venant de la côte ont été découvertes chez leurs voisins, les Suessions. Le marché du sel de Gaule intérieure septentrionale doit avoir bénéficié de deux sources concurrentes : le sel marin et celui issu des sources saumâtres de l'intérieur du pays. Les ateliers de la vallée de la Seille (Moselle), répartis sur environ 120 hectares, ont connu deux principales phases d'activité aux âges des métaux (OLIVIER 2006). La première, déjà qualifiée d'« intensive » par son fouilleur, Laurent Olivier, se développe entre le VIII^e et le VI^e s. av. J.-C. Cette période de production est donc contemporaine de celle attestée sur le site éponyme de Hallstatt.

L'industrialisation véritable, plus tardive, apparaît dans la vallée de la Seille au II^e s. av. J.-C., avec des déchets de briquetage représentant environ quatre millions de m³ et une production annuelle estimée à plusieurs dizaines de milliers de tonnes ! Cette masse, malgré son importance, ne représente pourtant que la consommation d'une année pour une dizaine de peuples de l'importance des Rèmes.

La gestion de ce centre mosellan semble avoir été contrôlée par un groupe d'individus aisés dont la richesse et la position sociale étaient dues à l'exploitation de l'or blanc. Bien que le travail de saunier soit particulièrement ingrat, l'étude paléanthropologique des restes humains de la nécropole de Hallstatt montre que même les tombes les plus riches

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

appartiennent à des individus qui travaillèrent effectivement dans les mines.

D'autres sources d'approvisionnement, côtières cette fois, sont connues de longue date. Pour des raisons que nous ignorons, peut-être fiscales, ces exploitations semblent abandonnées au début de l'époque romaine.

Les acquéreurs publics ou privés représentant les États de l'intérieur de la Gaule indépendante pouvaient donc mettre en compétition deux zones plus ou moins proches en fonction de leur éloignement par rapport à la côte et peut-être négocier des prix. Nous ignorons l'importance de l'interventionnisme des États celtiques dans le commerce du sel ; on sait que sous l'Ancien Régime, la gabelle était une source importante de revenus pour le roi de France, estimée à 6 % de l'ensemble des rentrées de l'État. Cette taxe, sous sa forme la plus récente, ne fut supprimée en France... qu'en 1945 ! Et le surnom de « gabelous », attribué aujourd'hui encore aux douaniers, rappelle une institution hexagonale plus que millénaire.

Quelques autres marchés inattendus...

De façon assez surprenante, l'eau est un bien dont l'usage à des fins industrielles s'apparente à un marché. Son emploi et les infrastructures qui en facilitent l'accès firent l'objet d'une mise aux enchères et donc de contrats spécifiques. C'est ce que nous narre Strabon, citant lui-même Polybe (II^e s. av. J.-C.) : chez le peuple celto-ligure des Salasses, qui occupaient l'actuel Val d'Aoste, l'eau de la rivière Durias, l'actuelle Doria Riparia, un affluent du Pô, avait été détournée à l'aide de multiples canaux de dérivation. Cette infrastructure

UNE ÉCONOMIE DE MARCHÉ

complexe avait été mise au point afin de faciliter le lavage du minerai d'or. Après la conquête (vers 100 av. J.-C.), les Salasses vendirent l'eau aux « publicains », qui avaient affermé les mines d'or (désormais propriété d'État) en omettant malheureusement, dans leur contrat, d'intégrer les infrastructures et ressources en permettant l'exploitation.

D'autres marchés peuvent sans doute être mis en évidence, auxquels on ne pense pas directement, comme celui de la résine de pin, un matériau d'importance majeure qui était abondamment utilisé pour imperméabiliser les contenants, mais également les embarcations. La production de cette denrée, transportée dans des amphores à l'époque romaine, semble se limiter à certaines régions de Gaule : Alsace, Massif central, Landes. La résine devait dès lors faire l'objet d'un important commerce et voyager sur de longues distances. Les plus anciens fours destinés à la distillation de la résine de pin actuellement connus sont datés du milieu du I^{er} s. av. J.-C.

Nous pourrions encore évoquer le marché de la céramique de luxe, tel celui des grands vases peints de motifs zoomorphes de type « Roanne », exportés sur de grandes distances. Comme le note l'archéologue Vincent Guichard qui en a étudié la production et la commercialisation, « l'évolution stylistique observée tout au long du II^e s. av. J.-C. dans le nord-est du Massif central exige un travail toujours plus minutieux et plus long qui va à l'encontre d'une logique économique de la production et de la rentabilité. La disparition des décors élaborés et la raréfaction de la céramique peinte, à la charnière du II^e et du I^{er} s. av. J.-C. participent d'un renouvellement de la vaisselle indigène [...]

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

la qualité de l'ornementation diminue, le répertoire s'appauvrit, ne conservant que des motifs géométriques de composition simple. Cette mutation révèle sans aucun doute une logique de production qui prend en compte les paramètres économiques. [...] L'abandon du riche répertoire de la céramique peinte [...] aboutit à la fin du II^e s. av. J.-C. à une adaptation des modes de production aux exigences d'une économie de marché » (GUICHARD 2001 : 81). Un nouveau développement, limité au I^{er} s. av. J.-C., se produit alors : le volume de la production croît à nouveau, mais le répertoire typologique se réduit à une forme unique, le « bol de Roanne », décoré plus rapidement à l'aide de compositions minimalistes. Les centres de production se multiplient, mais leurs réalisations sont désormais destinées à un marché local. On peut alors parler de délocalisation et de restructuration de la production. La mode passe ensuite à la terre sigillée, une céramique brillante de couleur rouge, lisse ou ornée au moule. Originaires de Toscane d'abord (Arezzo), la production se rapproche rapidement des consommateurs - on pense aux « expatriés » qui forment les troupes romaines casernées aux frontières - et l'on voit dès les années 30/20 av. J.-C. se développer une production intense en Gaule méridionale d'abord, puis plus au nord. L'étude des marques de potiers montre une participation de plus en plus importante d'artisans, ou plutôt de « chefs d'entreprise », portant des noms d'origine gauloise. L'onomastique semble ainsi montrer une récupération partielle du nouveau marché par les anciens producteurs de céramique gauloise, qui s'adaptèrent aux techniques nouvelles, parfois même sous la forme d'associations commerciales liant Italiens et Gaulois, chacun y trouvant

UNE ÉCONOMIE DE MARCHÉ

apparemment son compte. Des contrats très élaborés, portant peut-être même sur une sorte de « copyright typologique », sont attestés plus tardivement, mais rien ne permet d'exclure que la pratique ne soit beaucoup plus ancienne. On pense, par exemple, à un remarquable mandat - c'est le terme juridique - daté du II^e s. de notre ère portant apparemment sur la commercialisation d'une forme de sigillée nouvellement créée, signé par deux personnes au moins, qui nous est parvenu sous forme de graffiti sur un mortier en terre cuite découvert récemment à Liberchies, dans le Hainaut belge.



CHAPITRE 8

ENTREPRENEURS ET BANQUIERS : LE RÔLE DE LA GRANDE FINANCE CHEZ LES CELTES

*Le dieu que [les gaulois] honorent le plus est Mercure.
Ses statues sont nombreuses. Ils le regardent comme l'inventeur de tous les
arts, comme le guide des voyageurs sur les routes, comme le plus capable de
faire gagner de l'argent et prospérer le commerce
(César, B.G., VI, 17)*

L'existence d'élites financières chez les Celtes est un fait bien avéré. Pourtant, comme pour les autres aspects relevant de leur économie, le poids des préjugés demeure encore et toujours affligeant : « On ne sait rien de la finance gauloise, mais rien ne s'oppose à son existence sous une forme rudimentaire [...]. On peut supposer que César aurait mentionné un système financier complexe chez ces peuples barbares. À l'inverse, il ne les dépeint jamais comme "arriérés" » écrivait il y a peu Stéphane Martin (2015 : 211). Même avec l'emploi de guillemets, le jugement est sans appel.

Revoici donc une terminologie que nous pouvions penser depuis longtemps laissée aux oubliettes : « forme rudimentaire », « peuples barbares »... Seuls les « arriérés » ont ici droit à des guillemets.

Or, nous savons par Polybe (v. 200- v. 118 av. J.-C.), cité par Strabon (*Géogr.*, IV, 6, 12) que le monde celtique transalpin connaissait, dès le milieu du II^e s., des associations temporaires, sous une forme contractuelle, avec des financiers

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

italiens en vue de l'exploitation de riches mines d'or. L'historien grec nous narre l'histoire d'une rupture précoce de contrat entre les Taurisques, un peuple celte de l'actuelle Autriche, et leurs associés italiens, et ce pour le non-respect d'une clause portant sur le prix de vente de l'or brut.

En saturant après seulement deux mois d'exploitation le marché italien, ces banquiers trop pressés d'engranger des bénéfices faciles avaient provoqué une chute de 30 % de la valeur du métal jaune. D'où la réaction sans appel des associés celtes dénonçant la non-application d'une des clauses du contrat, et donc sa rupture.

On peut du reste s'interroger sur les causes d'une telle association. Si Strabon insiste sur l'accessibilité du filon en question, des moyens techniques très spécifiques étaient sans doute nécessaires. Les travaux de Béatrice Cauuet ont pourtant montré que les Celtes disposaient, depuis longtemps, de l'indispensable bagage technique propre à ce type d'exploitation. En revanche, la rentabilité supposée, fondée sur une sorte d'« étude de marché » avant la lettre, demandait de prévoir, avant même le début de la production, des débouchés pour de grandes quantités de métal précieux. De toute évidence, les Taurisques n'avaient pas directement accès au marché des métaux de la péninsule, et les quantités estimées dépassaient largement la capacité d'absorption au niveau local. Dès lors, une association liant les deux parties sous forme de contrat commercial semblait la solution la plus évidente. J'ai du reste évoqué précédemment l'existence de telles associations gallo-italiennes en Gaule centrale (Auvergne) et orientale (Trévires) à la même époque (vers 150 av. J.-C.), sans doute en vue de la commercialisation du vin. Strabon (*Géogr.*, IV, 1, 5) signale que les Celtes vivant

ENTREPRENEURS ET BANQUIERS

dans la région de Marseille rédigeaient leurs contrats commerciaux en grec, la langue diplomatique du monde ancien avant que s'impose – mais pas partout – le latin.

On peut supposer que l'usage de langue grecque ne se limitait pas à Marseille, mais qu'elle était largement diffusée ailleurs en Gaule, puisqu'il n'existe pas véritablement de « langue gauloise », mais bien une multitude de dialectes divers ayant évolué de manière autonome depuis le II^e millénaire, sinon plus tôt encore, lorsque les premières populations celtophones apparaissent en Europe centrale et occidentale. Au II^e s. av. J.-C., l'alphabet grec est d'un emploi courant à peu près partout dans le pays : il est entre autres utilisé « pour les comptes publics et privés » nous dit César (*B.G.*, VI, 14), mais également dans la correspondance privée puisque nous avons vu que les Celtes écrivaient à leurs parents décédés des lettres destinées à être brûlées sur le bûcher funéraire.

Notons que l'alphabet grec n'a pas été le premier à être utilisé en Gaule du Nord. Ainsi, un remarquable graffiti daté de la fin du V^e s. av. J.-C., peut-être une dédicace funéraire, incisée sur le bord d'une grande coupe en céramique, découverte en 1868 à Bergère-les-Vertus, dans la Marne, a-t-il été rédigé en lépontique, une langue celtique faisant usage d'un alphabet nord-étrusque (fig. 26).

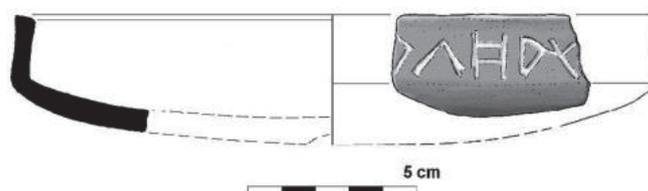


Fig. 26 - L'inscription lépontique de Bergères-les-Vertus (Marne), du V^e s. av. J.-C.

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

Chez les Rèmes, l'usage des caractères grecs est attesté dès le début du I^{er} s. av. J.-C. sur une série de petites monnaies de bronze portant une légende que j'ai proposé de lire ΚΑΚΛΟC ΟΛΙΙΟC, « Kaklos Oléos », dont la signification demeure obscure.

Les six graffitis du torque de Mailly-le-Camp (Aube), évoqué plus haut (fig. 1), font usage de caractères grecs semi-cursifs. Le fait qu'ils soient issus de six mains différentes, utilisant l'écriture cursive et non des lettres capitales, montre que la pratique courante de l'écriture, quotidienne sans doute, n'était pas limitée à quelques rares individus. Malheureusement l'habitude d'utiliser des tessons comme support à l'écriture n'était pas traditionnelle en Gaule septentrionale avant l'époque romaine. Cette absence nous prive dès lors d'une possibilité de quantifier l'usage de l'écriture qui, sans doute, faisait appel à un autre support, périssable celui-là, comme par exemple l'écorce de tilleul, dont l'emploi à Rome est bien attesté (Pline, *H.N.*, XIII, 21), voire de l'écorce de bouleau. On connaît en effet dans le Novgorod médiéval, des centaines de textes gravés à partir du XI^e s. sur ce type de support, dont la conservation est très aléatoire.

Ceci nous amène bien sûr à poser la question du support à l'écriture. César, toujours dans le même bref, mais ô combien riche passage traitant des Helvètes (*B.G.*, I, 29), utilise à deux reprises le terme *tabula*, qui signifie la tablette en bois recouvert de cire, mais également, par extension, les registres ou les livres.

L'emploi de tablettes en bois comme support de l'écriture est bien attesté au moins à partir de 140 av. J.-C. chez les Celtes d'Europe centrale, grâce à la découverte de nombreux stylets

ENTREPRENEURS ET BANQUIERS

en fer, voire plus rarement des bordures en os de tablettes à écrire. Un stylet du même type, découvert à Villeneuve-Saint-Germain (Aisne) dans un contexte de la première moitié du 1^{er} s. av. J.-C. est pourtant daté par l'auteur de la *Carte archéologique de la Gaule...* d'après la conquête, par pétition de principe puisque chacun sait que les Gaulois ne pouvaient écrire.

Si l'alphabet grec servait essentiellement à retranscrire les langues celtiques, on peut supposer que le grec lui-même était pratiqué par une partie au moins de la population en tant que langue véhiculaire, comme l'est aujourd'hui l'anglais. L'existence, en langue grecque, de termes précis relevant du vocabulaire technique financier et commercial devait favoriser son usage dans la rédaction de contrats dans lesquels le sens de chaque mot compte. En outre, il est probable que les Celtes faisaient usage pour leurs calculs de la numération alphabétique grecque, largement répandue dans tout le monde ancien. Ceci nous invite à nous pencher maintenant sur le rôle des utilisateurs des techniques de calcul, à savoir tous ceux qui manipulaient de l'argent, les banquiers en tête.

*
* *

Les élites financières et les changeurs-banquiers sont attestés, directement et indirectement, par deux types de sources. D'une part les enfouissements monétaires - j'expliquerai pourquoi plus loin - et d'autre part les données littéraires.

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

Entrepreneurs et négociants

J'ai évoqué précédemment le rôle majeur qu'il convient d'accorder aux entrepreneurs - des deux sexes, puisque rien n'interdisait aux femmes propriétaires de biens fonciers ou de revenus bancaires d'exercer ce type de profession -, cette classe que Jacques Attali désigne sous le terme générique de « marchands ». Il dit : « Le marchand, propriétaire de ce nouveau bien fertile [la monnaie], lorsqu'il en a suffisamment pour dégager du surplus et non pas seulement pour en vivre, devient le *vigile de son temps*, chasseur et guetteur. Il analyse les risques, utilise les innovations, fixe les prix, contrôle les échanges, les stocks et les entrepôts, surveille et combat ses concurrents, défend ses parts de marché, s'approprie le temps de travail des autres et leur vend les objets qui le contiennent. Il utilise pour ce faire, en des techniques de plus en plus complexes, l'épargne que d'autres lui prêtent ou lui confient. Ainsi naît le capitalisme. Comme les vigiles antérieurs, il finance les armées, pille les terres lointaines et contrôle l'État. Son ambition reste de durer. Non plus par des monuments, ni des terres, ni des prières, mais par la vie de son nom, en confiant désormais son épargne à ses enfants et non plus à ses morts » (ATTALI 1988 : 186).

Le concept de « capital » apparaît en Italie à la fin du XII^e s., au moment où d'autres notions comme celles d'« investissement » et de « bénéfice » se cristallisent. Le terme lui-même désigne alors, selon l'historien français Fernand Braudel (1902-1985), « les fonds, les stocks de marchandises ou une masse d'argent portant intérêt » (BRAUDEL 1979, cité par ATTALI 1988 : 206). Ce dernier

système, celui du placement d'un capital rapportant des intérêts, n'est pourtant pas inconnu des Celtes. En effet, César ne rapporte-t-il pas ce trait étonnant pour un Romain : « les hommes, en se mariant, mettent en communauté une part de leurs biens équivalant, d'après estimation, à la somme d'argent apportée en dot par les femmes. On fait de ce capital un compte unique, et les intérêts en sont mis de côté ; le conjoint survivant reçoit l'une et l'autre part, avec les revenus accumulés » (B.G., VI, 19). Les implications économiques indirectes sont de la plus haute importance.

Le grand historien français de la Gaule, Camille Jullian (1859-1933), a commenté, parmi de nombreux autres savants, ce passage de César. Il insiste sur le fait que « si la femme [...] apportait une dot en espèces, la coutume ou l'usage frappait d'hypothèque, pour une somme égale, les biens de son mari. Ce double capital, dot et douaire, dûment évalué, devenait inaliénable, à la fois productif et indisponible ; et les revenus des derniers exercices en restaient intangibles au même titre » (JULLIAN 1924 : 408).

Si le crédit était transmissible, il est probable qu'il en était de même pour les dettes. En outre, puisque le capital rapporte des intérêts, c'est donc qu'il est prêté à des personnes ou à des sociétés qui en ont besoin et qui en tireront elles-mêmes profit. Il faut donc supposer l'existence de banques de dépôt, et donc de contrats liant les différentes parties, contrats spécifiant la somme placée au départ, la date du dépôt et le taux d'intérêt pratiqué – César utilise pour le désigner le terme *fructus* – ainsi que la date des échéances, les plus récentes étant qualifiées de *superiorum temporum*. Des jeux d'écriture permettaient ainsi, comme ailleurs dans le monde méditerranéen, de faire circuler l'argent entre différents

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

comptes, en monétisant certaines transactions sans mouvement d'espèces métalliques.

Toutes ces observations tendent à confirmer l'existence d'intermédiaires performants, à savoir des changeurs / banquiers.

Banques et banquiers

Chez les Grecs, le changeur, qui était souvent également banquier, portait le nom de trapézite, du nom de la table (*trapeza*) derrière laquelle il s'installait afin de pratiquer les opérations de change. On peut supposer que les trapézites celtes disposaient, comme leurs collègues grecs et romains, d'un abaque permettant les opérations mathématiques élémentaires. Leur absence des découvertes archéologiques n'est pas pour nous surprendre : l'ensemble du monde grec n'a guère livré qu'une trentaine d'abaques, tous en pierre, alors que des milliers, en matériaux périssables, ont dû exister (SCHÄRLIG 2001, p. 61).

Dans le monde ancien, deux types de banques sont attestés : des banques d'État, faisant usage des surplus des rentrées fiscales, et des banques privées qui pouvaient appartenir à des temples, des consortiums ou à de simples individus agissant grâce à leurs fonds propres.

Trois arguments techniques me semblent pouvoir être avancés pour prouver l'existence, dans le monde celtique, de ces banquiers-changeurs, les deux activités étant dans l'Antiquité intimement liées.

Le premier élément que l'on peut mettre en avant est le contrôle de la qualité de la monnaie en circulation. Certes, nous ne sommes pas en présence, comme dans la Grèce

ENTREPRENEURS ET BANQUIERS

archaïque, de quantités de monnaies entaillées afin d'en vérifier la qualité, mais les statères d'or gaulois contrôlés par un coup de burin ne sont pas exceptionnels (fig. 27a).

Si ces manipulations ont tendance à concerner les pièces les plus anciennes, avant la généralisation de l'usage de la monnaie, quand la méfiance du public était sans doute encore grande, les statères les plus récents n'en sont pas dépourvus (fig. 27b). De telles entailles sont évidemment destinées à repérer les monnaies fourrées.



Fig. 27 - Monnaies d'or vérifiées à l'aide d'un coup de burin :
(a) statère « de Montmorot » (III^e s. av. J.-C.) ;
(b) statère « à l'œil » des Rèmes (II/I^{er} s. av. J.-C.).

Le second élément en faveur de l'activité des changeurs est la vitesse de rotation du numéraire.

L'analyse de la structure des trésors montre que les changements typologiques, métrologiques ou même stylistiques s'accompagnent d'un rapide retrait des espèces antérieures. Rares sont les trésors de statères dont les espèces s'étalent sur plusieurs décennies, alors que sous l'Empire, dans les mêmes régions, les *aurei* du I^{er} s. circulent très longtemps, au III^e s. encore, quand on trouve mélangés aux pièces récentes de 4 ou 5 g à peine, des exemplaires anciens pesant plus de 7 g !

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

Attribuer à la seule administration fiscale le retrait systématique des espèces d'or anciennes afin de les recycler est une hypothèse peu vraisemblable. Le système est complexe ; il exige une organisation impliquant de nombreux fonctionnaires et un prélèvement systématique des taxes en or, ce qui n'est nullement prouvé chez les Celtes. Sous l'Empire, la taxation en or ne devient la règle qu'au IV^e s., dans un cadre administratif très strict.

On observe chez les Gaulois le même phénomène de retrait rapide avec la petite monnaie, impliquant sans doute les banquiers / changeurs : le remplacement des potins coulés par des monnaies frappées a été, sauf exception, très rapide. La conversion entre les deux techniques s'est apparemment produite en moins d'une décennie.

Le troisième et dernier argument que l'on peut avancer concerne l'homogénéité qualitative du numéraire destiné à la thésaurisation. On sait depuis longtemps que les trouvailles de monnaies isolées montrent un important brassage du numéraire, et ce bien avant la guerre des Gaules, contrairement à ce que J.-B. Colbert de Beaulieu a soutenu mordicus jusqu'à la fin de sa vie. Les trésors, au contraire, se structurent de façon différente : l'immense majorité des monnaies sont d'origine locale et concernent un nombre limité de types. S'y ajoute un certain pourcentage de monnaies étrangères, généralement celles de peuples immédiatement contigus. Le numéraire « exotique » semble exclu. Cependant, même les voisins ne participent pas tous à cet apport dans la thésaurisation. Ainsi, quand on examine les 543 monnaies (et 3 bijoux) des huit trésors constituant le « Fraire/Amby horizon », on constate que les Éburons apportent 248 statères et les Nerviens 285 pièces d'or (dont

10 divisionnaires). Si l'on excepte un flan lisse, nous relevons comme seuls ajouts d'origine exogène un statère de Bellovaques, un autre des Trévires et un dernier des Rèmes, lui-même accompagné d'un divisionnaire. Curieusement, les statères unifaces des Nerviens du type « péri-*ambiani* », pourtant très courants dans la région et supposés contemporains, sont exclus de cette vague de thésaurisation causée par les opérations militaires de la fin de la décennie 60/50 av. J.-C.

Mais les banquiers-changeurs, qu'ils soient des fonctionnaires d'État, des employés de grands trusts financiers ayant acheté ces charges, ou encore de riches particuliers, ne se contentent pas du simple contrôle physique de la monnaie et du prélèvement des taxes. Parmi leurs activités, en effet, il semble que nous puissions évoquer les rachats de dettes. Celles-ci, nous l'avons vu plus haut, ne proviennent pas nécessairement de prêts : il peut également s'agir d'une accumulation de taxes impayées.

On sait par César (*B.G.*, VI, 13, 2) que les pauvres endettés se livraient à des nobles : « *Plerique, cum aut aere alieno... in servitatem dicant nobilibus* » : « La plupart, quand ils se voient accablés de dettes... se donnent à des nobles ». Mais Stéphane Martin (2015 : 88) ajoute un élément majeur : « le texte ne précise pas s'il s'agit nécessairement des créanciers ». Le maniement professionnel de l'argent apparaît très tôt en Gaule, montrant une certaine prédisposition pour ce type d'activité. Ainsi le Rème Sulla exerce-t-il son métier au sein d'une banque de dépôt spécialisée dans la finance privée installée à Bonn, où il meurt peut-être à l'époque de Tibère. Son activité professionnelle couvre sans doute la seconde

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

moitié du règne d'Auguste. Ceci « atteste de la maîtrise par les indigènes des techniques financières romaines » nous dit encore Stéphane Martin (2015 : 211). Pour ma part, j'y verrais la simple prolongation, sous l'Empire, d'aptitudes pour le jeu financier largement antérieures, remontant sans doute au II^e s. av. J.-C.

Cette prédisposition au maniement de l'argent transparait peut-être encore dans le vocabulaire actuel. Ainsi, un verbe français d'usage plus que courant, celui de « changer », dans le sens économique de transformer une devise dans une autre, nous vient du bas latin *cambium*, « échange », qui selon certains linguistes serait lui-même emprunté au gaulois *cambion*, formé sur un radical celtique **kamp-*, « tourner », « changer » (LACROIX 2005 : 251-252). Dès lors, le concept même du change non seulement n'était pas inconnu des Gaulois, mais encore son usage courant l'aurait transmis à la plupart des langues modernes.

La variété des dénominations que l'on rencontre chez les Gaulois, surtout à partir du II^e s. av. J.-C., impose l'existence de professionnels du change. Nous rencontrons effectivement, dans la circulation monétaire courante, des statères, hémistatères, quarts et huitièmes de statères. Appartenant à des étalons monétaires différents, ils affectent des masses et des teneurs en or fin variables. S'y ajoutent encore des deniers, quinaires et *victoriati* romains, des quinaires gaulois et d'autres divisionnaires d'argent taillés sur d'autres étalons pondéraux, comme chez les *Ambiani*. À côté des potins, aux modules relativement standardisés, apparaissent des bronzes de deux ou trois tailles différentes, correspondant à autant de dénominations. Ces monnaies sont certes émises à des moments et en des lieux distincts, mais certaines sont

susceptibles d'entrer simultanément dans la circulation, alors même que j'ai montré que la thésaurisation était, elle, remarquablement homogène. Ainsi, si les Rèmes n'ont jamais monnayé eux-mêmes l'argent, les trouvailles de sites nous informent sur l'usage qu'ils faisaient du métal blanc. À côté des quinaires des Lingons à la légende ΚΑΛΕΤΕΔΟΥ figurent, parmi d'autres, plusieurs lourds statères de billon originaires de Bretagne et de Haute-Normandie qui côtoient de minuscules fractions d'argent, comme celle des *Iceni* de Grande-Bretagne trouvée lors des fouilles de Reims. Pour en faire usage en tant que moyen de paiement, il était indispensable que la monnaie soit *dokimon* comme on disait chez les Grecs, c'est-à-dire qu'elle acquiert un cours légal. Pour ce faire, il fallait passer d'abord par la balance puis par une estimation, même grossière, de sa teneur en métal fin.

Particulièrement remarquable est l'existence de très nombreuses falsifications de statères de bronze, ou plus rarement d'argent, les unes comme les autres dorées. Certaines de ces fraudes portent un coup de burin montrant qu'une vérification a été pratiquée par une autorité quelconque. En revanche, si nous connaissons des dizaines, voire des centaines de faux statères et divisionnaires du type *subaeratus*, c'est-à-dire dont l'âme métallique était constituée d'une simple rondelle de bronze superficiellement dorée, ces falsifications, parfois redoutables pour les collectionneurs d'aujourd'hui, sont systématiquement absentes de la thésaurisation. Ainsi, les huit trésors de monnaies d'or constituant le « Fraire/Amby horizon » évoqué plus haut, totalisent 543 statères et quelques divisionnaires, mais aucune monnaie fourrée n'y figure.

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES



Fig. 28 - Statère nervien « à l'épsilon » fourré (vers 60/50 av. J.-C.) :
âme en cuivre recouverte d'une mince pellicule d'or.

On y remarque pourtant 275 statères nerviens « à l'épsilon » pour lesquels les falsifications sont fréquentes sur les sites (fig. 28). Ces monnaies sont donc rejetées de la thésaurisation, alors même qu'elles demeurent en circulation. Le style de ces faux est généralement correct, et seul le poids spécifique, beaucoup trop bas, permet de détecter la fraude. Dans le cas de monnaies bien conservées, il est impossible de séparer le bon grain de l'ivraie sans passer par la balance et donc disposer d'un étalon de référence. Les monnaies fourrées posent certes des problèmes quant à leur usage, mais faute d'étude de leur contexte archéologique, il est impossible d'affirmer qu'elles avaient le même statut que les monnaies de bon aloi : on peut par exemple envisager un rôle de substitut lors du « commerce » avec les dieux, et ainsi les considérer comme des « jetons de temple » plutôt que comme des monnaies à part entière. Mais là encore, les preuves manquent pour l'affirmer.

La dernière activité que l'on peut supposer pratiquée par les banquiers est celle d'expert immobilier. Elle se déduit du passage déjà évoqué à de multiples reprises à propos de la dot des femmes et du compte commun (*B.G.*, VI, 19). Parlant des

biens apportés par le futur époux, César spécifie que le compte commun est ouvert *ex suis bonis aestimatione facta* (« après que l'estimation [en numéraire] de ses propres biens ait été pratiquée »).

L'*aestimatio*, que l'on retrouve dans le vocabulaire juridique, est un acte contradictoire, effectué devant témoin. Il s'agit, dans ce cas précis, de proposer une équivalence en numéraire de la part des biens (propriétés foncières ?) qui s'ajoutent à une dot qui, elle, est constituée exclusivement de numéraire (même si l'épouse peut également apporter des biens qui lui resteront personnels). Nous sommes donc en présence d'une expertise immobilière destinée à fixer le montant de l'hypothèque couvrant, dans le compte commun, la part du mari. Bien que coulées dans un moule juridique très strict et détaillé, les successions donnaient parfois lieu à des litiges. Ceux-ci étaient du ressort des druides puisque, dans le volet judiciaire de leurs activités, figurent expressément les différends portant sur les héritages (*B.G.*, VI, 13).

Les outils de la finance : mathématiques et comptabilité

Tout comme les Grecs, les Gaulois faisaient usage du système décimal pour compter. C'est du moins ce que nous rapporte Aristote (*Problèmes*, XV, 910-911) : « Tous les hommes, les Barbares comme les Grecs, comptent jusqu'à dix [...] ». Nous connaissons le nom gaulois des dix chiffres, puisque le zéro leur était aussi inconnu que chez les autres peuples de l'Ancien monde. L'usage de la base 10 est confirmé par de nombreuses découvertes, comme des petits dépôts de dix ou

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

de vingt-cinq monnaies, ou encore l'emploi de multiples de dix lors de la coulée des flans monétaires.

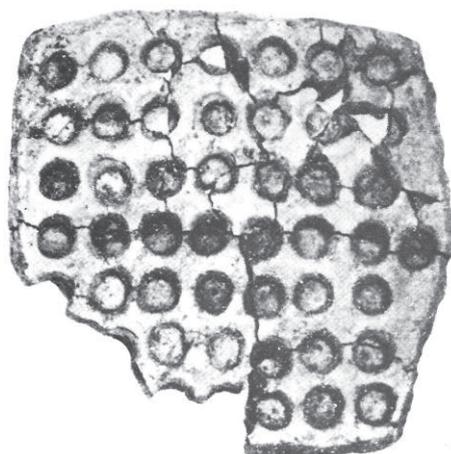


Fig. 29 - Lingotière à flans monétaires de St Albans /*Verulamium*.

Un moule à alvéoles, destiné sans doute à produire des flans monétaires, découvert autrefois à St Albans, dans le Hertfordshire, comportait 7 x 7 cupules disposées en carré. À ces 49 alvéoles est venu s'en ajouter un cinquantième, placé latéralement, afin d'obtenir un nombre « rond » dans le système décimal, à savoir cinq dizaines (fig. 29).

En réalité, les techniques de calcul des Celtes, très élaborées, mêlent le système duodécimal (les onces par exemple) au système décimal et surtout vicésimal. L'ancienne manière gauloise de compter par vingt, totalement inconnue des Romains mais répandue dans les parler celtiques, dont le breton actuel, explique nos « quatre-vingt » et « quatre-vingt dix », ou encore le nom de « Quinze-Vingt » – pour ses 300 lits disponibles – donné à ce célèbre hôpital parisien du 12^e arrondissement. Notons au passage qu'au XVII^e s., on comp-

tait encore, en France, par trois-vingt et six-vingt pour 60 et 120 !

Chez les Celtes, les mathématiques étaient utilisées en astronomie (*B.G.*, VI, 13), une activité réservée aux druides qui leur permettait la détermination du temps et surtout d'accorder les cycles lunaires de leur calendrier aux cycles solaires. Le réglage précis du calendrier, comme ailleurs dans le monde ancien, était avant tout destiné à définir les jours fastes et les jours néfastes.

Un autre usage du calcul concerne les mesures de longueur et de surface. J'ai évoqué plus haut l'intérêt des Gaulois pour le calcul précis de la taille des propriétés foncières et leur matérialisation dans l'espace par le bornage, donnant lieu à des procès lors de litiges portant sur la superficie des terrains. Les deux mesures les plus usitées en France avant la généralisation du système métrique sont d'origine gauloise : l'arpent, l'*arapennis*, valant douze ares, et surtout la lieue, *leuga*, qui a même fini par éclipser le mille romain.

Mais c'est surtout dans la gestion des finances, publiques ou privées, que l'usage des quatre opérations de base s'avérait indispensable. Nous avons vu (*B.G.*, VI, 14) que les documents comptables faisaient usage des caractères grecs. Sans doute faut-il y voir la mention de l'emploi de la numération alphabétique grecque, qui permettait l'addition, la soustraction, la multiplication et, sans doute par approximations successives, la division (SCHÄRLIG 2001 : 207-283).

Une économie de croissance

Une économie de croissance, nous l'avons vu, nécessite des investissements et donc des capitaux. Le risque le plus

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

important, pour un État ancien ou moderne, est de voir, pour une raison ou pour une autre, ces capitaux disparaître soit en étant immobilisés par la thésaurisation sans aucun profit pour la collectivité - c'est le cas de nos jours, où la relance économique nécessite la remise sur le marché de l'épargne inactive, relance obtenue en réduisant presque à zéro le taux d'intérêt donné par les banques à l'argent immobilisé sur les comptes de dépôt -, soit en s'évaporant à l'étranger quand la balance commerciale est trop défavorable. Les Celtes ont réglé ce problème de manière assez simple en jouant sur le coefficient de fiduciaire. En effet, à l'exception des statères d'or de Philippe II de Macédoine, rares en Gaule - on en connaît à peine une douzaine d'exemplaires - et leurs imitations fidèles dites « de première génération », apparemment acceptés à leur pleine valeur et circulant donc avec le même pouvoir libérateur théoriquement partout où la monnaie était d'usage courant, les cartes de répartition des monnaies d'or gauloises montrent, dans la plupart des cas, des zones de dispersion relativement limitées. C'est du reste cette observation, déjà ancienne, qui a permis d'établir une équation, supposée univoque, entre types monétaires et territoires, et donc, indirectement, d'attribuer une très hypothétique valeur ethnique à un monnayage bien spécifique.

Cette faible dispersion du monnayage d'or montre qu'il perdait une partie de sa valeur libérateur lorsqu'il quittait le territoire du pouvoir émetteur.

Le système est simple et encore pratiqué par les derniers pays dits « socialistes » de la planète : le change est obligatoire à l'entrée et à la sortie, moment où la transformation d'une monnaie dans une autre devient particulièrement défavo-

ENTREPRENEURS ET BANQUIERS

nable au touriste. Le système pousse donc à dépenser sur place plutôt que de laisser sortir des devises du territoire national.

Chez les Celtes, si tout est fait pour éviter la fuite du numéraire au dehors des frontières, il convient d'exclure de ces mesures les paiements massifs effectués en période de guerre. C'est le cas dans les années 60/50 av. J.-C., avec les mercenaires bretons engagés par les peuples de la Gaule septentrionale, qui rentrèrent chez eux avec de grandes quantités de statères. Ceux-ci circulèrent largement outre-Manche où ils furent massivement thésaurisés.



CHAPITRE 9

CROISSANCE ET DÉCROISSANCE : LES CYCLES DE KONDRATIEV

« L'histoire, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, ne se détourne pas des événements ; elle en élargit au contraire sans cesse le champ [...] : des variations quasi quotidiennes de prix, on va aux inflations séculaires. Mais l'important, c'est que l'histoire ne considère pas un événement sans définir la série dont il fait partie [...] ».
Michel Foucault¹⁷

Nous arrivons à l'issue de notre bref périple. Dans les chapitres précédents, nous avons examiné les différents moteurs de la croissance économique. Or, il est assuré qu'une croissance n'est pas infinie : les économistes, gourous autoproclamés de notre temps, se trompent, qui pensent le contraire. Comme le relève Christian Lauwers « Quand la démographie chute, que des obstacles sont mis aux échanges [...], que la production, y compris la production minière, baisse, le volume des échanges diminue, la masse monnayée nécessaire pour les monétiser diminue également, du fait de la thésaurisation et du non-remplacement des espèces perdues, circule plus lentement et plus localement, et l'économie générale connaît une phase de décroissance » (LAUWERS 2018 : 184).

L'étude de la circulation du monnayage d'or et d'argent semble indiquer un effondrement de l'économie des Gaulois

¹⁷ *L'ordre du discours. Leçon inaugurale au Collège de France prononcée le 2 décembre 1970, Paris, 1971 : 57.*

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

du nord dès avant la Conquête. Les guerres des années 57-52 ne firent en fait qu'aggraver une situation devenue difficile depuis plusieurs décennies, même s'il convient de minimiser l'impact des conflits et des grandes épidémies sur la démographie qui, curieusement, ont souvent un effet inverse sur la natalité comme l'a montré il y a bien longtemps, chiffres à l'appui, Thomas Robert Malthus (1963 [1798] : 75-76). La nature, en effet, par un étonnant réflexe d'*horror vacui*, cherche automatiquement à combler le vide démographique dans les plus brefs délais.

Vers 50/45 av. J.-C., toutefois, tous les indicateurs économiques sont dans le rouge.

Chez les Rèmes, la surexploitation des sols et leur appauvrissement provoquent une inéluctable modification du cheptel : les grands animaux, le bœuf en tête, sont remplacés par des ovicaprins, moins gourmands en pâturages. Notons toutefois que l'essentiel de nos informations provient d'un seul site, peut-être atypique pour l'époque concernée, celui d'Acy-Romance (fig. 30). L'archéozoologie y indique un très net appauvrissement de l'alimentation carnée : la population – ou du moins une partie de celle-ci – doit se contenter de viande de second choix, les meilleurs morceaux, plus rares, étant sans doute destinés à l'exportation. On pense évidemment à l'immense marché que représente la ville de *Durocortorum*/Reims, accessible aisément au terme d'un parcours de 35 kilomètres sur une route parfaitement aménagée depuis le II^e s. av. J.-C. au moins.

CROISSANCE ET DÉCROISSANCE

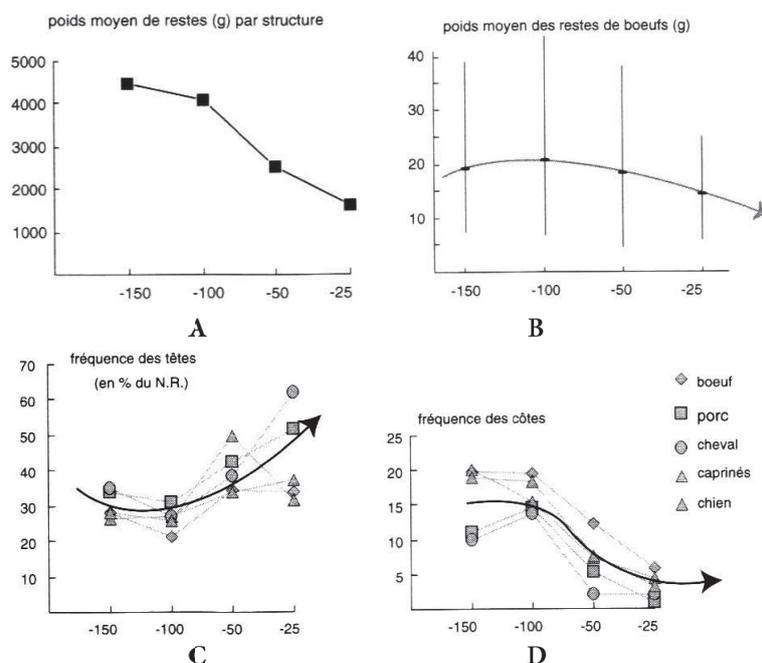


Fig. 30 – Évolution, entre 150 et 50 av. J.-C., des restes de boucherie dans l’habitat d’Acy-Romance (Ardennes) :

- (a) diminution des nombres de restes osseux dans les dépotoirs ;
- (b) augmentation de la fragmentation des os ; (c) augmentation de la consommation des bas morceaux ; (c) baisse de la fréquence des bons morceaux.

Simultanément, nous assistons à une réduction drastique de la densité de l’habitat rural qui passe, chez les Rèmes toujours, de 289 sites monétisés vers 150 av. J.-C. à 141 à peine sous Auguste et ses successeurs immédiats. La « romanisation » s’accompagne donc, très clairement, d’une décroissance qui se marque par l’abandon de la moitié des habitats précédemment occupés, sans pour autant que ceux qui subsistent soient plus importants, bien au contraire.

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

Évitons cependant de lier le concept de croissance et celui de progrès, ou celui de décroissance et de régression sociale.

Les historiens ont de longue date montré que les régressions technologiques, quelle qu'en soit l'époque, sont avant tout liées à la diminution des investissements et donc à la réduction du capital disponible. L'exemple le plus connu est la disparition de la production des matériaux en terre cuite en Gaule au V^e s., apparemment due à la contraction du marché de l'immobilier plutôt qu'à une forme de « dégénérescence technologique » un peu trop facilement invoquée.

Mais ce recul économique du I^{er} s. av. J.-C. n'est pas limité à la Gaule du Nord. Une situation assez comparable peut être en effet observée dans le bassin méditerranéen, où l'on constate à cette époque la même rétraction du nombre de sites. Ce creux démographique se prolonge en Gaule du nord jusqu'au règne de Néron qui annonce l'arrivée d'un renouveau culminant sous les Antonins (96-192 apr. J.-C.).

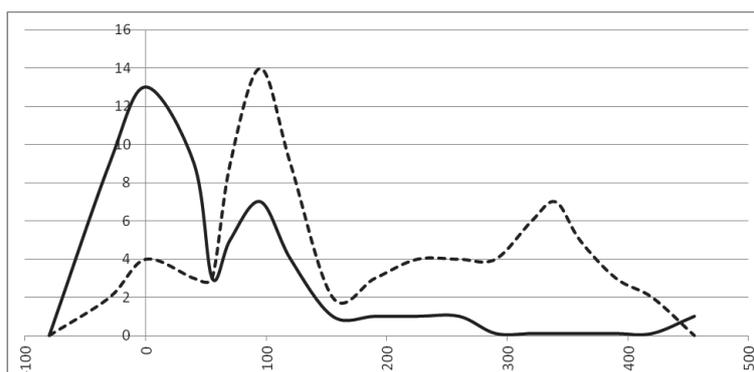


Fig. 29 -Évolution du nombre de créations (trait plein) et d'abandons (tirets) de sites chez les Rèmes, entre 30 av. et 450 apr. J.-C.

CROISSANCE ET DÉCROISSANCE

La forme des courbes et leur disposition sous forme de vagues successives, mises en évidence sur les histogrammes issu des sources archéologiques (fig. 31) ou des données numismatiques (fig. 32), peuvent difficilement ne pas évoquer les cycles de Kondratiev.

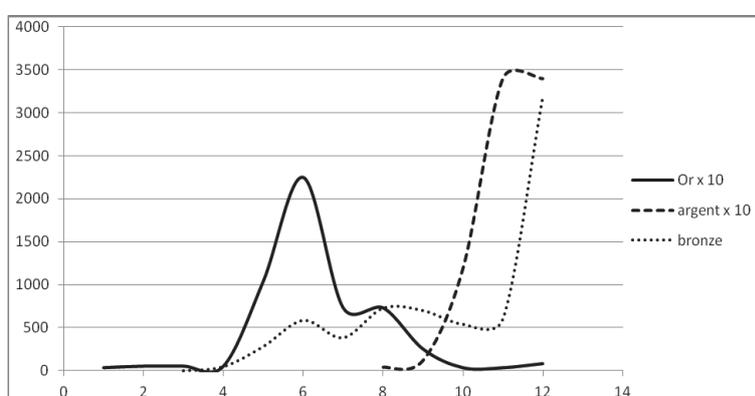


Fig. 32 - Évolution des pertes (en grammes par an) des monnaies d'or, d'argent et de bronze chez les Rèmes (les valeurs de l'or et de l'argent ont été multipliées par 10).

L'économiste russe Nicolai Kondratiev, mort dans un goulag lors des purges de 1938, est célèbre pour sa théorie de cycles économiques qui portent désormais son nom. L'auteur a démontré que les économies capitalistes connaissent, de façon périodique, une croissance soutenue pendant 50 ou 60 ans, suivie d'une période de dépression (fig. 33). Appliqués d'abord au XIX^e et au début du XX^e s., les « Kondratiev » ont été ensuite étendus avec un certain succès à toute la période postérieure à 1500. En revanche, personne ne semble avoir tenté de faire usage de cette vision cyclique de l'économie

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

dans la protohistoire européenne, alors que l'ensemble des données tend pourtant vers cette évidence¹⁸.

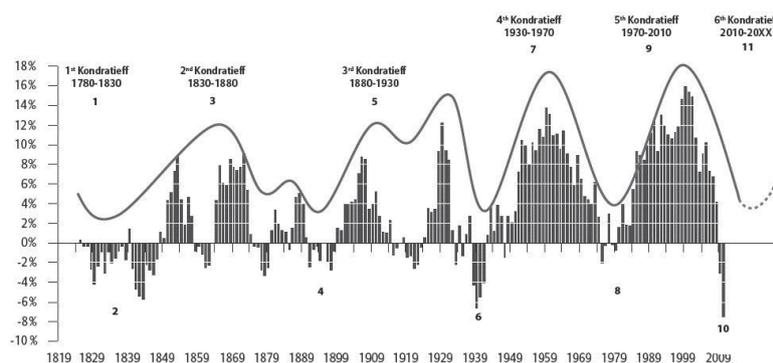


Fig. 33 - Les six Kondratiev observés depuis la fin du XVIII^e s.
1. Machine à vapeur ; 3. Chemins de fer, acier ; 5. Électrification & chimie ; 7. Automobile & pétrochimie ; 9. Technologie de la communication ; 11. Biotechnologie & environnement.
Les crises : 2. Panique de 1837-1843 ; 4. Dépression de 1873-1879 ; 6. Grande dépression de 1929-1939 ; 8. 1^{er} et 2^e chocs pétroliers (1974-1980) ; 10. Crise financière de 2007-2009.

La ressemblance est plus frappante encore si l'on se penche sur les causes de cette succession de hauts et de bas. Ainsi, les sociologues ont-ils montré que les cycles économiques contemporains s'accompagnaient systématiquement de mouvements sociaux. Comment ne pas les mettre en rapport avec ces mêmes problèmes sociétaux de l'Âge du Fer évoqué dès 1975 par Serge Lewuillon ? Celui-ci a effectivement montré, à partir de l'examen des sources littéraires,

¹⁸ Dans une thèse de doctorat inédite soutenue à l'Université libre de Bruxelles, Walter Leclercq a tenté d'appliquer le principe des Kondratiev à une culture de l'Âge du Bronze, celle du « groupe Rhin-Suisse-France orientale » (vers 1100/800 av. J.-C.).

CROISSANCE ET DÉCROISSANCE

L'opposition entre d'une part la noblesse, qui basait sa richesse sur l'élevage, sur le prêt du cheptel et sur l'affermage des taxes, nécessitant dès lors le maintien de la possession en commun de la terre, et d'autre part une classe fondant sa prospérité sur l'exploitation de cette même terre, réclamant dès lors une réforme agraire et la privatisation des propriétés foncières. Détenteurs des capitaux et entrepreneurs contre noblesse, roitelets contre assemblées populaires. Les uns partisans du *statu quo*, les autres ouverts à Rome : « Petit à petit, la propriété foncière l'emportait, et les magistrats chassaient les rois, répartissant leur pouvoir entre les trois collègues d'une même magistrature, le vergobret » nous dit Serge Lewuillon (1975 : 570-571).

L'alternance des cycles, en forme de balancement régulier, n'est cependant pas un mouvement perpétuel comme l'a montré naguère Jacques Attali : « L'Ordre marchand s'organise en une première forme, autour d'un réseau de quelques villes où s'accumulent des richesses, où se gèrent les prix et les marchés, où se structurent les pouvoirs. [...] La première forme [...] dure aussi longtemps que le « cœur » peut accumuler la propriété et maintenir l'ordre à son profit, par la force ou l'habileté. Mais, bientôt, cette concentration de richesses y attire les paysans et les démunis. Le maintien de l'Ordre [économique] exige alors d'y consacrer une part trop considérable des surplus ; le « cœur » s'endette et se délite [...] Comme dans les Ordres précédents, toute forme meurt de l'excès de concentration dans la propriété du bien fertile, et renaît de sa division. Comme dans les Ordres précédents, l'Ordre n'est jamais qu'une utopie passagèrement réalisée, précédée d'une renaissance et suivie d'une

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

décadence. Cette mutation se reproduira maintes fois» (Attali 1988 : 187).

*
* *

Mais, de notre côté, pouvons-nous aller plus loin encore dans le décryptage de l'économie des Celtes de la fin de l'Âge du Fer ? La réponse est apparemment positive.

Des méthodes mises au point par des économistes anglo-saxons et scandinaves permettent de quantifier l'évolution du produit intérieur brut - ce que nous appelons le PIB - d'États préindustriels pour lesquels les données chiffrées manquent partiellement voire totalement.

L'économiste suédois Karl Gunnar Persson a ainsi montré qu'une société connaissant un très faible taux d'innovations technologiques sortait du système malthusien traditionnel et connaissait malgré tout un accroissement de la population. Le modèle qu'il a proposé repose sur l'évaluation de données indirectes, à savoir les modifications du modèle professionnel, comme le développement de classes d'artisans ou de marchands produisant et commercialisant des denrées « superflues », ou offrant des services. Cette production de « biens inutiles » implique bien entendu un changement des modèles de consommation.

La méthode de K. G. Persson se fonde sur la loi d'Engel : l'idée que les ménages, une fois les besoins de base couverts, dépensent une part croissante du surplus de leurs revenus en articles non alimentaires. Ce changement de paradigme impacte la production de biens que l'on peut définir comme « superflus », c'est-à-dire non directement vitaux puisque sortant du cadre des 2500/3500 kcal journalières. Une

CROISSANCE ET DÉCROISSANCE

augmentation de la part des productions non alimentaires dans une économie, quelle qu'elle soit, indique *ipso facto* une augmentation du PIB. Gunnar Persson a par exemple montré que, depuis le Moyen Âge, les sociétés préindustrielles occidentales ont connu une croissance d'environ 0,15 à 0,25 % par an.

Une application de ce modèle pour le moins stimulant est-elle envisageable chez les Celtes ? Probablement, du moins dans certaines zones bien documentées, chez les Trévires ou chez les Rèmes par exemple. Il s'agirait alors de quantifier site par site certains éléments datables par eux-mêmes et non strictement alimentaires, ou du moins sortant du cadre énergétique évoqué plus haut : fibules, bracelets en métal ou en verre, perles, vaisselle métallique puis céramique de table italique, produits d'importation comme le vin, les sauces et les épices, etc.

Les meilleurs traceurs économiques sont évidemment les « biens inutiles » produits de manière industrielle. Parmi ceux-ci, nous pouvons placer les bracelets en verre, dont l'usage va croissant à partir du II^e s. av. J.-C., et surtout les fibules, en fer, en bronze ou parfois même forgées dans des métaux précieux. Leur usage se démocratise dans le courant du II^e s. av. J.-C., période charnière s'il en est. En effet, si les fibules remontant aux V^e/IV^e s. représentent chez les Rèmes tout au plus quelques dizaines d'unités, c'est par centaines, voire par milliers qu'elles apparaissent dans des contextes du I^{er} s. av. J.-C., par exemple chez les Suessions à Villeneuve-Saint-Germain, et chez les Rèmes à Château-Porcien et à Acy-Romance. La banalisation de leur usage, suite à la chute drastique de leur prix de vente grâce à une industrialisation de la production dans de grands ateliers spécialisés, eut

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

comme conséquence qu'elles finirent par faire partie intégrante du costume. Elles ne furent finalement même plus enlevées de l'habit des défunts lorsque leur corps était placé sur le bûcher.

Les résultats d'une telle enquête, encore à venir et sans doute complexe à mettre au point, pourraient être assez surprenants. On pourrait montrer, par exemple, qu'une diminution du nombre de sites que j'ai précédemment expliquée comme le signe d'une décroissance généralisée de l'activité économique, témoignant donc d'une forme d'appauvrissement collectif, s'accompagnerait en réalité d'une augmentation du niveau de vie et du bien-être de l'ensemble de la population, et non de certaines « classes » jusqu'ici présentées comme « privilégiées ».

CHAPITRE 10

VERS UN NOUVEAU PARADIGME

Le regard que porte l'historien sur le passé peut difficilement prendre quelque distance vis-à-vis du milieu dans lequel il baigne. L'essentiel est d'en être conscient et d'assumer les multiples biais qui grèvent plus ou moins lourdement les hypothèses péniblement construites au cours du temps. Nous sommes donc les produits souvent inconscients de notre époque, de notre culture, de nos maîtres. Le regard que la recherche a porté sur l'économie des Celtes a certes évolué au cours du temps. Jusqu'il y a peu, les avis étaient unanimes et sans appel : « Les paradigmes misérabilistes et substantivistes étaient présents dans plusieurs étapes du raisonnement et ne permettaient pas de constituer des approches objectives, proches des données de terrain, capables de rendre compte de l'ensemble des relations économiques [de la protohistoire européenne] » note Clara Millot-Richard (2017 : 60).

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, celui de l'expansion coloniale européenne, ont proliféré dans l'esprit des historiens les prétendus bienfaits de la « romanisation ». Les Romains, tels de bons missionnaires de la foi chrétienne envoyés dans les pays nouvellement découverts et mis en coupe réglée par l'Occident, initièrent à la Civilisation les populations forcément arriérées qui occupaient alors la Gaule.

À la fin du même XIX^e s., et durant les cinq décennies suivantes, longue période marquée par les guerres franco-

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

allemandes, émergea l'image du Celte guerrier. Ce fut l'époque de la recherche des racines des nations de la vieille Europe, et la création du mythe des « héros fondateurs » : Vercingétorix en France, Ambiorix et Boduognat en Belgique, Arminius en Allemagne. Fins stratèges et habiles à édifier des fortifications, ce sont ces dernières structures qui firent l'objet des recherches les plus abouties, en même temps que se développait le concept du mercenariat. Cette fois, c'est le « retour au pays » de ces missionnaires d'un nouveau type, partis servir les monarques hellénistiques, qui aurait été le moteur de la découverte par les peuples celtiques du monde méditerranéen.

Les Trente Glorieuses, cette période de forte croissance économique allant de 1945 à 1973, placée sous le signe de l'industrialisation, nous a fait découvrir une nouvelle facette des Celtes, celle des ingénieurs et des techniciens. Le développement d'un nouvel arsenal analytique a permis de sonder au plus profond les arts du feu et du métal, mettant en lumière d'évidentes capacités technologiques.

La dernière décennie du XX^e s., et les deux suivantes ont été, pour le monde qui est le nôtre ou qui en est directement issu, celles des grandes crises économiques et financières. Voici donc, dans le chef des historiens, nos Gaulois devenus traders, banquiers et spéculateurs, adeptes ou victimes du capitalisme naissant et d'une mondialisation avant la lettre. C'est la veine que j'ai tenté d'exploiter dans ce bref essai.

Mais déjà les temps changent. L'avènement d'une forme de « New Age » nous conduira sans doute vers une approche plus anthropologique des peuples constituant la grande famille celtique. Ces populations seront peut-être considérées sous l'angle de l'écologie : la primauté sera alors donnée aux

VERS UN NOUVEAU PARADIGME

écofacts plutôt qu'aux artefacts. On trouve d'ailleurs déjà dans ce petit ouvrage les prémices de ce vers quoi se tourneront sans doute les jeunes chercheurs de la génération montante.

L'archéothanatologie, en plein développement grâce à des protocoles de plus en plus détaillés portant autant sur les crémations que sur les inhumations, sera source infinie d'informations. Elle pourrait être mise à profit beaucoup plus systématiquement afin de déterminer non seulement l'origine ethnique, mais également l'état de santé réel de la population au moment de la crise de la fin de l'Âge du Fer : évolution de l'espérance de vie, du taux de mortalité infantile et, d'une manière générale, de l'état sanitaire des différents groupes d'âge, et ce dans chaque classe sociale. Une certaine vision misérabiliste de la population gauloise pourrait alors être battue en brèche par la mise en évidence de données précises, quantifiables et donc statistiquement exploitables dans une approche de type cliométrique. Mais c'est une tout autre histoire, plus sociale qu'économique qui, lorsqu'auront été réunies les données encore éparses, mériterait sans doute un nouvel ouvrage.

Toutefois, quitte à passer pour « has been », comme on le disait à l'époque, c'est bien dans les années 1990-2020 que j'ai ancré une vision très personnelle de « mon » Celte, celui d'un *homo oeconomicus* avant la lettre.

Déjà, le repli sur soi et la montée, dans toute l'Europe, sous des formes parfois bien différentes, de nationalismes d'extrême droite comme d'ultragauche, laisse présager un retour à la mise en exergue de l'ethnicité et des particularismes régionaux propres aux peuples constituant la grande mosaïque celtique, fondement de notre monde actuel.

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

Prélude peut-être à l'exaltation des origines ethniques d'une véritable « Europe des régions ».

L'avenir nous dira laquelle des deux tendances que je viens d'évoquer - l'approche écofactuelle ou la recherche de nouvelles racines ethniques - prendra le dessus dans les années à venir.

La vague suivante ne se fera pas attendre... Inévitable retour du balancier : la recherche, tout comme l'économie, est elle aussi soumise à ses kondratievs.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

ACHARD-COROMPT N., AUBEBERT A., DESSAINT M., DUROST R. & LE QUELLEC V., « Les modes d'occupation du sol chez les Rèmes », dans REDDÉ 2017 : 495-553.

ANDREAU J., « La monnaie et les « monnaies frappées » : conclusions de la table ronde du 15 janvier 2000 », *Revue Numismatique* 2001 : 163-172.

ARON R., *Dix-huit leçons sur la société industrielle*, Paris, Gallimard, 1962.

ATTALI J., *La parole et l'outil*, Paris, P.U.F., 1975.

ATTALI J., *Au propre et au figuré. Une histoire de la propriété*, Paris, Fayard, 1988.

BRAUDEL F., *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, Paris, Armand Colin, 1979.

BRUNAUX J.-L., *Les religions gauloises. Rituels celtiques de la Gaule indépendante*, Paris, Errance, 1996.

BRUNAUX J.-L., *Vercingétorix*, Paris, Gallimard, 2018 (Collection NRF Biographies).

BRUNAUX J.-L. & MÉNIEL P., *La résidence aristocratique de Montmartin (Oise) du III^e au II^e s. av. J.-C.*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 1997 (DAF 64).

BUCHSENSCHUTZ O., *Les Celtes*, Paris, Armand Colin, 2007.

DE CLOSETS F., *La France et ses mensonges*, Paris, Denoël, 1977.

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

DELESTREE L.-P. & TACHE M., *Nouvel atlas des monnaies gauloises. I. De la Seine au Rhin*, Saint-Germain-en-Laye, Commios, 2002.

DESBATS A., FOREST V., BATIGNE-VALLET C., « La cuisine et l'art de la table en Gaule après la Conquête romaine », dans PAUNIER (dir.) 2006 : 167-192.

DOYEN J.-M. *ET AL.*, « Les subdivisions « aux segments de cercles » du type BN 8030 : état de la question », dans *Mélanges offerts au Docteur J.-B. Colbert de Beaulieu*, Paris, 1987 : 315-330.

DOYEN J.-M., *Structure et dynamique des flux monétaires chez les Rèmes : modélisation d'un traceur socio-économique entre 275/250 av. et 68 apr. J.-C.*, thèse d'habilitation à diriger les recherches, Nice – Sophia-Antipolis, 2014.

DOYEN J.-M., « Structures agricoles, occupation du sol et monétisation des campagnes de la *civitas Remorum* (Aisne, Ardennes, Marne) de la fin du III^e s. a.C. à 68 p.C. », dans MARTIN St. (éd.), *Monnaies et monétisation dans les campagnes de la Gaule du Nord et de l'Est, de l'Âge du Fer à l'Antiquité tardive*, Bordeaux, 2016 (Scripta Antiqua 91) : 61-88.

DOYEN J.-M., « Lucotios et Vocarantos : deux « magistrats » rèmes d'époque césarienne », dans *Mélanges Katherine Gruel*, à paraître.

DOYEN J.-M., LOUMAYE G. & WARMENBOL E., « Matériel de l'Âge du Fer découvert au « Vieux Château » de Pont-de-Bonne », *Amphora* 33, 1983 : 2-17.

ÉTIENNE R., « Emporion des Gaules. La ville et le fleuve chez Strabon, géographie du I^{er} siècle après J.-C. », dans *La ville et le fleuve. 112^e Congrès national des Sociétés savantes*, Lyon, CHTS, 1987 : 123-134.

FERDIÈRE A., *Les campagnes en Gaule romaine (52 av. J.-C. – 486 apr. J.-C.)*, Paris, Errance, 1988, 2 vol.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

FLANNERY K., « Archeological systems theory and early Meso-america », dans B. J. MEGGERS (ed.), *Anthropological Archeology in the Americas*, Washington DC, Anthropological Society of Washington, 1968 : 67-87.

GODELIER R., *L'idéal et le matériel: pensée, économies, sociétés*, Paris, Flammarion, 2010.

GRAFF Y., « Soc en fer d'une charrue en bois de La Tène III », *Romana Contact* 1969, I-II : 15 et pl. 13.

GRENIER J.-Y., « Qu'est ce qu'une « économie de marché » ? Rome antique – Europe moderne – Chine de Qing », dans APICELLA C., HAACK M.-L. & LEROUXEL F. (dir.), *Les affaires de Monsieur Andreau. Économie et société du monde romain*, Bordeaux, Ausonius, 2014 (Script Antiqua 61) : 55-63.

GROSJEAN G., « Jagd und Quadrate », dans FELLMANN R., GERMANN G. & ZIMMERMANN K. (éd.), *Jagen und Sammeln, Festschrift für Hans-Georg Bandi zum 65. Geburtstag*, Berne, 1985 : 147-156.

GUICHARD V., « La céramique peinte. Un témoignage méconnu du talent des artisans de la fin de la période gauloise », dans *Actes de la deuxième journée d'étude. Samedi 8 mai 1999, Rotonde de la Villette. Le génie des artisans celtes. Les arts du feu et du bois. Tisserands, potiers et orfèvres*, Paris, s. d. [2000/2001] : 59-82.

GUILLAUMET J.-P., *L'artisanat chez les Gaulois*, Paris, Errance, 1996.

HIERNARD J., « Corbilo et la route de l'étain », *Bull. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, XVI/3, 1982 : 497-584.

HOPKINS K., « Taxes and trade in the Roman Empire (200 B.C. – AD 400) », *The Journal of Roman Studies*, 79, 1980 : 101-125.

JACQUARD A., *J'accuse l'économie triomphante*, Paris, Calmann-Lévy, 1995.

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

JULLIAN C., *Histoire de la Gaule. II. La Gaule indépendante*, Paris, Hachette, 1924.

LACROIX J., *Les noms d'origine gauloise. La Gaule des combats*, Paris, Errance, 2003.

LACROIX J., *Les noms d'origine gauloise. La Gaule des activités économiques*, Paris, Errance, 2005.

LAMBOT B. & MENIEL P., *Le site protohistorique d'Acy-Romance (Ardenne). I. L'habitat gaulois. Fouilles 1988-1990*, Compiègne, 1992 (Mémoire de la Société archéologique champenoise 7).

LANDRY Chr., « Du bornage des champs à la fin du second Âge du Fer : le dépôt céramique de Rumilly (Haute-Savoie) », dans BLANCQUAERT G. & MALRAIN FR., *Évolution des sociétés gauloises du Second âge du Fer, entre mutations internes et influences externes. Actes du 38^e colloque international de l'AFEAF. Amiens, 28 mai – 1^{er} juin 2014*, Amiens, 2016 (Revue archéologique de Picardie, n° spécial 30) : 265-272.

LAUBENHEIMER F. & MARLIERE E., *Échanges et vie économique dans le nord-ouest des Gaules (Nord/Pas-de-Calais, Picardie, Haute-Normandie). Le témoignage des amphores du II^e s. av. J.-C. au IV^e s. ap. J.-C.*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2010

LAUWERS Chr., *Production et usages monétaires en Gaule du Nord (III^e s. av. – IX^e s. ap. J.-C.)*, Bruxelles, CEN, 2018 (Travaux du Cercle d'études numismatiques 19).

LEVEAU PH., SILLIERES P. & VALLAT J.-P., *Campagnes de la Méditerranée romaine*, Paris, Hachette, 1993.

LEWUILLON S., « Histoire, société et lutte des classes en Gaule : une féodalité à la fin de la république et au début de l'Empire », dans TEMPORINI H. (ed.), *Aufstieg und Niedergang der Römischen Welt. II. Principat. Vierter band*, Berlin – New York, Walter de Gruyter, 1975 : 425-583.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

LEWUILLON S. « L'improbable métère : histoire rurale et archéologie agraire », *Revue Archéologique de l'Ouest*, Supplément 10, 2003 : 403-418.

MALRAIN FR., MATTERNE V. & MENIEL P., *Les paysans gaulois*, Paris, Errance (Collection des Hespérides), 2002.

MALRAIN FR. & PINARD E., *Les sites laténiens de la moyenne vallée de l'Oise du V^e au I^{er} s. avant notre ère. Contribution à l'Histoire de la société gauloise*, Amiens, 2006 (*Revue archéologique de Picardie*, n° spécial 23).

MALTHUS Th.-R., *Essai sur le principe de population*. Préface et traduction du D^r Pierre Theil, Paris, Seghers, 1963. Traduction de : *An essay on the Principle of Population; or, a view of its past and present effects on human happiness; with an enquiry into our prospects respecting the future removal or mitigation of the evils which it occasions*, Londres, John Murray, 1798 (pour la 1^{ère} éd.).

MARBACH A. , « Essai de classement typo-technologique des araires à partir des pièces métalliques découvertes en Gaule romaine en vue de leur reconstitution », *Revue Archéologique du Centre de la France*, 45-46, 2008 : 2-37.

MARTIN S., *Du statère au sesterce. Monnaie et romanisation dans la Gaule du Nord et de l'Est (III^e s. a.C./I^{er} s. p.C.)*, Bordeaux, Ausonius, 2015 (*Scripta Antiqua* 78).

MARX K., *Oeuvres. Économie*, I, Paris, Gallimard, « La Pléiade », 1965.

MARX K., *Fondements de la critique de l'économie politique (Grundrisse der Kritik des politischen ökonomie)*. 1. *Chapitre de l'argent*, traduit par Roger Dangeville, Paris, Editions Anthropos, 1968.

MENIEL P., *Les Gaulois et les animaux. Élevage, repas et sacrifice*, Paris, Errance, 2001.

MÉNIEL P., « La faune », dans MALRAIN & PINARD 2006 : 181-201.

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

MILLOT-RICHARD C., « Peut-on parler d'économie en Protohistoire européenne ? », dans CATTELAÏN P. & LEBLON A., *Potins et pots de vins. Échange, commerce et transport vers la Gaule du Nord*, Treignes, Cedarc, 2017 : 54-62.

NIETO-PELLETIER S., « Une nouvelle monnaie en laiton au nom de Vercingétorix », *Bulletin de la Société française de numismatique* 67/2, 2012 : 34-37.

NUVIALA P., *La révolution zootechnique romaine et la diffusion des grands bœufs et de grands chevaux dans l'est de la Gaule (IV^{ème} siècle avant J.-C. – V^{ème} siècle après J.-C.)*, Thèse de doctorat, Dijon, 2015.

OLIVIER L., « Le briquetage de la Seille (Moselle) : bilan d'un programme de cinq années de recherches archéologiques », in *Les Cahiers lorrains*, 2006, 1/2, p. 6-21.

OLIVIER L. & MARKEY Th., « Un graffiti en caractères lépontiques du V^e siècle av. J.-C. provenant de la nécropole gauloise de Montagnesson à Bergères-les-Vertus (Marne) », *Antiquité Nationales* 41, 2010 : 37-50.

PAUNIER D. (dir.), *Celtes et Gaulois, l'Archéologie face à l'Histoire, 5 : la romanisation et la question de l'héritage celtique. Actes de la table ronde de Lausanne, 17-18 juin 2005*, Glux-en-Glenne, Centre Archéologique Européen, 2006 (Bibracte 12/5).

PION P., POMMEPUY C., AUXIETTE G. *et al.*, « L'oppidum de Condé-sur-Suippe / Variscourt (Aisne) (fin II^e – début I^{er} s. av. J.-C.) : approche préliminaire de l'organisation fonctionnelle d'un quartier artisanal », dans AUXIETTE G., HACHEM L. & ROBERT R., *Espaces physiques, espaces sociaux dans l'analyse interne des sites du Néolithique à l'âge du Fer* (119^e Congrès national des Sociétés historiques et scientifiques, Amiens, 26-30 octobre 1994), Paris, 1997 : 275 -310.

POUX M., *L'âge du vin. Rites de boisson, festins et libations en Gaule indépendante*, Montagnac, 2004 (Protohistoire européenne 8) : 192-212.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

REDDÉ M. (dir.), *Gallia Rustica 1. Les campagnes du nord-ouest de la Gaule de la fin de l'Âge du Fer à l'Antiquité tardive*, Bordeaux, Ausonius Éditions, 2017 (Mémoires 49).

ROLAND J., *Atlas-manuel illustré d'Histoire de Belgique pour le degré supérieur*, Namur, Librairie classique de Ad. Wesmael-Charlier, 1898.

ROYMANS N., CREEMERS G. & SCHEERS S., *Late Iron Age gold hoards from the Low Countries and the caesarean conquest of Northern Gaul*, Amsterdam – Tongres, Amsterdam University Press – Gallo-Roman Museum Tongeren, 2012 (Amsterdam Archaeological Studies 18).

SCHÄRLIG A., *Compter avec des cailloux. Le calcul élémentaire sur l'abaque chez les anciens Grecs*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2001.

SILLON Ch., *L'or monnayé dans le Nord de la Gaule. Recherches sur les monnaies d'or frappées dans le Nord de la Gaule entre le II^e et le I^{er} siècle avant notre ère*, thèse de doctorat, Université d'Orléans, Orléans, 2014.

SILVER M., « Historical otherness, the Roman bazaar, and primitivism: P.F. Bang on the Roman economy », *Journal of Roman Archaeology* 22/2, 2009 : 421-440.

STEAD I. M., FLOUEST J.-L., RIGBY V., *Iron Age and Roman burials in Champagne*, Oxford, Oxbow Books, 2006.

TESTARD A. (dir.), *Aux origines de la monnaie*, Paris, Errance, 2001.

THÉVENOT E., *Histoire des Gaulois*, Paris, Presses Universitaires de France, 1946 (Que sais-je 206).

WALLERSTEIN I., *The capitalism world economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979.



CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Fig. 1 - Les graffiti en caractères grecs semi-cursifs du torque en or de Mailly-le-Camp (Aube), d'après LEJEUNE 1985, fig. 333-334.

Fig. 2 - Les Ménapiens de l'Âge du Fer dans un manuel scolaire de la fin du XIX^e s., d'après ROLAND 1898 : 6.

Fig. 3 - Faux en fer d'Acy-Romance « La Warde 2 » (Ardennes), II^e s. av. J.-C., longueur : 56 cm, d'après LAMBOT & MÉNIEL 1992 : 115, fig. 105.

Fig. 4 - Évolution de la stature du bœuf dans la vallée de l'Oise entre 500 et 50 av. J.-C., d'après MÉNIEL 2006 : 187, fig. 141.

Fig. 5 - Un boucher découpant un porc, figurant parmi les bas-reliefs des Saisons, sur la porte de Mars à Reims (vers 200 apr. J.-C.). Extrait d'une lithographie de Vauthier et Perdoux d'un dessin de Bence de la porte de Mars, parue dans *Les monuments de la France* d'Alexandre de LABORDE, Paris, 1816.

Fig. 6 - Laboureur et sa charrue dans *Les Très Riches Heures du duc de Berry*, vers 1440. usée Condé, Chantilly, ms.65, f.3, en ligne sur https://fr.wikipedia.org/wiki/Charrue#/media/File:Detail_of_Les_tres_riches_heures_-_March.jpg

Fig. 7 - (a) Araire à reille-pelle d'époque moderne, d'après MARBACH 2008 : 23, fig. 14 ; (b) soc d'araire en fer des I^{er}/I^{er} s. av. J.-C. découvert à Mellet (Hainaut, B), d'après GRAFF 1969 : 15 et pl. 13.

Fig. 8 - « Champs celtiques » fossiles de Scandinavie (vers 500 av. – 200 apr. J.-C.), d'après MALRAIN, MATTERNE & MENIEL 2002 : 23.

Fig. 9 - Évolution de la localisation topographique des sites entre 500 av. J.-C. et le début de notre ère, d'après MALRAIN, MATTERNE & MENIEL 2002 : 13.

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

Fig. 10 - La moissonneuse gallo-romaine : assemblage des reliefs de Buzenol (à g.) et d'Arlon (à dr.), d'après FERDIÈRE 1988 : 52, fig. 1.

Fig. 11 - Condé-sur-Suippe (Aisne), vers 120/80 av. J.-C. : plan simplifié de l'habitat (fouilles 1987), d'après PION *ET AL.* 1994 (1997).

Fig. 12 - Coupe théorique d'un silo « en cloche », d'après St. FICHTL : www.patrimoineindustriel-apic.com/silo/01Silos%20et%20stockage.pdf

Fig. 13 - Évolution, entre 900 et 100 av. J.-C., du stockage des céréales dans les greniers aériens et dans les silos enterrés, d'après St. FICHTL : www.patrimoineindustriel-apic.com/silo/01Silos%20et%20stockage.pdf

Fig. 14 - Grenier à grains sur poteaux, d'après St. FICHTL : www.patrimoineindustriel-apic.com/silo/01Silos%20et%20stockage.pdf

Fig. 15 - Interprétation des structures mises au jour dans la ferme gauloise de Jaux (Oise), 1^{er} s. av. J.-C., d'après MALRAIN & PINARD 2006 : 96, fig. 55.

Fig. 16 - Comparaison des capacités de stockage des céréales (en m³) sur le site du « Pôle d'activité du Griffon (Aisne) », d'après ACHARD-COROMPT *ET AL.* 2017 : 502, fig. 5.

Fig. 17 - Plans des différents types d'enclos laténiens de la vallée de l'Oise, entre 500 et 50 av. J.-C., d'après MALRAIN & PINARD 2006 : 56, fig. 19.

Fig. 18 - Enclos funéraires quadrangulaires accolés de Ville-sur-Retourne (Ardennes), d'après STEAD *ET AL.* 2006 : 11, fig. 5.

Fig. 19 - Coupe d'une voie romaine à Bricon (Haute-Marne), montrant la structure de la route protohistorique, d'après FÉVRIER S., « Bricon - Val Rémond », *Direction régionale des Affaires Culturelles Champagne-Ardenne. Bilan scientifique 1996*, Châlons-en-Champagne, 2000 : 89, fig. 29.

Fig. 20 - Répartition des sites rèmes monétisés en fonction de leur statut (vers 200-50/40 av. J.-C.), d'après DOYEN 2016 : 81, fig. 16.

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Fig. 21 - Statère d'or de Vercingétorix (à gauche), exemplaire de la collection Danicourt à Péronne :

(<https://www.musenor.com/collections/arts-et-education/statere-gaulois-dit-statere-de-vercingetorix> [17/10/2018], et son substitut en laiton (à droite), d'après la vente 57 du Comptoir Général Financier à Paris (20/2/2013, n° 401).

Fig. 22 - Statères uniface « péri-Ambiani » du type « Gallo-Belgic E » trouvés dans le Hainaut à Vergnies (photo B. Michaux) et à Fontaine-Valmont (photo de l'auteur).

Fig. 23 - Les dix-neuf classes typologiques des fractions de statères « aux segments de cercle », d'après DOYEN 1987 : 330.

Fig. 24 - (a) « Currency bar » (l. : 158 mm) provenant de la fortification de Pont-de-Bonne, commune de Modave, prov. de Liège (fin II^e - début du I^{er} s. av. J.-C.), d'après DOYEN, LOUMAYE & WARMENBOL 1983 : 15, pl. 2, n° 2 ; (b) lingot en fer de type « demi-produit bi-pyramidé » provenant d'un dépôt de 8 ex. découvert en 1999 dans la forêt d'Obernai (Bas-Rhin) : 6,1 kg ; L. 244 mm ; h. 80 mm ; l. 90 mm (© Jean-Paul Caulier).

Fig. 25 - Le travail des sauniers gaulois, lors d'une expérimentation menée en 2014 à Samara, dans la Somme (© cliché Inrap).

Fig. 26 - L'inscription lépontique de Bergères-les-Vertus (Marne), du V^e s. av. J.-C., d'après OLIVIER & MARKEY 2010 : 38, fig. 1.

Fig. 27 - Monnaies d'or vérifiées à l'aide d'un coup de burin : (a) statère « de Montmorot » (III^e s. av. J.-C.), Bibliothèque nationale de France, inv. 1990-3082, avec leur aimable autorisation ; (b) statère « à l'œil » des Rèmes (II/I^{er} s. av. J.-C.), Cabinet des Médailles de Bruxelles, inv. A27-4 8802 (photo de l'auteur).

Fig. 28 - Statère nervien « à l'épsilon » fourré (vers 60-50 av. J.-C.), coll. M. Wauthier : 3,01 g, 14 mm, sans provenance (photo de l'auteur).

Fig. 28 - Évolution, entre 150 et 50 av. J.-C., des restes de boucherie dans l'habitat d'Acy-Romance (Ardennes) : (a) diminution des nombres de

PROLÉGOMÈNES À L'ÉCONOMIE DES CELTES

restes osseux dans les dépotoirs ; (b) augmentation de la fragmentation des os ; (c) augmentation de la consommation des bas morceaux ; (c) baisse de la fréquence des bons morceaux, d'après MÉNIEL 2001 : 53.

Fig. 29 - Lingotière à flans monétaires de St Albans / *Verulamium*, d'après D. F. ALLEN, *The coins of the Ancient Celts*, Édimbourg, 1980, pl. 40a.

Fig. 30 - Évolution du nombre de créations (trait plein) et d'abandons (tirets) de sites chez les Rèmes, entre 30 av. et 450 apr. J.-C., d'après ACHARD-COROMPT ET AL. 2017 : 245, fig. 40.

Fig. 31 - Évolution des pertes (en g par an) des monnaies d'or, d'argent et de bronze chez les Rèmes (les valeurs de l'or et de l'argent ont été multipliées par 10). Données de l'auteur.

Fig. 32 - Les six Kondratiev observés depuis la fin du XVIII^e s. 1. Machine à vapeur ; 3. Chemins de fer, acier ; 5. Électrification & chimie ; 7. Automobile & pétrochimie ; 9. Technologie de la communication ; 11. Biotechnologie & environnement. Les crises : 2. Panique de 1837-1843 ; 4. Dépression de 1873-1879 ; 6. Grande dépression de 1929-1939 ; 8. 1^{er} et 2^e chocs pétroliers (1974-1980) ; 10. Crise financière de 2007-2009, d'après https://www.allianz.com/content/dam/onemarketing/azcom/Allianz_com/migration/media/press/document/other/20100517charts_wilenius.pdf

REMERCIEMENTS

* L'auteur remercie pour leurs relectures, conseils, commentaires et suggestions : Panagiotis Iossif (Athènes), Christian Lauwers (Bruxelles), Robert Neiss (Reims) et Eugène Warmenbol (Bruxelles).

Ma jeune collègue Charlotte Van Eetvelde, vice-présidente de la Société belge d'études celtiques, m'a fait le plaisir de relire et annoter le manuscrit ; la version définitive lui doit beaucoup.

Mon épouse Claudine Tison a une fois encore corrigé les épreuves, ce dont je la remercie.

TABLE

Avant-propos	7
Introduction	17
1. Les composantes sociales de la Gaule préromaine	29
2. Innovations technologiques et croissance économique	37
3. Les investissements collectifs	75
4. L'émergence des structures étatiques	87
5. Taxes et impôts : la fiscalité chez les Celtes	93
6. La place de la monnaie dans l'économie des Celtes	105
7. Une économie de marché	121
8. Entrepreneurs et banquiers : le rôle de la grande finance chez les Celtes	143
9. Croissance et décroissance : les cycles de Kondratiev	163
10. Vers un nouveau paradigme	173
Bibliographie	177
Crédits photographiques	185

— |

| —

— |

| —